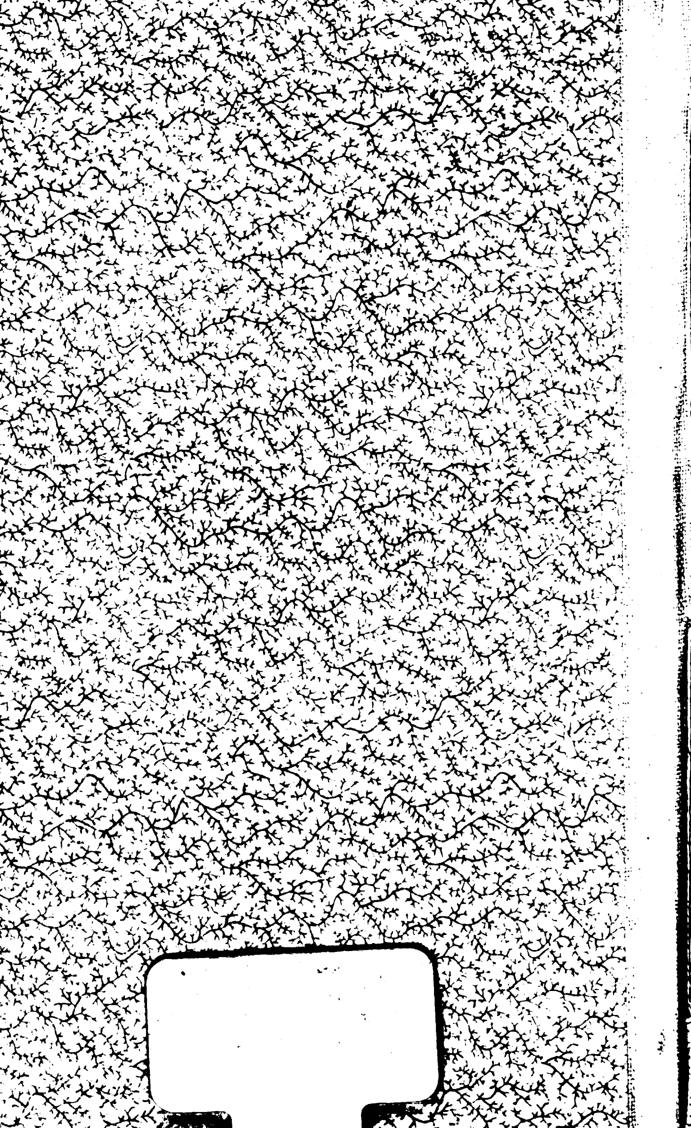
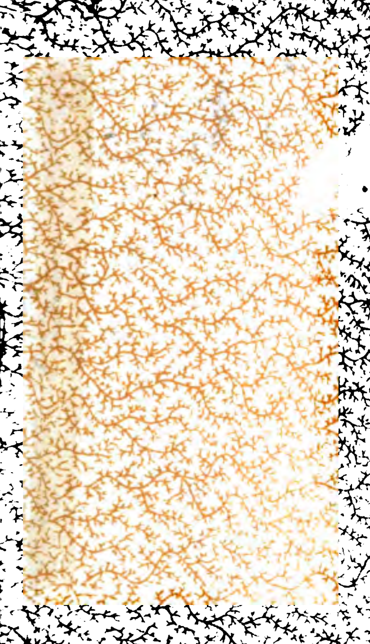
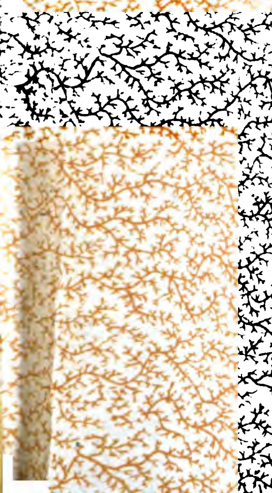










MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME TROISIÈME.

Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.

HAUMAN, CATTOIR ET COMPie.

1837

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

TOME TROISIÈME.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

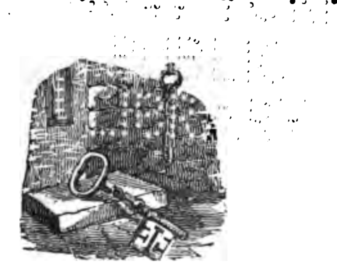
DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME TROISIÈME.

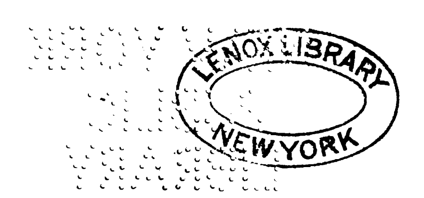


Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.

HAUMAN, CATTOIR ET COMP[ie].

1837


LENOX LIBRARY
NEW YORK

RÉVOLUTION

D'AMÉRIQUE.

SUR LES ANNÉES

1782, 1783 ET 1784,

ET SUR LE TROISIÈME VOYAGE

EN AMÉRIQUE *.

Les projets de coopération pour l'entière délivrance des deux Carolines n'ayant pu avoir lieu, Lafayette retourna l'hiver suivant (1782) en France à bord de la frégate américaine *l'Alliance,* qui lui fut donnée, comme à son premier voyage, pour le conduire. On juge bien qu'il n'y perdit pas de vue les intérêts des États-Unis. Une résolution du congrès portait que les ministres et agents américains, dans toute l'Europe, étaient spécialement chargés de communiquer tout à Lafayette, et de s'entendre avec lui. Aussi prit-il part aux négociations entamées par des envoyés d'Angleterre avec les ministres plénipotentiaires des États-Unis à Paris; mais il fallait plus que des négociations pour achever l'ouvrage de la paix. Les cours de France et d'Es-

* Ce récit est extrait des deux manuscrits déjà souvent cités sur la vie américaine du général Lafayette.

pagne combinèrent une grande opération, et confièrent le commandement général de leurs forces de terre et de mer au comte d'Estaing, qui, en prenant cette honorable et difficile charge, exigea que Lafayette fût employé avec lui. Il fut fait chef des états-majors de l'armée combinée. On sent qu'en travaillant au plan de campagne il n'oublia point l'intérêt des États-Unis. L'expédition devait partir de Cadix, mais un corps de six mille Espagnols fut joint aux troupes françaises de Gibraltar. Lafayette s'embarqua à Brest avec quatre bataillons d'infanterie, un équipage d'artillerie et cinq mille hommes de recrues, et alla joindre à Cadix * le comte d'Estaing qui s'y était rendu par terre en passant par Madrid. On devait d'abord aller à la Jamaïque et l'attaquer avec soixante vaisseaux de ligne, et des forces de terre plus grandes qu'il n'y en avait encore eu de réunies aux Antilles. Lafayette obtint du généralissime et du ministère français qu'on mettrait dans le plan de campagne, qu'après la prise de la Jamaïque, le comte d'Estaing se porterait devant New-Yorck avec une flotte supérieure d'où il détacherait un convoi et six mille Français, sous les ordres de Lafayette, pour faire la révolution du Canada, expédition qu'il n'avait jamais per-

* Au moment de son départ, et en passant par Versailles pour prendre congé, Lafayette s'assura de la promesse d'un secours additionnel de 6 millions de livres pour les États-Unis. (*Note de M. de Lafayette.*)

due de vue. Lorsque dans les arrangements du plan de campagne d'Estaing proposa à Charles III de nommer, pour les premiers moments, Lafayette commandant à la Jamaïque : « Non, non, répondit avec vivacité le vieux monarque, je ne veux pas cela ; il y ferait une république. » Mais il consentit à la partie du plan qui portait une armée navale à New-Yorck et un corps de troupes en Canada. Cette grande expédition aurait réuni aux îles soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille hommes. Le corps de Rochambeau était déjà arrivé dans un port de l'Amérique espagnole pour s'y joindre. Les troupes françaises du camp de Saint-Roch, sous le baron de Falkenheim, une belle division de six mille Espagnols, commandée par le général Lascazas, étaient réunies à Cadix. Tout l'état-major se composait mi-partie de Français et d'Espagnols. Il n'y avait dans le secret de la destination de cet armement que le généralissime et le chef d'état-major, tout annonçait le succès de la plus puissante expédition qui eût paru dans les colonies, lorsque l'on apprit que les commissaires américains avaient signé leur paix à Paris, et comme on était prêt de mettre à la voile on sut que la paix générale avait également été signée par les comtes de Vergennes et d'Aranda. Cette nouvelle arriva à Cadix par un courrier. Lafayette aurait voulu la porter lui-même aux États-Unis ; mais il reçut une lettre de Carmichael, leur chargé d'affaires à Madrid, qui lui mandait que sa présence et son influence étaient né-

cessaires au succès de ses négociations à la cour d'Espagne. Il se borna donc à demander au comte d'Estaing un bâtiment pour porter la nouvelle en Amérique. M. d'Estaing lui donna poliment celui qui s'appelait *le Triomphe,* et ce fut le premier des *Aviso* envoyés qui parvint à sa destination. Lafayette, en arrivant à Madrid, trouva que la lenteur espagnole, et surtout la jalousie de cette cour contre l'émancipation des colonies américaines, avaient laissé la négociation aussi peu avancée que le premier jour où M. Jay vint en Espagne comme envoyé des États-Unis. Il n'avait pas été heureux dans son intention de réussir à cette cour et de lui inspirer de la confiance; il s'en alla sans avoir pu rien obtenir, et laissa à Madrid son secrétaire de légation, Carmichael, qui avait eu le talent de se faire aimer, mais sans pouvoir obtenir d'être officiellement reconnu. Lafayette fut très-bien reçu du roi d'Espagne. Il eut des conférences avec le comte de Florida-Blanca, lui parla des États-Unis avec beaucoup de fierté, et finit par déclarer que si, le samedi suivant, jour de la réception des ambassadeurs, Carmichael n'était pas présenté officiellement comme chargé d'affaires des États-Unis, il l'emmènerait avec lui, et que de longtemps on ne reverrait à Madrid un envoyé américain. Ils convinrent de quelques points qui se trouvent consignés dans une lettre à M. de Florida-Blanca, et ratifiés par quelques mots de la main de ce ministre, et qui ont servi de base aux arrangements faits depuis avec

la cour d'Espagne. Il se rendit au Prado, maison de campagne du roi, avec Carmichael qui s'empressa de mander au congrès que c'était à Lafayette qu'il devait sa réception officielle à cette cour, et l'avancement d'une négociation qui traînait depuis longtemps. Lafayette se rendit de là à Paris.

La séparation de l'armée fut l'époque de la création de la Société de Cincinnatus qui fut calomniée en Amérique et en Europe, tandis que les officiers qui avaient servi en Amérique s'empressaient d'obtenir et de porter cette marque distinctive. Lafayette fut chargé de reconnaître les services de ceux qui se trouvaient avoir rempli les conditions imposées par l'institution. Il s'acquitta de ce devoir avec zèle, et remplit tous ceux de la fraternité envers ses compagnons d'armes; mais il paraît, par des lettres de lui au général Washington et à quelques amis, qu'il conseilla de renoncer à l'hérédité qui était la seule clause de l'établissement qui eût des inconvénients. Aussi les officiers américains, sur la demande du général Washington, y renoncèrent-ils avec ce vrai patriotisme et ce noble désintéressement qui les caractérisèrent toujours.

Lafayette employait à Paris l'influence que ses succès lui avaient acquise, à représenter au gouvernement les vrais intérêts du commerce de France et d'Amérique, fondés sur une réciprocité de liberté mercantile. Après leur avoir rendu en Europe les services qui dépendaient de lui, il alla, au

commencement de 1784, visiter ces États dont la liberté, l'indépendance et la prospérité étaient enfin assurées.

Il débarqua à New-Yorck, fut reçu en triomphe dans toutes les villes et campagnes, se rendit à Philadelphie; visita Yorcktown, Williamsburg et Richmond, théâtre de sa campagne de 1781. Le général Washington vint à Richmond au-devant de lui, et ils revinrent ensuite passer quelque temps ensemble dans la retraite de Mount-Vernon. Lorsqu'il fallut se séparer, le général conduisit Lafayette jusqu'à Baltimore, Annapolis et Philadelphie. Ils reçurent ensemble l'expression de l'attachement des États-Unis. On peut dire que l'un et l'autre avaient une popularité vraiment continentale, et que sous ce rapport ils appartenaient également à tous les États de l'Union. On observa que Lafayette, dans les États méridionaux, exprima, même dans des réponses officielles, son désir de voir un jour les législatures s'occuper de l'abolition de l'esclavage. Par un honneur extraordinaire et dont, excepté le général Washington, personne n'a joui, il fut reçu à Trenton dans la salle du congrès où un député de chaque État se rendit pour prendre congé de lui au nom des États-Unis, et lui faire par la bouche de M. Jay, président de ce comité, d'honorables et affectionnés adieux. La réponse de Lafayette remarquée dès ce moment, le fut encore plus quand on vit éclater la révolution française.

Il visita les quatre États de la Nouvelle-Angle-

terre, et y reçut les témoignages d'affection dont les gazettes ont retenti dans le temps. Ses anciens compagnons d'armes, les officiers de l'armée, s'empressèrent surtout de lui montrer leur joie de le revoir, et son cœur y répondit avec toute l'affection qu'il leur avait vouée dès le commencement de la guerre. Il a mille fois répété que jamais il n'y eut autant de vertus publiques que dans l'armée américaine; il chérissait les soldats pour leur bravoure, leur patience, leur confiance en lui, et a toujours été chéri d'eux d'une manière qui était devenue proverbiale dans l'armée.

Il s'embarqua à Boston après une superbe fête à laquelle tout le peuple prit part. Le ministère français lui avait envoyé une frégate de quarante canons pour son passage. Il débarqua heureusement en France, et continua d'y rendre aux États-Unis les services politiques et commerciaux qui dépendirent de lui. Sa maison devint le rendez-vous des Américains. Sa correspondance avec le général Washington témoigne des fréquentes conférences et des discussions qu'il a eues avec les ministres successifs avec les comités nommés pour écouter ses représentations sur les intérêts des États-Unis et ceux des négociants français qui se trouvaient être les mêmes, mais qui étaient souvent contrariés par les lois fiscales, par les entraves qui gênaient l'industrie française, par les vieilles habitudes du gouvernement, et par les intérêts de la ferme générale.

Le congrès lui décerna les plus honorables témoignages d'affection, de gratitude et de confiance. Les différents États s'empressèrent de donner son nom à des villes et à des comtés. Les capitales lui offrirent le droit de cité. Il reçut par de nouveaux diplômes pour lui, pour son fils et ses descendants, le titre de citoyen des États-Unis. L'état de Virginie éleva son buste dans la capitale de Richmond. On fit aussi présent à la ville de Paris d'un autre buste en marbre de Lafayette, qui fut présenté par le ministre des États-Unis et reçu avec beaucoup de pompe à l'hôtel de ville. On le plaça dans la salle principale où les électeurs se réunirent le 12 juillet 1789, où Lafayette fut élu commandant général des troupes parisiennes, où fut faite enfin la révolution. Le même buste, gardé longtemps par la garde nationale, attaqué par les Jacobins, fut détruit à l'époque de leurs succès au 10 août.

La correspondance de Lafayette avec le général Washington, le mettait au courant des affaires d'Europe. On y remarque particulièrement la résolution que prit Lafayette en 1785, de faire à ses frais, à Cayenne, une expérience sur l'affranchissement graduel des noirs; et son voyage dans les cours et dans les armées d'Allemagne, particulièrement chez le roi de Prusse et chez l'empereur. Il trouva partout le plus grand respect pour le général Washington. On voit par sa correspondance, qu'il avait porté en tous lieux ses idées et ses projets de liberté, et qu'il les manifestait dans les

cours étrangères aussi franchement qu'à la cour de France. Cette correspondance informe aussi le général des desseins de son ami, et de son association aux mesures d'opposition qui marquèrent les années antérieures à la révolution. Le général Washington, de son côté, lui donnait des nouvelles des affaires américaines et nommément de la convention qui a fixé la constitution actuelle des États-Unis. Le général lui apprit sa nomination à la présidence ; et Lafayette, dans sa réponse, s'en félicite d'autant plus pour les États-Unis et la cause de la liberté en général, qu'il observe que le général Washington étant, par son existence personnelle autant que par son caractère, au-dessus de toutes les ambitions de places, il pourra mieux que personne juger quel est le degré de pouvoir exécutif nécessaire pour faire aller la constitution, et n'en prendre que ce qui est vraiment utile à la chose publique. On voit par ces lettres comme par toute la conduite et les expressions de Lafayette, que la vénération filiale et la tendresse de l'amitié ne furent jamais portées à un plus haut degré que celles dont il était pénétré pour le général Washington.

Lorsque la révolution française éclata, Lafayette s'empressa de rendre compte au général de toutes ses circonstances. Washington prenait d'autant plus d'intérêt aux événements, qu'un des premiers rôles de cette révolution était rempli par un élève de l'école américaine, par l'ami le plus cher à son

cœur; mais on voit par ses lettres, qu'il fut toujours frappé de l'immense difficulté de maintenir l'ordre dans une population aussi considérable que celle de Paris, et qu'en admirant les succès obtenus, il craignait toujours qu'il ne fût au-dessus des forces humaines d'assurer leur durée.

Lorsque le gouvernement changea tout à fait en France, ce ne fut ni pour l'édification, ni pour l'avantage des États-Unis. Les Américains s'étaient d'autant plus intéressés à la révolution, ils y avaient pris d'autant plus de confiance, qu'ils y voyaient figurer activement un homme dont ils connaissaient depuis longtemps les principes et les sentiments. M. de Ternant, ministre de France en Amérique, était un ancien officier de l'armée, dont la nomination était due au choix de Lafayette, et qui, sous ces deux points de vue, inspirait confiance aux États-Unis. Tout à coup la scène changea. Les Américains, connaisseurs en liberté, ne furent pas la dupe des mots républicains sous lesquels on tâcha de déguiser les attentats à la souveraineté nationale, et les mesures tyranniques contre les individus. On destitua Ternant pour envoyer un ministre dont la première instruction fut un ordre de nuire, de tout son pouvoir, au crédit du général Washington et à celui de Lafayette, alors prisonnier de la coalition. Il est assez remarquable que, lorsque les ministres et les écrivains girondins accusaient Lafayette, à la barre de l'assemblée et dans les journaux, de ne s'être pas montré le digne

compagnon de Washington, ils réunissaient l'un et l'autre dans leurs projets de malveillance. Mais il était déraisonnable à eux de penser qu'ils pussent ébranler des autorités aussi bien établies dans les cœurs.

CORRESPONDANCE.

ANNÉES 1782, 1783, 1784.

RÉSOLUTION DU CONGRÈS.

En congrès, le 23 novembre 1781.

Sur le rapport d'un comité composé de MM. Carroll, Madison et Cornell, et auquel avait été renvoyée une lettre du major général marquis de Lafayette, en date du 22.

Résolu :

Que le major général marquis de Lafayette sera autorisé à aller en France, et à n'en revenir qu'à l'époque qui lui paraîtra la plus convenable;

Que d'après un examen de sa conduite durant la dernière campagne, et particulièrement pendant le temps qu'il a commandé en chef dans la Virginie, il sera informé que les nombreuses et nouvelles preuves qu'il a données de son zèle, de son attachement à la cause qu'il a épousée, ainsi que de son jugement, de sa vigilance, de sa bravoure, de son habileté, dans la défense de cette cause, ont grandement ajouté à la haute opinion que le congrès avait déjà de son mérite et de ses talents militaires;

Qu'il devra faire savoir aux officiers et aux troupes qu'il commandait à cette époque, que la bravoure et les bons services par lesquels ils ont secondé son zèle et ses efforts, et qui l'ont mis en mesure d'annuler les entreprises d'un ennemi très-supérieur en nombre, ont été vus par le congrès avec une satisfaction et une approbation particulière *.

Que le secrétaire des affaires étrangères informera les ministres plénipotentiaires des États-Unis que le congrès désire qu'ils confèrent avec le marquis de Lafayette, et profitent de la connaissance qu'il a de la situation des affaires publiques aux États-Unis ;

Que le secrétaire des affaires étrangères informera en outre le ministre plénipotentiaire à la cour de Versailles, que l'intention du congrès est qu'il consulte le marquis de Lafayette et emploie son assistance pour accélérer l'envoi des secours qui pourraient être accordés aux États-Unis par Sa Majesté Très-Chrétienne ;

Que le surintendant des finances, le secrétaire des affaires étrangères et le bureau de la guerre, donneront au marquis de Lafayette, touchant les

* On voit par une lettre de M. de Lafayette au général Washington, du 29 novembre, qu'à l'époque de cette résolution, les différentes compagnies formant le corps de Virginie étaient dispersées, et que ce fut, en conséquence, Washington qui se chargea de leur faire connaître l'approbation du congrès.

affaires de leurs départements respectifs, telles communications qui peuvent le mettre à même d'atteindre le but des deux résolutions précédentes;

Que le surintendant des finances prendra soin de décharger le marquis de Lafayette de l'engagement contracté par lui envers les négociants de Baltimore, et dont il est fait mention dans l'acte du 24 mai dernier;

Que le surintendant des finances fournira au marquis de Lafayette les moyens convenables de se transporter en France;

Que le secrétaire des affaires étrangères rédigera une lettre à S. M. T. C., laquelle lettre sera confiée au marquis de Lafayette.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CONGRÈS AU ROI DE FRANCE, DATÉE DU 29 NOVEMBRE 1781.

Le major général marquis de Lafayette a, dans cette campagne, tellement ajouté à la réputation qu'il s'était acquise, que nous désirons obtenir pour lui, en notre faveur, une marque particulière de bienveillance en addition à l'accueil favorable que ses mérites ne peuvent manquer de rencontrer chez un souverain généreux et éclairé. Dans cette vue, nous avons ordonné à notre ministre plénipotentiaire de présenter le marquis à V. M.

A SON EXCELLENCE

LE GÉNÉRAL WASHINGTON.

Lorient, 18 janvier 1782.

Mon cher Général,

Je remercie mon étoile de ce qu'il se présente une bonne occasion de vous informer qu'après un voyage de vingt-trois jours, je suis heureusement arrivé la nuit dernière à Lorient, et que ma famille et mes amis sont en très-bonne santé; ce qui, mon cher général, vous causera, j'en suis sûr, quelque satisfaction. Nous partons ce matin en grande hâte pour Versailles et Paris; de manière que j'ai à peine le temps de griffonner quelques lignes. Quelque heureux que je sois d'être en France et de revoir mes amis, j'anticipe déjà sur le plaisir de me retrouver dans quelques mois sur la plage américaine, et de sentir encore cette inexprimable satisfaction que j'ai éprouvée toutes les fois qu'après une absence, je suis revenu au quartier général.

Je ne puis vous donner, en débarquant, des nouvelles très-précises; cependant, d'après ce que j'ai pu recueillir, il me paraît que la chute de lord

Cornwallis a produit un glorieux effet, et a été convenablement sentie en France, en Angleterre, et, en vérité, dans toute l'Europe. — La naissance d'un dauphin a causé une satisfaction générale. — La prise de Saint-Eustache est une brillante affaire, et je n'ai jamais lu un plus beau coup de main. — Les Hollandais seront vraisemblablement très-contents de la conduite des Français. — Le vieux comte de Maurepas est mort. — Charlus est adjudant général de la gendarmerie de France, que son père commande. — Il paraît que le convoi parti de Brest pour les Indes orientales et occidentales, a éprouvé un accident. Vingt-trois vaisseaux, dit-on, sont pris. Je ne connais pas bien les détails; mais d'un si fâcheux événement nous pouvons retirer quelque bien, si c'est une raison pour faire ce dont nous avons parlé.

Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter mes respects à madame Washington, et mes compliments à l'état-major, à George * et à mes amis de l'armée. — A mon arrivée, j'ai trouvé une lettre de madame de Lafayette pour l'Amérique, dans laquelle elle me charge de vous offrir ses plus affectueux compliments.

Adieu, mon cher général. Nous sommes prêts à partir, et cependant quand je pense que vous êtes à tant de milliers de milles de moi, je ne puis cesser de vous écrire. — Le vicomte de Noailles, le géné-

* George Washington, neveu du général.

ral Duportail, Gouvion, et tout le détachement de votre armée en ce moment à Lorient, se réunissent pour vous présenter leurs respects; et moi, mon cher général, j'ajouterai seulement que je suis pour toujours, votre reconnaissant et respectueux ami.

Le comte de Charlus étant major général de la gendarmerie, on me dit que le prince de Broglie, fils du général, prendra sa place dans votre armée.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Versailles, 30 janvier 1782.

Mon cher Général,

Vous concevrez aisément que je n'ai pas perdu de temps à partir pour Paris, où j'ai trouvé ma famille et mes amis en parfaite santé. — Ma fille et votre George * sont tellement grandis, que je me trouve beaucoup plus vieux que je ne m'y attendais. — Je pense qu'avant que cette lettre vous parvienne, vous aurez appris que le mauvais temps a malheureusement forcé les convois de rentrer dans le port de Brest. Des mesures avaient été prises pour devancer l'ennemi dans toutes les parties du monde.

* M. George Washington Lafayette.

Il est vrai, dit-on, que Rodney a été aussi obligé de s'en retourner. — Lord Cornwallis a été pris sur un vaisseau marchand, et rançonné par un corsaire français. — Nous n'avons pas entendu parler d'Arnold. — On assure que lord George Germain va quitter son poste.

Comme je vous ai dit mon opinion sur les ministres, ainsi que le degré d'amitié qui subsiste entre chacun d'eux et moi, j'ajouterai seulement que, jusqu'à présent, je suis très-satisfait de leur zèle et de leurs bonnes intentions pour l'Amérique; mais que je trouve très-difficile, presque impossible, d'avoir de l'argent. A mon arrivée, M. Franklin me dit qu'il n'y avait rien à espérer. Cependant j'ai eu quelques conversations sur cet objet. J'espère, *entre nous,* que quelque chose pourra être obtenu; je ne voudrais pas cependant que M. Morris y comptât beaucoup *. Le chevalier de la Luzerne annoncera ce qui peut être fait; mais le congrès s'abuserait s'il se reposait sur l'espoir d'avoir de l'argent de ce côté. Je ferai de mon mieux pour mener à bien cette affaire, ainsi que toutes celles qui peuvent intéresser l'Amérique. — Quant aux grandes opérations ou aux détails moins importants de secours, quoique j'aie eu à ce sujet des conversations avec le roi et ses ministres, je ne puis encore vous écrire rien de particulier, et je tâcherai de le faire par la première occasion.

* M. Morris était ministre des finances.

On pense généralement ici, que les efforts de l'Amérique n'égalent pas son pouvoir. — Rien ne peut tant contribuer à obtenir une nouvelle assistance que les assurances positives d'une armée nombreuse, bien équipée et bien approvisionnée pour la guerre. Le congrès doit être très-attentif à ce point ; car vous pouvez être certain que l'Angleterre est déterminée à jouer un jeu désespéré et à tenter au moins une autre campagne. Cette campagne sera-t-elle défensive en Amérique et offensive ailleurs, ou bien le contraire? Je ne puis encore l'affirmer ; mais je crois que l'évacuation de New-Yorck et de Charlestown est aussi loin de leurs projets pour la prochaine campagne que l'évacuation de Londres. Pour sortir de là, il faut qu'ils en soient chassés.

J'ai été reçu par la nation en général, par le roi et par mes amis, d'une manière dont vous auriez joui et qui a surpassé toute mon ambition. Le roi m'a parlé de vous dans les termes d'une si haute confiance, m'a tellement exprimé la considération, l'admiration et l'affection qu'il a pour vous, que je ne puis me dispenser de vous le dire. — J'ai été l'autre jour invité à dîner chez le maréchal de Richelieu, avec tous les maréchaux de France. Votre santé y a été portée avec toute sorte de respect, et j'ai été chargé de vous présenter les hommages de ce corps. — Tous les jeunes gens de la cour sollicitent la permission d'aller en Amérique. — Je dois vous dire que les nouvelles relatives au

cardinal de Bernis n'étaient qu'un bruit répandu dans les provinces, et il paraît que le roi a l'intention d'en faire son premier ministre.

Madame de Lafayette me charge de présenter ses respectueux et affectueux compliments à vous et à madame Washington. Le vicomte de Noailles demande la permission de vous offrir ses respects. Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter les miens à madame Washington, et mes compliments à l'état-major, à George, à mes amis dans l'armée. Adieu, mon cher général, quelque heureuse que soit ici ma situation, je ne pourrais pas avoir un moment de repos si je n'avais la certitude que rien ne se fait en Amérique, que mes services ne vous seraient pour l'instant d'aucune utilité, et que les compagnies légères ont rejoint leurs régiments respectifs.

Recevez l'hommage du respect et de l'attachement, etc., etc.

A M. LE COMTE DE VERGENNES.

Paris, ce 20 mars 1782.

Vous m'avez prié l'autre jour, Monsieur le comte, de vous envoyer par écrit un article de mes lettres d'Espagne. D'après la bonté du congrès, en man-

dant à tous ses ministres de correspondre avec moi, je me trouve instruit des offres américaines, et de la répugnance des Espagnols pour traiter avec eux. Peut-être il sera politique de cacher ce sentiment; mais il serait trop injuste d'attribuer les obstacles à ceux qui s'efforcent de les lever.

Le 2 juillet 1781, les ministres apprirent de M. Jay que le congrès, instruit de l'objection au traité, avait résolu de céder sur le point en litige. Ce point regardait la navigation du Mississipi; et M. Jay pria qu'on nommât une personne pour régler avec lui les articles.

Le 21 juillet, le ministre manda qu'il présenterait la lettre à Sa Majesté.

Le 19 septembre, le ministre annonça qu'il *proposerait* au roi la nomination d'une personne chargée de conférer, qu'il présenterait au roi une lettre de M. Morris au sujet des secours sur lesquels il lui donna des espérances; enfin le ministre demanda les propositions qui doivent devenir la base du traité.

Le 22 septembre, les propositions furent envoyées.

Le 27 septembre, autre lettre du ministre, annonçant qu'on allait nommer une personne pour conférer, et ajoutant que les instructions seraient données avant que la cour partît pour l'Escurial.

Le 5 octobre, comme la cour allait partir, M. Jay écrivit au ministre, et lui manda qu'il attendait ses ordres à l'Escurial; celui-ci répondit qu'il écri-

rait à l'instant où il pourrait dire sur l'affaire quelque chose de positif.

Le 10 décembre, le ministre annonça la nomination de don Bernardo del Campo dont les instructions seraient prêtes dans huit ou dix jours.

Le 27 décembre, M. del Campo s'excusa de ne pas entrer en matière sur ce que ses instructions n'étaient pas faites; elles n'étaient pas commencées, et il ne savait quand elles le seraient; ce M. del Campo est le premier secrétaire du ministre.

Le 1er février 1782, M. del Campo a répété l'excuse du 27 décembre.

Le 16 février, même excuse.

Quand M. Jay s'adresse au ministre, il est tantôt affairé et tantôt malade, et renvoie M. Jay à don Bernardo del Campo. Et don Bernardo del Campo, n'ayant pas reçu d'instruction, ne peut que promettre d'en parler au ministre.

Ce défaut de santé, défaut de temps, ou défaut d'instruction, ont fait jusqu'ici négliger tous les mémoires qu'a présentés le ministre américain.

Je ne me permets pas, Monsieur le comte, de juger ici la politique d'une cour que tant de motifs me rendent respectable; mais les Américains désirent avec raison que les détails de leur conduite ne soient pas inconnus au roi, et que celui dont les traités ont été fondés sur la générosité et la franchise ne puisse douter que, dans leur négociation avec l'Espagne, ses alliés américains ne manquent ni de bonne foi ni de bonne volonté.

D'après les espérances du 19 septembre, on avait imaginé que les secours de l'Espagne passeraient la modique somme que l'Amérique en a reçue; mais un reste de lettres de change, montant à 25,000 livres sterling, aurait été protesté, si M. Franklin n'eût pas fait usage de l'argent dont il dispose; et je vois, Monsieur le comte, que les droits de la France à la gloire de cette révolution, et à la reconnaissance des Américains, ne pourront être justement partagés par aucune puissance de l'Europe.

Les dépêches de M. de la Vauguion vous apprennent sûrement où en sont les affaires d'Amérique en Hollande. Par ce que me mande M. Adams, il paraît qu'elles y prennent une tournure avantageuse.

Agréez, je vous prie, Monsieur le comte, l'hommage de l'attachement respectueux, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Antony, 30 mars 1782.

Mon cher Général,

La prise de Mahon a eu lieu plus tôt qu'on ne s'y attendait généralement. Le général Murray et

le général Draper sont en querelle, comme cela arrive ordinairement, après un échec, entre les commandants anglais. Le siége de Gibraltar avance. La capture de Saint-Christophe a été d'autant mieux sentie en Angleterre, que, d'après une lettre de sir Samuel Hood, la partie confiante de la nation avait conçu l'espérance de conserver cette île. Plusieurs provinces de Hollande s'occupent de la reconnaissance de l'indépendance américaine. Il y a une grande confusion dans le monde parlementaire de la nation anglaise. Quelques personnes pensent que c'est la suite d'une finesse de lord North qui désire rejeter sur le parlement le blâme d'avoir abandonné les colonies. On a dit longtemps qu'il se retirerait; mais jusqu'à présent il a gardé sa place, et les membres de l'opposition ne s'accordent pas entre eux. Néanmoins nous venons d'apprendre qu'un changement de ministres allait avoir lieu.

J'ai écrit à M. Livingston * relativement aux négociations de la paix, à l'argent français et à l'Espagne, en le priant de communiquer ma lettre à Votre Excellence. Nous ne devons pas compter sur l'argent espagnol, ni, malgré leurs compliments, sur l'argent des Hollandais.

Quant aux idées que vous m'avez données dans votre lettre, je les ai reproduites de mon mieux. J'ai eu à ce propos une longue conversation avec

* Ministre des affaires étrangères.

le roi, j'en ai eu plusieurs avec ses ministres. Ils ont des plans sur les Antilles; ils sont aussi arrêtés par l'Espagne, et sans les vaisseaux espagnols, j'ai peur que la flotte anglaise n'excède quelque peu en nombre la flotte française, ou au moins ne l'égale. Il ne faut pas compter sur les bâtiments hollandais.

La grande affaire est d'avoir des vaisseaux espagnols en Amérique. Or, les Espagnols ne sont pas étrangers à quelques influences anglaises, dont le succès me paraît cependant douteux. Quoiqu'il n'y ait rien de décidé sur les objets ci-dessus mentionnés, je crois qu'on se dirigera plutôt vers Charlestown que vers New-Yorck. Pour ma part, je préfère de beaucoup la première destination; mais je crains que l'Espagne ne présente des obstacles; elle est toujours pour les Antilles. Si je n'avais affaire qu'aux ministres français, ma tâche serait beaucoup plus facile; nous pouvons nous attendre qu'on opérera en septembre.

Bien des gens se figurent que l'ennemi a l'intention d'évacuer New-Yorck et Charlestown. Je ne suis pas si confiant, et je pense que nous ferions une grande faute de calculer sur cette supposition, soit en France, soit en Amérique.

Dans les circonstances actuelles, dans l'attente de négociations prévues ou au moins possibles, et d'après la situation incertaine de celles dont je viens de parler, je crois me conformer à vos instructions en restant quelque temps en Europe,

pour profiter des événements. J'espère, mon cher général, que vous approuverez ma conduite. Puis-je me flatter, lorsque mon départ n'est retardé que par l'espoir d'être utile, que je n'en serai pas moins considéré comme candidat au commandement de l'infanterie légère, commandement qui fait toute mon ambition et qui ne déplaira pas à ce corps ? Comme, dès l'instant où une détermination sera prise, je compte m'embarquer pour l'Amérique, j'espère que l'infanterie légère ne sera pas organisée avant mon arrivée.

Il y aura une décision avant le mois de mai. Un vaisseau français pourra en porter immédiatement la nouvelle aux îles et un autre en Amérique ; je ne perdrai pas de temps.

Dans la situation actuelle des affaires, je crois que nous devons nous préparer vigoureusement, et j'espère remplir vos vues, au moins pour ce qui concerne Charlestown.

Je connais trop bien les sentiments du congrès et de la nation, pour ne pas être sûr que, non-seulement leurs décisions, mais même l'expression de ces décisions, ajouteront un nouveau lustre à l'idée qu'ils ont donnée de leur libéral et noble esprit.

J'ajouterai, mon cher général, que tout ce que contient cette lettre étant le résultat de la confiance qu'on a placée en moi, je dois l'écrire pour vous seul ; et ceci est aussi confidentiel que les plus secrètes parties de notre correspondance.

Depuis que j'ai quitté l'Amérique, j'ai eu une lettre de vous par *l'Hermione*. Je suis heureux d'apprendre qu'un esprit d'ordre et d'économie s'est répandu dans les diverses parties de l'administration. Beaucoup de raisons me font espérer que nous pourrons avoir une nombreuse armée pour les opérations de la campagne *.

Je suis depuis quelques jours chez le marquis de Castries, qui, pendant la semaine sainte, vient se reposer des soins ministériels. — Nous sommes unis par une amitié intime, et je suis heureux de penser que, depuis qu'il est à la tête de la marine, nous avons eu une série de succès. — Sans la tempête qu'a essuyée M. de Guichen à son départ de Brest, nous n'aurions pas perdu un seul instant la supériorité maritime dans les Indes occidentales.

Maintenant, mon cher général, je vous parlerai de mes affaires personnelles. Indépendamment de ma situation à la cour et dans la société, les marques d'affection que je reçois chaque jour du peuple en général, me rendent aussi heureux que possible. Toute l'influence que je puis avoir, me sera vraiment précieuse toutes les fois qu'elle sera employée au service de notre cause chérie. Je suis parfaitement satisfait des dispositions du gouver-

* Ce passage répond à une lettre du 4 janvier par laquelle le général Washington exposait l'état de l'Amérique, et insistait pour obtenir deux choses, un secours pécuniaire et la supériorité navale.

nement. Les deux nations seront pour toujours attachées l'une à l'autre, et l'envie et la perfidie britanniques, dont toutes deux sont l'objet, ne peuvent que cimenter entre elles une amitié et une alliance éternelles.

Madame de Lafayette me charge de vous présenter ses plus affectueux et respectueux compliments, ainsi qu'à madame Washington qu'elle prie ardemment de faire, après la guerre, un voyage en France, et de venir passer quelque temps dans notre famille, où nous serions si heureux de vous recevoir. — Veuillez, mon cher général, etc., etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 12 avril 1782.

Mon cher Général,

Notre cause peut être mieux servie par ma présence ici, qu'elle ne le serait dans ce moment par mon retour auprès de vous, et cependant je ne puis me défendre d'un sentiment pénible à la vue de plusieurs officiers français qui vont rejoindre leurs drapeaux en Amérique. Dieu merci, je les suivrai avant qu'il se passe aucun événement qui puisse avoir quelque danger ou quelque impor-

tance ; mais je suis si loin de l'armée, si loin du quartier général, si loin des nouvelles américaines, que, malgré tout mon bonheur ici, je ne puis m'empêcher de souhaiter, dix fois par jour, d'être de l'autre côté de l'Atlantique.

Cette lettre, mon cher général, vous est portée par le comte de Ségur, fils du marquis de Ségur, ministre d'État au département de la guerre, lequel, en France, a une grande importance. — Le comte de Ségur allait avoir bientôt un régiment; mais il aime mieux servir en Amérique et sous vos ordres. C'est un des hommes les plus aimables, les plus spirituels et les meilleurs que j'aie jamais vus. Il est mon intime ami. Je vous le recommande, mon cher général, et par vous à tout le monde en Amérique, et particulièrement dans l'armée.

Quelques recrues partent avec ce convoi et seront protégées par une frégate. Elles sont destinées à compléter les régiments et ne feront rien pour ou contre aucune opération de la campagne. — M. Franklin n'a pas pu se procurer de bâtiments pour transporter quelques provisions qu'il a réunies à Brest.—J'ai prié le marquis de Castries de nous prêter tous ceux qu'il pourrait se procurer. Cela se bornera, pour cette fois, à rien ou à très-peu de chose; mais il m'a promis mille tonneaux pour le prochain convoi; et après tout, j'aime mieux cela, parce que ce convoi partira sous une meilleure protection et deux mois avant juillet.

Vous trouverez ci-jointe, mon cher général, la

copie d'une lettre écrite dernièrement par un cutter français. J'ai peu à y ajouter si ce n'est que mes espérances augmentent au sujet de Charlestown. Mais l'Espagne insistera pour les Antilles. Nous attendons de savoir ce qu'enfin ils ont l'intention de faire avec leurs vaisseaux. Après quoi je conclurai avec le roi de France et ses ministres. — Je n'oublie pas l'affaire de l'argent. — Du moment que je serai mieux informé, un bâtiment français vous portera un rapport complet *.

Le nouveau ministère anglais n'a encore rien fait d'important. Comme la Hollande allait reconnaître l'indépendance, l'Angleterre a cherché à détourner son attention, et lui a proposé la paix sous la médiation de la Russie. Rien encore n'a été décidé. J'espère que nous pourrons, de ce côté, triompher des intrigues britanniques. — J'ai prié M. Livingston de vous communiquer quelques mots que je lui ai écrits en chiffres sur des objets politiques.

L'amiral Barrington va partir avec douze vaisseaux de ligne, et sa destination a été gardée très-secrète. — Quelques-uns imaginent qu'il va reprendre les troupes de New-Yorck et Charlestown, qu'il n'est guère en leur pouvoir de renforcer. On

* Les désignations importantes de cette partie de la lettre sont en chiffres. Ainsi, 60 veut dire le roi de France, 47 Charlestown, etc. La même précaution est prise dans la plupart des lettres suivantes.

dit que lord North a été content de trouver une occasion de quitter le gouvernail à une époque si critique, et qu'il n'aurait pas voulu que son nom fût attaché à une paix désavantageuse.

M. Laurens est en Angleterre sur sa parole. Je lui écrirai aujourd'hui par une occasion particulière, et je lui conseillerai d'obtenir, s'il est possible, une permission de sortir de la Grande-Bretagne. Je voudrais qu'il fût en France où, une fois échangé, il pourrait conférer avec les autres commissaires sur l'affaire de la paix.

Je vous prie, mon cher général, etc., etc.

A M. ROBERT LIVINGSTON *.

Saint-Germain, le 25 juin 1782.

MON CHER MONSIEUR,

Je n'entrerai pas ici dans des détails qui vous seront communiqués par le docteur Franklin. Cependant, comme le congrès a bien voulu réclamer

* Cette lettre, ainsi que presque toutes celles qui sont adressées à des ministres américains, de 1782 à 1787, est extraite du recueil intitulé : *The diplomatic correspondence of the American revolution.* — Boston, 1830, tome X. — M. Livingston était secrétaire d'État pour les affaires étrangères.

mon opinion, j'aurai l'honneur de vous dire ce que je pense des diverses transactions qui ont eu lieu.

Avant de succomber, le ministère de lord North envoyait des agents pour tâter le pouls à la cour de France et aux ministres américains. Il a dû se convaincre qu'on ne pourrait les amener à des accommodements séparés, qui rompraient leur union et en feraient de plus faibles ennemis. En même temps une cabale s'élevait contre cette administration. De nouvelles nominations ont eu lieu, et on ne sait jusqu'à quel point lord North se serait avancé dans une négociation générale.

Le plan de l'opposition avait toujours été de devenir maîtresse du cabinet. Mais tandis qu'elle était unie dans tous ses membres contre le ministère, elle a commis l'étrange faute de ne jamais penser à ce qui adviendrait après que ses vues auraient été remplies. — Elle a pourtant fait des ministres, et le premier jour, ils ne savaient comment partager la proie; le second, ils s'aperçurent qu'ils avaient différents intérêts et différents principes à soutenir; le troisième, ils en étaient à intriguer les uns contre les autres. Maintenant le ministère anglais est si divisé que ses dissidences seules peuvent expliquer son indécision dans les affaires publiques.

Le marquis de Rockingham n'a rien d'un ministre que la parade des réceptions et une apparence affairée. Il est mené par M. Burke. Il est aussi dans

les meilleurs termes avec Charles Fox. Les principes de ce dernier sont connus de tout le monde. Ce parti, à ce qu'il paraît, occupe une position particulière dans le cabinet. Le duc de Grafton et lord Camden pensent qu'il est de leur intérêt de soutenir lord Shelburne, que cependant ils détestent intérieurement. Celui-ci paraît avoir la plus grande part dans la confiance du roi. Il est intrigant, et sous le prétexte de suivre les opinions de lord Chatham, il se rend agréable au roi en s'opposant à l'indépendance américaine. C'est, dit-on, un homme sans foi, souhaitant la continuation de la guerre par laquelle il espère rehausser son importance; et si le parti Rockingham tombait, si lord Shelburne se trouvait avoir à partager le pouvoir avec un autre parti, il n'est pas loin, à ce qu'on dit, de s'unir à lord North et à plusieurs autres membres de l'ancienne administration. Le roi reste seul, haïssant chacun de ses ministres, se chagrinant à chaque mesure qui contrarie ses dispositions, et aspirant au moment où le ministère actuel, ayant perdu sa popularité, fera place à ceux qu'il a été obligé d'abandonner pour un temps.

Telle est la situation actuelle, et je vais vous rendre compte des mesures qui ont été prises touchant la négociation.

Il paraît que lord Shelburne, d'une part, et Charles Fox, de l'autre, ont suivi le plan adopté par lord North, de faire quelques avances particulières; mais ils ne se sont jamais communiqué

leurs projets et n'en ont rien dit d'abord dans le conseil. — Le comte de Vergennes a déclaré que jamais la France ne pourrait penser à entrer dans un traité que de concert avec ses alliés; et sur ce qui fut dit, que l'Amérique elle-même n'insistait pas tant sur la demande d'indépendance, il répondit : « Un peuple n'a pas besoin de demander ce » qu'il a conquis. » — M. Adams, en Hollande, et le docteur Franklin, à Paris, ont fait des réponses qui convenaient à la dignité des États-Unis; mais de même que le comte de Vergennes, ils ont exprimé un sincère désir de la paix à des conditions libérales et généreuses.

Dès le commencement, M. Adams a été persuadé que le ministère anglais n'était pas sincère; que la plus grande partie de ses membres était aussi opposée à l'Amérique qu'aucun de ceux de l'ancienne administration; et qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur toutes ces négociations. Son jugement, à cet égard, a été confirmé par les événements, quoique à présent la négociation ait pris une meilleure tournure.

La plume du docteur Franklin est plus propre que la mienne à retracer toutes les particularités du séjour à Paris de M. Grenville, jeune homme d'un rang assez élevé, muni de pouvoirs pour traiter avec S. M. T. C. et tous les autres princes ou États actuellement en guerre avec la Grande-Bretagne.

Je remarquerai seulement que dans ses der-

nières conversations avec le comte de Vergennes, M. Grenville a considéré la reconnaisance de l'indépendance américaine comme une chose qui ne pouvait être mise en question, mais qui devait être préalablement déclarée. — Cependant, lorsque le comte de Vergennes a transcrit les paroles de M. Grenville pour les lui faire signer, ce dernier a insisté pour qu'au lieu de cette expression : « Le » roi d'Angleterre a *résolu* de reconnaître, etc., » il fût fait usage des mots *est disposé*, dans ce qu'il voulait faire regarder comme sa communication officielle. Il a témoigné aussi de la répugnance à donner une copie de ses pouvoirs à M. Franklin; et le ministère anglais recule tellement devant l'idée de présenter au parlement un *bill* concernant l'indépendance américaine, que tout cela ne dénote pas de grandes dispositions pour une paix dont les préliminaires doivent être une reconnaissance de l'Amérique comme nation séparée et indépendante. Il est probable que, dans ces deux jours, le docteur Franklin a eu avec M. Grenville une conférence qui jettera quelque lumière sur ces derniers points.

M. Jay est arrivé de Madrid. M. Laurens, à ce qu'il paraît, a l'intention de retourner en Amérique. La présence de M. Adams en Hollande, est nécessaire pour le moment. Dans quelques jours, nous connaîtrons mieux les vues de la Grande-Bretagne, et puisque les ministres du congrès ont pensé que je devais, pour le service de l'Amérique, rester

ici quelque temps de plus, je consacrerai, sous leur direction, tous mes soins aux intérêts des États-Unis. Ma situation à la cour me permet quelquefois d'aller plus loin que ne pourrait le faire un étranger. Cependant, à moins qu'une sérieuse et immédiate négociation, que je suis loin d'espérer, ne rende ma présence très-utile, je demanderai la permission de retourner à mon poste et d'être employé à des moyens plus prompts de terminer cette affaire que ceux des dissertations politiques.

J'ai communiqué l'opinion de M. Adams, telle que je l'ai trouvée dans ses lettres. Les idées du docteur Franklin seront présentées par lui-même, ainsi que celles de M. Jay. Les unes et les autres doivent être préférables aux miennes, quoique je ne pense pas qu'elles en diffèrent beaucoup. — Mais de ce que j'ai appris par vos ministres, par les ministres français, et par mes relations particulières, je conclus :

1° Que les ministres anglais sont divisés entre eux, embarrassés sur la conduite qu'ils doivent tenir, et qu'ils ne sont pas très-fermes dans leurs principes, ni dans leurs places ;

2° Que les négociants iront lentement, serviront à établir des principes et à faciliter un traité; mais que le roi d'Angleterre et quelques-uns de ses ministres n'ont pas abandonné l'idée de rompre l'union entre la France et les États-Unis :

3° Que la situation de la Grande-Bretagne, le

manque d'hommes et d'argent, et les efforts que la France est prête à faire, réduiront l'Angleterre à la nécessité de faire la paix avant la fin du printemps prochain.

L'Amérique fera sans doute un nouvel effort et renverra tous les émissaires à ses plénipotentiaires en Europe ; car le ministère en Angleterre trompe maintenant le peuple, par l'espoir que le général Carleton va opérer une réconciliation, et par d'autres histoires de la même nature *.

Dans le cours de cette affaire, nous avons été parfaitement satisfaits du ministère français ; il

* L'Angleterre proposa secrètement à la France de faire une paix séparée à des conditions très-favorables. M. de Vergennes refusa (lettre à M. de la Luzerne, du 23 mars); mais on craignait en France que les Américains ne sussent pas repousser pareillement une proposition analogue. On voulait que tous les alliés traitassent en même temps (lettre du 29 avril). Une résolution en faveur de la paix avec l'Amérique avait passé au Parlement en février. Un bill (*enabling act*) autorisa le roi à traiter avec *les treize provinces*. La base de la négociation devait être leur indépendance. En même temps que M. Grenville vint à Paris, sir Guy Carleton, commandant des forces anglaises dans l'Océan atlantique, réuni à l'amiral Digby *en commission de paix*, arriva à New-Yorck, ouvrit une correspondance avec le général Washington (7 mai), et voulut vainement communiquer avec le congrès. Comme négociateur, il ne fut point écouté, et il se vit peu à peu réduit à conclure plus tard quelques conventions purement militaires, qui préparèrent l'évacuation du continent. (Voyez le tome VIII des écrits de Washington, *passim*, et l'Appendice, n° IX.)

s'est montré sincère et modéré. — M. Jay écrira au sujet de l'Espagne. Il y a très-peu à dire d'elle, et très-peu à en attendre. — Il paraît que la Hollande va bien, et je crois que M. Adams est content, excepté sur l'affaire de l'argent qui est le point difficile et qui marche lentement.

Par tout ce que je vois, je juge que si l'Amérique insiste pour avoir une part dans les pêcheries, elle l'obtiendra par le traité général. Cet objet m'intéresse trop pour que je n'en fasse pas mention.

La nouvelle de la défaite du comte de Grasse a été vivement sentie en France, et la nation entière a été vraiment malheureuse de ce fâcheux événement *. Le cri général du peuple a été tel que je

* Cette défaite eut lieu le 12 avril 1782, dans l'espace de mer compris entre les îles de la Guadeloupe, la Dominique, les Saintes et Marie-Galante. Le comte de Grasse, chargé de conduire un corps de troupes françaises à Saint-Domingue, où une escadre et des troupes espagnoles l'attendaient pour tenter la conquête de la Jamaïque, fit voile du Fort-Royal de la Martinique. Il avait fait filer son convoi sous l'escorte de quelques-uns de ses vaisseaux et sa flotte était hors de portée des ennemis, lorsqu'un de ses vaisseaux, *le Zélé*, en ayant abordé un autre pendant la nuit, se trouva dégréé. Au lieu de le sacrifier après en avoir retiré l'équipage, le comte de Grasse crut devoir se porter à son secours avec vingt-neuf vaisseaux. L'amiral Rodney sut mettre à profit cette imprudence. Il avait trente-six vaisseaux dont six à trois ponts. Après un combat longtemps disputé, le comte de Grasse, qui montait le vaisseau *la Ville de Paris*, de 100 canons, se vit obligé d'amener son pavillon, et sept autres de ses vaisseaux

ne crois pas qu'à l'avenir aucun amiral français osât, en aucun cas, rendre son vaisseau. Le peuple a peut-être été trop sévère, et le gouvernement ne s'est pas prononcé parce qu'il doit y avoir un conseil de guerre. Mais j'ai été heureux de voir le patriotisme se manifester chez tout le monde. Les États de plusieurs provinces, les grandes villes, et différentes associations, ont offert des vaisseaux de ligne en plus grand nombre que ceux qui ont été perdus. — En même temps, le gouvernement montre la plus grande activité, et cet événement a donné un coup d'éperon à l'énergie de la nation. — Puis, indépendamment du malheur en lui-même, j'ai gémi de la ruine des plans que j'avais proposés pour une utile coopération sur les côtes d'Amérique. Mes projets ont été rendus presque impraticables, et mon voyage (à l'exception des négociations) n'a pas été aussi avantageux que j'avais de bonnes raisons de l'espérer.

Les Espagnols vont enfin assiéger Gibraltar. Le comte d'Artois, frère du roi de France, et le duc de Bourbon, prince du sang, partent pour servir dans cette expédition en qualité de volontaires. — On a l'intention de commencer dans les premiers jours de septembre. — Ainsi, de manière ou d'autre, nous serons délivrés de cet embarras, et, que

éprouvèrent le même sort. Il ne se rendit qu'après avoir perdu la plus grande partie de son équipage et fut traité en Angleterre avec une grande considération.

le siége réussisse ou non, nous pouvons espérer à l'avenir de disposer des forces combinées de la maison de Bourbon.

Nous attendons des lettres des Indes orientales, où il paraît que nous avons eu l'avantage. L'ennemi a reçu quelques dépêches par terre; mais, ou il n'en a publié qu'une partie, ou nos opérations sont d'une date postérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, 29 juin.

M. Franklin et M. Jay vous feront connaître la réponse du comte de Vergennes à M. Grenville, et ce qu'a dit ce dernier relativement à l'*acte d'autorisation*. Cet acte, ainsi que la réponse au comte de Vergennes, sont attendus chaque jour, et la manière dont ils seront conçus donnera une idée assez juste des intentions du ministère anglais. — La seule chose dont il me reste à vous informer, c'est que, sous prétexte de curiosité, d'admiration, ou d'affaires privées, l'Angleterre enverra probablement en Amérique, des émissaires qui ne peuvent espérer de s'insinuer que sous des apparences d'amitié.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 octobre 1782.

Mon cher Général,

Depuis l'arrivée du colonel Gimat, pas une ligne de vous ne m'est parvenue, ce qui m'afflige beaucoup; car lorsque je n'ai pas le bonheur d'être avec vous, il m'est absolument nécessaire de recevoir vos lettres.

Celle-ci vous sera remise par le général Duportail et le colonel Gouvion, qui retournent en Amérique. Je voudrais pouvoir faire de même; mais vous devez savoir que je suis retenu ici par les plénipotentiaires américains dans le but de servir notre cause, ce qui pour moi sera toujours l'objet principal. Le général Duportail vous donnera les nouvelles publiques. J'ai communiqué celles d'une nature plus secrète au secrétaire des affaires étrangères, et je l'ai prié de transmettre ma lettre à Votre Excellence. Vous serez à portée de former votre opinion sur la situation des affaires; mais quoique leurs progrès ne me permettent pas (d'après les motifs que je vous ai exposés), de quitter pour le moment ce pays-ci, mon opinion person-

nelle est qu'un succès est nécessaire avant que le traité général puisse arriver à une conclusion.

J'ai chargé le colonel Gouvion de vous dire ce qu'il vaut mieux ne pas écrire relativement à mes projets.

Madame de Lafayette me prie de vous présenter, ainsi qu'à madame Washington, ses respectueux et affectueux sentiments. Elle a porté pendant sept mois un enfant qui est venu dernièrement au monde à cette époque prématurée. C'est une fille, et quoique délicate, j'espère qu'elle s'élèvera bien. — J'ai pris la liberté de lui donner le nom de *Virginie* *.

Si le comte de Grasse n'avait pas été si malheureux, mon voyage n'aurait pas été tellement infructueux. Maintenant il me faut trouver dans la paix ou dans la guerre les moyens de regagner une partie des avantages que j'avais espérés de ma présence à cette cour. M. de Vaudreuil sera utile au commerce; peut-être fera-t-il quelque chose contre Penobscot; mais puisqu'il n'est pas entré dans le port de New-Yorck, il ne peut rien effectuer d'important. — Ma prochaine lettre, mon cher général, vous informera mieux de ce qui me concerne. — Si George, dans l'un ou l'autre cas, avait envie de voir le pays, j'en serais extrêmement heureux, et j'aurais autant de soin de lui que de mon propre fils.

Je vous prie, mon cher général, de présenter mes respects à madame Washington, et mes affectueux

* Madame Louis de Lasteyrie.

compliments à la famille. — J'espère que ma conduite, guidée par des motifs d'utilité publique et d'intérêts américains, recevra de vous cette approbation que je préfère à celle du reste du monde.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 24 octobre 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Ma dernière lettre vous a informé qu'au cas où la paix ne serait pas faite et où nos plans ne recevraient pas une exécution immédiate dans cette cour, je me croirais obligé par mon zèle pour notre cause et par mon obéissance à vos intentions, de chercher quelques moyens de servir nos projets militaires. — Dans ces circonstances, j'ai consenti à aller cet hiver avec le comte d'Estaing. Mais, quoique je doive rentrer dans l'armée française comme maréchal de camp, à dater de la reddition de lord Cornwallis, je garderai mon uniforme américain et l'extérieur aussi bien que l'intérieur d'un soldat américain. Je traiterai les affaires et prendrai des ordres comme un officier emprunté aux États-

Unis, et je guetterai l'heureux moment où je pourrai joindre nos chers drapeaux.

Ma présence aux Indes occidentales amènera et assurera, j'espère, la chose que nous désirons, ou quelque autre qui pourra vous plaire. — En arrivant aux îles, j'aurai avec moi la supériorité maritime. — Un vaisseau partira dans une quinzaine pour l'Amérique. — Ce que je vous écris m'a été confié sous le plus grand secret, et jusqu'à ce que je sois libre d'en parler, je vous prie de le garder pour vous seul. — Lorsque l'affaire sera plus avancée, je serai plus précis. En attendant vous pouvez me préparer vos ordres. — Comme il y aura des communications particulières, et qu'elles pourraient avoir lieu par deux voies, j'ai pensé que des officiers pourraient être dépêchés. — George souhaitait faire un voyage; Mac-Henry avait le même désir. — Vous savez qu'avec moi George serait bien soigné.

Votre Excellence recevra de mes nouvelles par le prochain bâtiment. — J'espère que New-Yorck sera délivré vers le mois de juin. Ce que je fais était le seul moyen.

Dans un mois, nous saurons si l'Angleterre veut faire la paix; et si elle n'est pas faite peu après la réunion du parlement, il est certain qu'une autre campagne deviendra nécessaire. — Je n'ai pas l'intention de partir avant ce temps-là.

Je suppose que vous n'avez pas un besoin immédiat du colonel Gouvion, et j'ose présumer qu'il

ne déplaira pas à Votre Excellence que je le garde avec moi.

Je vous prie d'offrir mes bien affectueux respects, etc., etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 22 novembre 1782.

Lorsque je quittai l'Amérique, Monsieur le comte, je fus chargé de représenter ici sa situation, et dans la circonstance critique où elle se trouve, le congrès me recommande particulièrement de vous exposer ses besoins pécuniaires. C'est d'après son congé et ses instructions que je suis venu ici; et, lorsque sans son approbation, sans un rang déclaré dans l'armée française, je vais m'occuper d'opérations dont le commencement leur est étranger, je dois au moins m'acquitter de ses commissions, et surtout reposer ma conscience sur l'opinion que dans ce moment délicat je prends la liberté de vous soumettre.

Les dépêches du congrès sont arrivées; celles du chevalier de la Luzerne ne le sont pas encore. On peut s'être trompé dans les bureaux comme à bord du bâtiment américain, et si ces lettres sont retardées, il serait fâcheux de se jeter dans des len-

teurs et des incertitudes. Vous connaissez trop bien l'Amérique, Monsieur le comte, pour avoir besoin d'être éclairé par cette dernière dépêche; d'ailleurs, j'ai trop causé avec le ministre du roi, sur l'objet en question, pour ne pas prévoir qu'il conseillera le secours que l'on croit instant de demander. Les papiers que M. Franklin a confiés contiennent au moins des informations; c'est à lui qu'ils ont été adressés, et si vous en craignez l'exagération, je dois ajouter que les nouvelles particulières, ma connaissance intime du pays, le jugement qu'il m'est aisé de former sur la situation actuelle; tout enfin, Monsieur le comte, se réunit pour me persuader la nécessité de cette assistance pécuniaire.

En considérant l'Amérique, Monsieur le comte, il est naturel de m'attacher au point de vue qui intéresse un Français; c'est en cette qualité seule, que j'examine les dangers de l'influence anglaise.

Le peuple est las de la guerre; mais à présent il aime la France et déteste l'Angleterre. Un secours accordé dans ce moment, est une opération d'autant plus utile, qu'elle met le sceau à toutes les autres; qu'elle relève le courage et ferme la bouche aux émissaires anglais, qui sans cesse accusent la France de vouloir attiser le feu sans l'éteindre. Je ne m'arrête pas à ces calomnies, Monsieur le comte, et leur absurdité doit, j'espère, préserver de leurs effets; mais il n'en est pas moins inutile de s'arrêter au peu d'efforts pécuniaires du peuple améri-

cain. On peut dire qu'il y a peu d'argent dans le pays, et je puis affirmer que les Anglais en ont moins laissé qu'on ne croit; encore cet argent est-il, ou dans leurs lignes, ou dans les cassettes enterrées des royalistes. On peut ajouter que les États n'ont pu, dans ces temps de troubles, prendre des mesures convenables pour l'imposition, pour la levée des taxes; que d'ailleurs, l'étendue du pays, la dispersion des habitants, en rend la collection difficile. Il serait possible aussi de remarquer la différence entre les taxes actuelles, et celles même qui ont été une des raisons de mécontentement. Enfin, Monsieur le comte, les Américains diraient que leur commerce a cruellement souffert cette année; mais en pensant que ces excuses, quoique assez bonnes, ne sont pas suffisantes, je vois aisément que le congrès et tous les chefs de la révolution, sont intéressés à ce qu'un défaut d'argent ne la fasse pas manquer. Il est clair qu'ils doivent tâcher d'en avoir, et prendre pour réussir tous les moyens qui ne mettent pas en danger la révolution elle-même. Puisqu'ils n'ont pu en avoir, Monsieur le comte, il devient, je crois, nécessaire que, pour le succès de la gloire et de la cause commune, un généreux et dernier effort soit fait en faveur des Américains. En comparant l'argent qu'ils demandent avec les avances faites à nos alliés de la dernière guerre, et surtout en distinguant le degré d'intérêt que nous avions à les soutenir, le secours jugé indispensable ne paraîtra pas non plus exorbitant.

L'armée de M. de Rochambeau quitte l'Amérique, et si New-Yorck n'est pas évacué, cette démarche trop prématurée semble inviter à un dédommagement. Ces troupes coûtaient treize millions, elles tiennent la place d'autres troupes aux îles, et d'ailleurs ne coûteront pas autant. Pour remplacer l'envoi de deux régiments, on donna la somme de six millions; dans le cas actuel, ne pourrait-on pas donner au moins ce que le ministre des finances avait sûrement préparé pour le maintien annuel de cette armée? Je croirais ainsi que si la guerre dure, si surtout elle est prolongée par des intérêts qui ne regardent ni les Américains, ni leurs alliés, on a pensé qu'il fallait au moins les aider un peu durant la campagne, et le secours prévu, joint à l'épargne imprévue sur l'armée de M. de Rochambeau, ne doit-il pas approcher des espérances que l'Amérique semble avoir conçues?

Peut-être on se souviendra que ce continent est le seul point où nous avons eu de grands succès. La raison en est assez simple, puisque tout y est pour nous et contre l'ennemi. Dans le cas heureux où l'on y portera nos forces, il faut que nous trouvions une armée capable de coopérer. Jamais il n'y en eut de meilleure que celle des Américains; mais si leur patience est à la fin lassée; si le congrès balance entre l'inconvénient de les garder et l'inconvénient de les débander, s'il faut enfin prévenir une convulsion, au lieu de conduire une opération offensive, non-seulement il sera impossible

d'attaquer les postes ennemis, mais encore il leur sera aisé de les dégarnir ainsi que le Canada; et cet excédant n'étant plus retenu, se portera sur nos îles.

Sous un point de vue politique, il paraît encore plus instant d'aider les Américains. Je ne crains pas leur paix avec l'Angleterre, et si nous y portons la guerre, je suis persuadé qu'on obtiendra un grand succès; mais pour resserrer encore les liens de l'amitié, pour assurer les moyens d'opérer contre l'ennemi, je ne voudrais pas qu'on refusât cette instante et dernière demande. Les dispositions de l'Amérique sont excellentes, nous n'avons rien à craindre que l'impossibilité de continuer; et encore ne consentirait-elle jamais à s'écarter des devoirs de l'alliance, de ceux de la reconnaissance. Mais en partant, Monsieur le comte, il m'est impossible de ne pas vous laisser mon opinion. Je la donne du fond de mon cœur, et sans me flatter qu'elle remplace celle du chevalier de la Luzerne, je me reprocherais de ne pas vous avoir dit combien je crois un secours instant et nécessaire.

Agréez, je vous prie, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(TOUT A FAIT CONFIDENTIELLE.)

Brest, le 4 décembre 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Mes lettres précédentes vous ont appris que, bien que les politiques parlassent beaucoup de la paix, une expédition allait avoir lieu, dont le commandement est donné au comte d'Estaing. J'ai ajouté qu'ayant été engagé à y prendre part, j'avais accepté volontiers, pensant que c'était le seul moyen au monde de réussir dans ce que vous m'avez chargé d'obtenir. Le colonel Gouvion doit être avec nous, et je m'en réfère, mon cher général, à la lettre que je vous ai envoyée par lui, ainsi qu'à quelques notes que je lui écris en chiffres. Les Antilles sont l'objet principal; l'Espagne vient ensuite. Nous avons ici neuf vaisseaux de ligne à envoyer au premier vent favorable. Votre Excellence sait que le comte d'Estaing est allé en Espagne. Nous aurons la supériorité maritime. — Veuillez préparer vos propositions et vos projets relativement à New-Yorck, Charlestown, Penobscot et Terre-Neuve. Un vaisseau français va être

envoyé en Amérique, et de là par vos ordres aux Antilles. Je vous écrirai par la prochaine occasion.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la copie d'une lettre au congrès * ; j'espère que vous pourrez lui dire que vous êtes satisfait de ma conduite. En vérité, mon cher général, il est nécessaire à mon bonheur que vous pensiez ainsi. — Quand vous êtes absent, je m'efforce de faire ce qu'il me semble que vous auriez conseillé si vous eussiez été présent. Je vous aime trop pour être une minute satisfait à moins de penser que vous approuvez ma conduite.

On parle beaucoup de la paix. — Je pense, *entre nous*, que la plus grande difficulté doit venir des Espagnols ; et néanmoins, je crois que les ennemis ne sont pas sincères. — Ils ont entassé les chicanes et les finesses à propos de la question des limites américaines, et ainsi du reste. Mon opinion est qu'au fond de leur cœur ils sont déterminés, s'ils le peuvent, à tenter quelle tournure prendront leurs affaires dans la prochaine campagne. Dieu veuille que nous puissions en faire une vigoureuse, particulièrement à l'égard de New-Yorck !

Je ne suis arrivé ici que d'hier matin, et suis très-occupé d'affaires de service. Aussi en vous priant, etc.

* Cette lettre avait pour but d'annoncer au congrès le nouveau parti que venait de prendre M. de Lafayette, et au sujet duquel il s'en référait à l'opinion de Washington.

A M. DE VERGENNES.

Cadix, le 1er janvier 1783.

Il paraît que la paix s'éloigne, Monsieur le comte, et que nous aurons encore une campagne. Il est donc heureux que nous soyons réunis ici, et que tout y soit commandé par M. d'Estaing. Vous connaissez mon opinion et mon sentiment pour lui, et vous en connaissez aussi la date. Il est chargé de la mer et de la terre, et c'est avec un grand plaisir que je serai sous lui maréchal des logis de l'armée combinée.

N'ayant point de nouvelles, Monsieur le comte, je sais par le public les préliminaires américains; ils me paraissent avantageux pour les États-Unis; mais vous sentez combien je suis curieux de savoir comment tout s'est passé entre vous et les plénipotentiaires. Étant si peu instruit, je ne hasarde point d'opinion; mais je suis persuadé que vous serez content du congrès. Je puis ajouter encore deux répétitions, c'est que les ministres américains mettent un grand prix à vos communications, et qu'avec un secours d'argent, nous aurons dans ce pays une coopération puissante.

Après en avoir causé avec M. d'Estaing, nous sommes convenus que je mettrais cette dernière

idée dans une lettre à M. Carmichael, et que je témoignerais n'avoir pas d'objection à ce qu'elle fût ouverte. Il est bien loin de ma pensée de croire que cela nous vaudra de l'argent d'Espagne; mais j'ai cru pouvoir faire ce petit essai bien insuffisant, et si la guerre dure, il faudrait bien tâcher de contenir l'ennemi par une diversion américaine.

Les lettres de M. d'Estaing diront où nous en sommes, Monsieur le comte, et je n'ajouterai ici que l'hommage, etc.

Cadix, 1er janvier 1783.

Je reçois une lettre du 10, Monsieur le comte, et vous en fais mes tendres remercîments. Vous serez, j'espère, content du congrès; et d'ailleurs il paraît que les dernières nouvelles sont plus favorables à la paix générale. A moins qu'elle ne soit signée, j'espère qu'on n'arrêtera pas les opérations. C'est le moyen de presser les bonnes intentions ou de déjouer les mauvaises, et comment ne pas se défier d'un homme tel que lord Shelburne? Mon cœur vous suit dans tout ce que vous entreprenez, et mon amitié se réunit au patriotisme pour en souhaiter la réussite.

Rappelez-moi aux bontés de votre famille, et agréez, etc.

Cadix, 1er janvier 1783 *.

Le convoi que j'avais laissé à vingt lieues a depuis éprouvé mille contrariétés. Il est enfin entré avec celui de Toulon. Toutes ces troupes se réunissent aux Français de Gibraltar et à plus de cinq mille Espagnols. Quoi qu'en dise Vaudreuil, M. d'Estaing commande la terre et la mer ; je suis maréchal général des logis des troupes françaises et espagnoles ; et quoique M. de Falkenheim ait voulu rester, je n'ai rien à démêler qu'avec M. d'Estaing, qui a signifié aux troupes de suivre les ordres que je donnerais, et qui a pour moi son amitié et sa confiance ordinaires.

Je ne vous dirai rien de Cadix, Son plus grand mérite est d'être moins espagnole que les autres villes. Je ne veux pas d'ailleurs empiéter sur le droit de description qu'ont eu les revenants de Gibraltar, et mes journaux seront tous de l'autre monde. Je n'y mettrai pas que je vois tous les jours M. le comte Orelly ; mes principes s'accordent peu avec le gouverneur de la Louisiane. J'avais

* M. de Lafayette avait fait reprendre des copies par extraits de lettres écrites par lui en des circonstances importantes, à des femmes de ses parentes, telles que mesdames de Tessé, de Poix, etc. Ces copies sont, comme la présente lettre, ordinairement sans suscription.

le projet de ne pas le voir ; mais sans lui on ne peut rien se procurer ici, et le bien public exige que je sacrifie ma répugnance. Si j'en juge par la manière dont je suis avec les troupes, les craintes de M. de Ségur étaient mal fondées ; mais je me trouve fort bien comme on m'a placé. J'espère que notre campagne ira mieux que la dernière, et surtout je désire qu'une paix vienne rendre tous nos préparatifs inutiles.

Pendant que nous défaisons ce qui a été fait, et que nous tâchons de mieux l'arranger, pendant que nous sommes ennuyés de beaucoup de détails nécessaires, la marine fait aussi tous ses préparatifs. Nous avons M. de Lamothe-Piquet. Il y avait un autre officier général, M. de B...... ; mais j'espère obtenir de M. d'Estaing qu'il le renverra tout simplement. Je monterai *le Terrible,* et M. d'Estaing *le Majestueux*. Ces deux vaisseaux seront les plus voisins.

Aurons-nous la paix, ma chère cousine, et faut-il encore se battre pour s'entendre? Ma grande affaire, à moi, paraît être arrangée, car l'Amérique est sûre de son indépendance, l'humanité a gagné son procès, et la liberté ne sera jamais plus sans asile. Puissent à présent nos succès déterminer la paix générale, puisse la France reprendre son rang et ses avantages, et je serai parfaitement heureux, car je ne suis pas assez philosophe pour ne pas mettre un intérêt particulier aux affaires publiques.

A M. WILLIAM CARMICHAEL, A MADRID *.

Cadix, 20 janvier 1783.

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 14. Je déplore la circonstance qui l'a motivée; mais c'est pour moi un devoir d'y répondre.

J'ai eu le bonheur de prendre rang des premiers dans la révolution américaine. Je suis fier de dire que j'ai une grande part dans l'affection et la confiance du peuple. Le congrès m'a fait l'honneur d'ordonner que je fusse consulté par ses ministres en Europe. Ces circonstances, je ne les mentionne nullement par vanité, mais seulement pour montrer qu'en donnant mon opinion, j'obéis aux ordres de l'honneur et du devoir.

La démarche étant de droit, il serait au-dessous de moi d'attendre une occasion particulière plus favorable. Les intérêts publics sont d'un grand poids pour moi ; mais rien sur la terre ne pourrait m'intimider par quelque considération personnelle.

Vous devez beaucoup à la France ; vous ne devez

* Cette lettre, destinée à être ouverte par le cabinet de Madrid, avait été écrite dans cette prévoyance. (*Lettre à M. R. Livingston, 5 févr.*)

rien aux autres nations. Comme un Français dont le cœur brûle de patriotisme, je me réjouis du rôle que la France a joué et de l'alliance qu'elle a faite. Comme Américain, je reconnais l'obligation, et je crois qu'en cela consiste la vraie dignité. Mais la vraie dignité nous défendait d'étaler au dehors nos espérances politiques trompées, et je me suis toujours opposé à cette condescendance, d'autant plus qu'un traité avec la France vous avait assuré ses alliés, et aussi parce que l'Amérique doit plutôt recevoir des avances que se jeter aux pieds des autres peuples.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de la négociation avec l'Espagne. A mon avis, les conditions sont mauvaises, mais je puis me tromper. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un échange de ministres aurait dû avoir lieu, et que maintenant il doit se faire un échange de pouvoirs sur le pied de l'égalité. — Ce que l'Angleterre a fait n'est rien, ni dans le droit ni dans la forme. — Le droit résidait dans la volonté du peuple; la forme est toute dans le sentiment de la dignité américaine. — Mais quoique l'Espagne ait jusqu'à présent refusé de reconnaître ce que la branche aînée des Bourbons a cru honorable de déclarer, il serait trop étrange de voir l'Angleterre prendre place avant elle dans la date et les bénéfices de la reconnaissance.

Il y a un plus grand nombre de puissances que vous ne savez, qui font des avances à l'Amérique. J'en ai reçu personnellement quelques-unes; mais vous

devinerez aisément qu'aucun traité ne serait plus agréable que celui avec l'Espagne. — Les trois ennemies naturelles de la Grande-Bretagne devraient être fortement unies. — L'alliance française est éternelle ; mais un tel traité entre les amis de la France serait un nouveau lien de confiance et d'affection. Si les Espagnols agissent avec lenteur, ils s'attachent fortement. Par égard pour eux, et encore plus par égard pour la France, nous devons avoir avec eux plus de patience qu'avec aucune autre nation de l'Europe.

Cependant la paix est probable ; et comment alors l'homme qui a opiné contre votre départ, pourrait-il vous proposer de rester à une cour où vous n'êtes pas décemment traité ? — Le congrès, j'espère, et avec lui toute la nation, n'entendent pas qu'on plaisante avec leur dignité, et pour ma part, je n'ai aucune inclination à trahir la confiance du peuple américain. — Je m'attends à la paix, et j'espère que l'Espagne agira avec convenance à votre égard. Mais si elle hésitait à vous traiter comme le représentant des États-Unis, alors, quelque désagréable que cela pût être, ce que M. Carmichael aurait de mieux à faire serait d'aller à Paris. La France continuant sa médiation, nous pourrions peut-être, à l'aide de cette généreuse amie commune, arriver à l'union désirée avec la cour d'Espagne.

Agréez la haute considération et la sincère affection, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Cadix, 5 février 1783.

MONSIEUR,

Quelque célérité que je mette à envoyer un bâtiment, je ne me flatte pas d'apprendre au congrès la nouvelle d'une paix générale *. Cependant, tels sont mes sentiments dans cette circonstance, que je ne veux pas différer de lui présenter mes félicitations. Ces sentiments, il en jugera mieux d'après sa connaissance de mon cœur que sur des expressions qui ne peuvent les rendre que faiblement. Je me rappelle nos premiers temps avec une émo-

* Après diverses négociations entreprises dès le commencement de l'année 1782, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent signés à Versailles le 20 janvier 1783, par M. de Vergennes et M. Fitz-Herbert, plénipotentiaire de Sa Majesté britannique. Ces préliminaires furent convertis en un traité de paix définitif, le 3 septembre 1783. Il fut signé pour la France, par M. de Vergennes; pour l'Espagne, par le comte d'Aranda; et pour l'Angleterre, par le duc de Manchester. Le traité définitif entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, fut signé le même jour, à Paris, par M. David Hartley d'une part, et par MM. John Adams, Benjamin Franklin et John Jay de l'autre. La veille avait été conclu également, à Paris, le traité particulier entre la Grande-Bretagne et les états généraux de Hollande.

tion de plaisir et d'orgueil. Notre situation actuelle me rend heureux. Je vois dans l'avenir une séduisante perspective.

Des lettres précédentes ont fait connaître au congrès comment, lorsque j'eus l'intention de quitter la France, je fus retenu par ses envoyés. Je m'en réfère à ma lettre du 3 décembre pour une plus longue explication de ma conduite.

Maintenant la noble lutte est terminée, et je me réjouis des bienfaits de la paix. Il y a ici quarante-neuf vaisseaux de ligne et vingt mille hommes avec lesquels le comte d'Estaing devait joindre les forces combinées des Antilles, et qui, pendant l'été, devaient coopérer avec notre armée américaine. Il avait même été accordé que, tandis que le comte d'Estaing agirait ailleurs, j'entrerais dans le Saint-Laurent, à la tête d'un corps français. Pour ce qui me concerne, je n'ai nul regret ; mais, indépendamment de tout agrément personnel, on sait que j'ai toujours penché pour l'addition du Canada aux États-Unis.

Je m'étais promis de retourner en Amérique après la paix. Quelque pénible que soit un retard, il me faut différer ce voyage. — Aucun sacrifice ne me coûtera, pour l'accomplissement de mes devoirs ; et puisqu'il a plu au congrès d'ordonner à ses ministres de se consulter avec moi, mon premier intérêt est de mériter sa confiance.

D'après ma lettre à M. Livingston, on peut se former une opinion de notre situation en Espagne.

On a demandé mon avis, et je l'ai donné. On réclame mes services, et au lieu de partir pour l'Amérique, je vais à Madrid, qui est si loin de mon chemin ; mais je crois qu'il vaut mieux m'y rendre pendant la résidence de M. Jay à Paris, ce qui ne m'empêchera pas, à moins que le congrès ne m'honore de ses ordres, de m'embarquer dans le courant de juin ; car je suis bien empressé de revoir le rivage américain.

Aujourd'hui, que notre noble cause a prévalu, que notre indépendance est fermement établie, et que la vertu américaine a obtenu sa récompense, aucun effort, j'espère, ne sera négligé pour fortifier l'union fédérale.

Puissent les États être toujours unis, de manière à défier les intrigues européennes! Sur cette union reposeront leur importance et leur bonheur. C'est le premier vœu d'un cœur plus véritablement américain que des mots ne peuvent l'exprimer.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Cadix, 5 février 1783.

Mon cher Général,

Si vous n'étiez qu'un homme tel que César ou le roi de Prusse, je serais presque affligé pour vous de voir se terminer la grande tragédie où vous jouez un si grand rôle. Mais je me félicite avec mon cher général de cette paix qui accomplit tous nos vœux. Rappelez-vous nos temps de Valley-Forge, et que le souvenir des dangers et des travaux passés nous fasse jouir encore davantage de notre situation présente. — Quels sentiments d'orgueil et de bonheur j'éprouve en pensant aux circonstances qui ont déterminé mon engagement dans la cause américaine! Quant à vous, mon cher général, qui pouvez dire véritablement que tout cela est votre ouvrage, quels doivent être les sentiments de votre bon et vertueux cœur en cet heureux moment qui affermit et qui couronne la révolution que vous avez faite! Je sens qu'on enviera le bonheur de mes petits-enfants lorsqu'ils célèbreront et honoreront votre nom. Avoir eu un de leurs ancêtres parmi vos soldats, savoir qu'il eut la bonne fortune d'être l'ami de votre cœur,

sera l'éternel honneur dont ils se glorifieront, et je léguerai à l'aîné d'entre eux, tant que durera ma postérité, la faveur que vous avez bien voulu conférer à mon fils George.

Je m'étais disposé à aller en Amérique à la nouvelle de la paix. Vous me connaissez trop bien, mon cher général, pour ne pas juger du plaisir que j'éprouvais d'avance par l'espoir de vous embrasser et d'être réuni à mes compagnons d'armes. Rien ne me plaisait autant que cette délicieuse perspective; mais j'ai été subitement forcé de différer l'exécution de mon plan favori, et comme j'ai à la fin été assez heureux pour recevoir une lettre de vous, je sais que vous m'approuvez de prolonger mon congé pour des motifs politiques. La copie ci-jointe de ma lettre au congrès, celle que j'écris officiellement à M. Livingston en le priant de vous la communiquer *, vous instruiront pleinement des raisons qui me pressent de partir pour Madrid. De là je ferai mieux d'aller à Paris, et dans le mois de juin, je m'embarquerai pour l'Amérique. Heureux, dix fois heureux serai-je, en embrassant mon cher général, mon père, mon meilleur ami, que je chéris avec une affection et un respect que je sens trop bien pour ne pas savoir qu'il m'est impossible de les exprimer!

* Cette lettre a été retranchée comme contenant en substance les mêmes choses que celle-ci et celle qui l'a précédée. (Voyez *Diplomatic correspondence*. T. X, p. 24.)

Vous verrez par ma lettre au congrès, qu'indépendamment des plans qu'il m'avait été permis de vous proposer, et pour lesquels on avait réuni des forces immenses de terre et de mer, il avait à la fin été accordé que j'entrerais dans le Canada. J'avais l'espoir de vous embrasser à Montréal, ou au moins d'y être joint par un détachement de l'armée. La nécessité d'une diversion nous avait fait obtenir le consentement de l'Espagne; mais ces projets sont évanouis, et il faut nous consoler en songeant au bonheur de cette partie du continent qui vous doit sa délivrance.

A présent, mon cher général, que vous allez goûter quelque repos, permettez-moi de vous proposer un plan qui pourrait devenir grandement utile à la portion noire du genre humain. Unissons-nous pour acheter une petite propriété où nous puissions essayer d'affranchir les nègres et de les employer seulement comme des ouvriers de ferme. Un tel exemple, donné par vous, pourrait être généralement suivi, et si nous réussissions en Amérique, je consacrerais avec joie une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette manière que d'être jugé sage pour une conduite opposée.

Je suis si impatient, mon cher général, d'apprendre de vos nouvelles et de vous donner des miennes, que j'envoie mon domestique par ce vaisseau, et que j'ai obtenu qu'il fût mis à terre sur la côte

de Maryland. J'espère recevoir votre réponse avant de quitter la France, et je saurai alors où je dois aller. Si vous êtes chez vous, je me dirigerai vers la baie de Chesapeak.

Vous ne pouvez, mon cher général, employer plus utilement votre influence qu'à pousser le peuple américain à fortifier le lien fédéral. C'est une tâche qu'il vous sied d'avoir à cœur, et je considère ce résultat comme nécessaire. Soyez assuré que la politique européenne sera disposée à créer des divisions entre les États. Voici le moment où les attributions du congrès doivent être fixées, les limites des pouvoirs déterminées, et les articles de la confédération révisés. Cette œuvre qui doit intéresser tous les amis de l'Amérique, est la dernière épreuve; elle manque à la perfection du temple de la liberté.

Et l'armée, mon cher général, quel sera son sort? J'espère que le pays sera reconnaissant. S'il en était autrement, je serais très-malheureux. Une partie de l'armée demeurera-t-elle réunie? Dans le cas contraire, j'espère que nous ne perdrons pas nos nobles titres d'officiers et de soldats de l'armée américaine; de sorte qu'au jour du danger, nous puissions être rappelés de tous les coins du monde et réunis pour la défense d'un pays qu'elle a si héroïquement sauvé. Il me tarde de connaître les mesures qui seront prises. Véritablement, je compte sur votre bonté pour m'écrire une lettre très-détaillée, non-seulement dans un intérêt pu-

blic, mais aussi parce que j'ai besoin d'être instruit de tout ce qui vous concerne personnellement. Adieu, adieu, mon cher général. Si les Espagnols avaient eu le sens commun, j'aurais été dispensé de cette maudite course à Madrid; mais j'y suis appelé par un devoir envers l'Amérique. Il faut donc y aller et différer l'heureux voyage. J'offre mes plus tendres respects à madame Washington. Nous allons à présent nous disputer; car je vous presserai de revenir en France avec moi. La meilleure manière d'arranger l'affaire, serait que madame Washington vous accompagnât. Elle rendrait madame de Lafayette et moi parfaitement heureux. Je prie Votre Excellence d'offrir mes compliments à Tilghman, à George, à tout l'état-major; rappelez-moi à tous mes amis dans l'armée. Soyez assez bon pour parler de moi à votre respectable mère. Je partage son bonheur de toute mon âme. Adieu encore une fois, mon cher général, avec tous les sentiments, etc.

Madrid, le 17 février 1783 *.

Quand je serais dans un lieu enchanté, ma chère cousine, je maudirais tout retard qui m'empêche-

* Voyez la note sur la lettre du 1er janvier. Nous croyons celle-ci adressée à madame de Tessé, on a pu voir (lettre

rait d'arriver à Paris. Nous ne sommes cependant pas ici dans le palais d'Armide, et encore faut-il que j'y demeure quelques jours. J'ai fait ce matin ma cour au roi; et malgré mon titre et habit rebelles, j'en ai été reçu fort gracieusement. J'ai vu des grands bien petits, surtout lorsqu'ils étaient à genoux, et il y a là de quoi faire éternuer un cerveau indépendant. Mon départ est encore incertain, ma chère cousine; mais si le 15 mars est un vendredi, j'espère bien y faire les honneurs de votre souper. C'est avant le loto que j'arriverai, et je ne veux pas qu'il traite ma personne comme le biribi traitait un jour mon épée. J'ai voyagé depuis Cadix avec M. l'abbé Giraut, et comme il vous connaissait, notre connaissance a été bientôt faite. Mille tendres hommages à Sophie. Mille compliments à M. de Tessé, M. de Mun, le docteur, M. de Meilhan et le baron. Présentez mes respects et encore plus de tendresse à M. le duc d'Ayen. Adieu, ma chère cousine, il est doux de penser que chaque pas me rapprochera du lieu que vous habitez.

du 4 octobre 1780), que par une plaisanterie de société, M. de Lafayette appelait *sa cousine* madame de Tessé qui était sa tante.

AU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Madrid, le 19 février 1783.

Monsieur le Comte,

Ayant eu l'honneur de conférer avec Votre Excellence sur les objets relatifs aux États-Unis, et devant bientôt me rendre auprès du congrès américain, je désire me pénétrer moi-même du résultat de nos conversations. Au lieu de l'indifférence ou même des divisions qu'une autre nation aimerait à prévoir, il m'est agréable de porter aux États-Unis le tableau de vos bonnes dispositions. Je vous dois cet avantage, Monsieur le comte, et pour le rendre complet, pour m'assurer que je n'oublie rien, permettez que mon rapport au congrès soit d'abord soumis à Votre Excellence.

Sa Majesté Catholique désire qu'entre elle et les États-Unis il s'établisse une confiance, une harmonie durables. Elle est de son côté décidée à faire tout ce qui pourra l'entretenir. Le chargé d'affaires américain est reçu dès ce moment, et Votre Excellence va s'occuper à traiter les intérêts des deux nations. Pour présenter au roi M. Carmichael, Votre Excellence, qui veut marquer toutes sortes d'égards à M. Jay, attend seulement que

M. le comte d'Aranda lui ait notifié vos dispositions.

Pour la fixation des limites, Sa Majesté Catholique adopte celle des préliminaires du 30 novembre entre les États-Unis et la cour de Londres. La crainte d'élever un sujet de dispute est la seule objection qu'elle trouvait à la libre navigation du Mississipi. Le tabac de Virginie, les objets relatifs à la marine, fourniraient dans le traité des conventions réciproques, et d'après les productions de l'Amérique, il s'y ferait des arrangements utiles à ses finances.

Ayant eu l'honneur de vous parler pour une diminution de droits sur la morue, vous m'avez répondu qu'il faudrait faire à la France le même avantage; et qu'en vertu d'anciens traités, les Anglais auraient la prétention de le réclamer; mais vous ferez à tous égards ce qui dépendra de vous pour satisfaire l'Amérique.

C'est avec un plaisir bien vif, Monsieur le comte, que j'entrerais dans tous les détails où je prévois des liaisons entre l'Espagne et les États-Unis; mais ce n'est pas moi que cet heureux travail regarde. Les ministres du congrès, celui que vous allez envoyer, doivent s'en occuper, et je me borne à rappeler les idées générales que vous m'avez données. Un mot de vous m'assurera que je n'ai rien oublié. Les dispositions de Sa Majesté Catholique et la franchise de Votre Excellence, ne laisseront aucun prétexte à de fausses représentations. L'al-

liance de la maison de Bourbon avec les États-Unis étant fondée sur l'intérêt commun, elle aura plus de force encore par l'affection et la confiance que Votre Excellence désire établir.

D'après nos conférences, Monsieur le comte, voilà le résultat que je me suis formé et le compte que je me propose de rendre. Sans avoir aucune mission à cet égard, je connais les sentiments du congrès, et je sais tout le prix qu'il mettra à vos dispositions. En me permettant de lui soumettre ce que j'ai vu, vous excitez ma reconnaissance personnelle, et j'en joins l'hommage à celui du respect avec lequel j'ai l'honneur, etc.

RÉPONSE DU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Monsieur le Marquis,

Je ne puis mieux satisfaire à vos désirs qu'en vous priant de me permettre de vous donner ici ma réponse. Vous avez compris exactement tout ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer sur nos dispositions à l'égard des États-Unis. J'ajouterai seulement que, quoique l'intention de Sa Majesté soit de suivre à présent les limites établies dans le traité du 30 novembre 1782 entre les Anglais et les Américains, elle compte prendre

des lumières pour savoir s'il y a des inconvénients ou des préjudices, et régler amicalement cette affaire avec les États-Unis. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Florida-Blanca.

Au Pardo, 22 février 1783.

OBSERVATIONS SUR LA RÉPONSE DU COMTE.

En recevant la réponse de M. le comte de Florida-Blanca, je lui ai demandé une explication sur l'addition relative aux limites. Il m'a répondu que le principe était établi, de prendre les limites arrêtées entre les Anglais et les Américains; que sa remarque portait uniquement sur des détails de peu d'importance qu'il désirait avoir des commandants espagnols; que ces détails se régleraient amicalement et ne nuiraient point au principe général. Je lui ai demandé, devant M. l'ambassadeur de France, s'il m'en donnait sa parole d'honneur. Il m'a répondu que oui, et que je pouvais l'engager vis-à-vis du congrès.

Madrid, le 22 février 1783.

A M. ROBERT LIVINGSTON.

Bordeaux, 2 mars 1783.

CHER MONSIEUR,

A la nouvelle d'une paix générale, j'ai eu l'honneur de vous écrire, et j'ai pris la liberté d'adresser au congrès une lettre dont je joins ici le *duplicata*. Ces dépêches ont été envoyées par *le Triomphe*, vaisseau français, par lequel vous aurez aussi reçu une note des préliminaires généraux.

Les raisons de mon voyage de Cadix à Madrid vous étant connues, je me bornerai à vous informer qu'à mon arrivée je me suis rendu chez le roi, et j'ai fait une visite au comte de Florida-Blanca. Indépendamment de ma lettre à M. Carmichael, dont vous avez une copie, j'avais très-ouvertement déclaré que je comptais retourner avec lui à Paris. Aussi après les premiers compliments me fut-il aisé d'amener la conversation sur les affaires américaines. Je le fis avec d'autant plus d'avantage, que je m'étais d'avance pleinement entretenu avec M. Carmichael, qui m'avait donné son opinion sur tous les points, et j'avais eu le bonheur de la trouver d'accord avec la mienne.

Dans le cours de notre conversation, je pus voir

que l'indépendance américaine donnait quelque ombrage au ministère espagnol. Ils redoutent la perte de leurs colonies, et le succès de notre révolution semble devoir augmenter cette crainte. Le roi a sur cet objet d'étranges idées, comme, en vérité, il en a sur toutes choses. — On souhaitait différer la réception de M. Carmichael, et cependant on savait qu'il fallait qu'elle eût lieu. J'exposai très-librement mon opinion au comte de Florida-Blanca; je rejetai toute idée de délai; je donnai une description de l'Amérique et de chacun des États, dont le comte de Florida paraissait savoir très-peu de chose. — Tandis que je diminuais leurs craintes sur notre compte, je tâchai de les réveiller sur d'autres points. Il est inutile de mentionner les détails de cette conversation qui dura très-longtemps et qu'il promit de rapporter au roi. Il dit qu'il viendrait dans deux jours me voir à Madrid *.

A ce rendez-vous fixé, j'allai chez le comte de Florida-Blanca; et là, en présence de l'ambassadeur français, il me dit que le roi avait résolu de recevoir immédiatement l'envoyé des États-Unis. — Notre conversation fut encore très-longue; et je dois au comte de Montmorin la justice de dire que, non-seulement dans cette occasion, mais dans toutes les circonstances où il a pu agir en notre faveur auprès du comte de Florida-Blanca, il a toujours mis dans la balance le poids de l'influence française.

* La cour était alors au Pardo.

C'est mercredi que je reçus la visite du comte. Selon la coutume espagnole il essaya de prolonger nos affaires. Je pris la liberté de dire que je devais partir le samedi, et il fut enfin décidé que le vendredi M. Carmichael présenterait ses lettres de créance, et serait invité le samedi au dîner des ministres étrangers.

Quant aux matières plus importantes, j'ai parlé de l'affaire des limites et de la navigation du Mississipi. J'ai trouvé beaucoup de répugnance sur ce dernier point. J'ai parlé aussi des droits sur la morue. — J'aurais voulu avoir un engagement écrit, de nous donner la préférence pour tous les achats de tabac et de munitions navales. — En un mot, j'ai fait de mon mieux, et j'aurais insisté davantage sur la question d'argent, si la réponse du ministre ne m'avait mis dans l'impossibilité de le faire d'une manière conforme à la dignité des États-Unis.

Au moment où le comte de Florida-Blanca allait prendre congé, je lui dis que ma mémoire avait besoin d'être quelque peu aidée. Je proposai de lui écrire en lui demandant une réponse. A cela, il fit d'abord quelques objections, mais ensuite il y consentit, en disant néanmoins que sa parole valait bien ses écrits; et comme j'avais quelquefois, au nom de l'Amérique, parlé sur un ton un peu élevé, il ajouta que l'Espagne était sincère dans son désir de former une amitié durable, mais qu'elle n'agissait point par crainte. J'avais auparavant

exprimé que c'était dans l'intérêt de l'Espagne que je souhaitais de la voir en bonne intelligence avec l'Amérique.

La lecture de ma lettre, dont je joins ici copie, vous fera mieux connaître les points qui ont été entièrement ou partiellement accordés.—J'ai tâché de tirer le plus grand parti de nos conversations, et d'engager le comte aussi loin que je l'ai pu. — D'un autre côté, je n'ai pris pour notre compte aucun engagement, ce qui était facile, grâce à mon caractère privé. Je ne suis pas même allé jusqu'aux professions générales. Mais depuis que j'ai été appelé à Madrid, je me suis seulement proposé d'amener le ministre à des concessions qui pussent servir les vues de M. Jay. — Ma lettre fut remise le jeudi. Le lendemain, j'accompagnai M. Carmichael qui est universellement aimé et respecté dans ce pays. — Le samedi avant dîner, je reçus la réponse que, dans la crainte d'ambiguités, j'avais prié le comte de placer au bas de ma lettre. — Je lui ai fait expliquer une phrase de cette réponse devant l'ambassadeur français. J'en joins ici la copie, et je garde l'original pour M. Jay dont j'ai été dans cette occasion l'aide de camp politique. J'en ai naturellement référé à lui pour toute chose; et cette négociation, dans laquelle il a fait preuve d'une grande patience, va maintenant réclamer ses soins et son habileté. — Les ministres de quelques puissances, et parmi eux, le ministre de Prusse, m'ayant demandé si le congrès voudrait leur faire

quelques avances, j'ai répondu que dans mon opinion les États-Unis devaient recevoir, et non faire des avances.

En même temps que j'étais occupé de ces conversations avec le comte de Florida-Blanca, je n'ai pas négligé de parler sur le même sujet aux autres ministres. — M. de Galvez, dans le département duquel sont les Indes, paraît avoir beaucoup d'aversion pour les limites anglaises. Il a pour le moment envoyé aux gouverneurs espagnols l'ordre de se tenir dans ces limites, et une copie officielle de cet ordre m'a été promise. Mais l'opinion de M. de Galvez est que ces limites ne conviendraient pas. — J'ai cependant jugé nécessaire d'engager le gouvernement espagnol si étroitement, par écrits officiels et devant témoins, que l'affaire des limites ne peut qu'être tenue pour décidée en ce qui le concerne. Indépendamment de ces écrits, la France, dans la personne de son ambassadeur, est témoin de l'engagement ; et pourtant n'ayant qu'un caractère privé, j'ai pris soin de n'engager l'Amérique à rien.

Je crois maintenant avoir laissé l'Espagne dans la sage et sincère intention de cultiver l'amitié de l'Amérique. — Le parti français à la cour appuiera cette disposition. — Et quoique les Espagnols aimassent mieux qu'il n'existât pas un pays tel que l'Amérique du nord, ils sont franchement et sérieusement désireux de maintenir une parfaite harmonie, et de vivre en amitié et en bon voisi-

nage avec les États-Unis. Le Mississipi est la grande affaire. — Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'Amérique d'être bien avec l'Espagne, au moins pour quelques années, et particulièrement à cause de l'alliance française. C'est pour cela que je souhaite le succès des négociations de M. Jay. — J'ai engagé M. Carmichael à continuer ses conférences, et je crois qu'elles seront utiles.

A mon arrivée ici, j'apprends que lord Shelburne n'est plus ministre, et qu'il a été remplacé par lord North; mais je ne puis donner cela comme certain. — Le pavillon américain a déjà fait son apparition devant la cité de Londres.

En faveur de mon zèle sans bornes pour l'Amérique, me sera-t-il permis de répéter que tous les patriotes américains doivent souhaiter que l'union fédérale entre les États puisse continuer à recevoir une nouvelle force? De cette intime union nationale dépend leur bonheur et leur importance.

Dans l'espoir que mon excursion volontaire à Madrid aura quelque peu servi à remplir les intentions du congrès, je me hâte de rejoindre M. Jay, dont les talents perfectionneront le compte que je lui rendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 19 mars 1783.

Je pars pour l'Auvergne, Monsieur le comte, et à moins que je ne reçoive vos ordres, je serai une vingtaine de jours dans ce voyage. Mais pour peu que je vous sois utile, ayez la bonté de m'écrire au château de Chavaniac, par Brioude, et je serai heureux de venir vous porter mon zèle public et mon attachement particulier.

Les députés de Bayonne sont venus me voir. Ils sont bien reconnaissants de votre intérêt, et bien inquiets sur le plan de campagne des fermes et régies. Vous êtes trop de notre avis, pour que je me permette de donner ici le mien; mais sans avoir de titre bien précis, j'ai cru que mon devoir de citoyen suffirait pour écrire à M. de Fleury. Vous trouverez ici copie de ma lettre, et je désire bien que vous l'approuviez. On ne saurait trop répéter qu'après une grande guerre et une belle paix, il serait ridicule de perdre le fruit de tant de sang et de trésors, et cela pour plaire à une classe de gens qui ne plaisent à personne. Après avoir donné des leçons à l'Angleterre, recevons celles qu'elle nous donne à présent, et tâchons qu'en se trouvant aussi bien chez leurs amis que chez leurs ennemis, les

Américains ne soient pas forcés à donner aux derniers la préférence.

En diminuant les inconvénients naturels de Bayonne, en donnant aussi le port de Marseille, en rendant Dunkerque le plus avantageux possible, j'espère, Monsieur le comte, qu'au lieu du Port-Louis, vous vous déciderez pour Lorient. L'établissement du Port-Louis est très-petit ; il n'offre aucune des commodités de Lorient, et ce dernier port est très-agréable aux Américains. Quant aux avantages généraux de commerce, il serait bien important qu'une prompte décision empêchât de rouvrir des liaisons de commerce entre les États-Unis et l'Angleterre.

Soyez assez bon, Monsieur le comte, pour présenter mes hommages à madame la comtesse de Vergennes. Je me suis présenté plusieurs fois pour la voir, mais je n'ai pas été assez heureux pour lui faire ma cour.

Agréez, je vous prie, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON
A M. DE LAFAYETTE.

Quartier général, 5 avril 1783.

Mon cher Marquis,

Il vous est plus facile de comprendre qu'il ne l'est pour moi d'exprimer la sensibilité de mon cœur, en recevant les communications contenues dans votre lettre de Cadix du 5 février *. C'est à elle que nous devons le seul avis que nous ayons reçu encore de la pacification générale. En apprenant cette nouvelle, mon esprit a été assailli par mille pensées qui se disputaient la prééminence; mais croyez-moi, mon cher ami, aucune ne pouvait supplanter, aucune n'effacera jamais celle de la reconnaissance qu'a fait naître la vive appréciation de la conduite de votre nation, le sentiment de mes obligations envers plusieurs de ses illustres personnages (et ce n'est point par flatterie que je vous place à leur tête), enfin l'admiration que m'inspirent les vertus de votre auguste souverain, qui dans le même temps où il se déclarait le père

* *Le Triomphe* apporta à Philadelphie, le 23 mars, la première nouvelle de la paix générale.

de son peuple et le défenseur des droits américains, a donné le plus noble exemple de modération en traitant avec ses ennemis.

Nous sommes à présent un peuple indépendant, et nous devons apprendre la tactique de la politique. Nous prenons place parmi les nations de la terre, et nous avons un caractère à établir. Le temps montrera comment nous aurons su nous en acquitter. Il est probable, du moins je le crains, que la politique locale des États interviendra trop dans le plan de gouvernement, plus large, plus libéral, qu'une sagesse et une prévoyance dégagées des brouillards des préjugés, auraient dicté; et nous pourrons commettre bien des fautes sur ce théâtre immense, avant d'atteindre à la perfection de l'art. En un mot, je crains que l'expérience qui s'achète au prix des difficultés et des malheurs, puisse seule nous convaincre que l'honneur, la puissance, et le réel intérêt du pays doivent être pesés à une balance continentale; que chaque déviation de cette règle affaiblit l'union, et peut finalement briser le lien qui nous rassemble. Écarter ces malheurs, fonder une nouvelle constitution, qui assure à l'union consistance, stabilité, dignité, et au grand conseil national des pouvoirs suffisants pour régler les intérêts généraux, tel est le devoir imposé à tout homme voulant le bien de son pays, et dont l'accomplissement obtiendra mon appui autant que je pourrai le donner dans le sentier de la vie privée.

L'armement qui se préparait à Cadix et dans lequel vous deviez remplir un rôle distingué, portait avec lui des preuves si convaincantes, qu'il n'est pas étonnant que la Grande-Bretagne ait senti la force d'un tel raisonnement. C'est à cette cause, j'en suis persuadé, que nous sommes redevables de la paix. Votre voyage à Madrid, au lieu de venir ici immédiatement, est encore une preuve, mon cher marquis, de votre zèle pour la cause de l'Amérique, et vous donne un nouveau droit à la reconnaissance de ses enfants, qui vous recevront toujours à bras ouverts.

Comme il n'est encore arrivé, ni à Philadelphie, ni à New-Yorck, aucune dépêche qui annonce la conclusion du traité, qu'aucune mesure n'a été prise pour la réduction de l'armée, le temps durant lequel je serai retenu près d'elle est tout à fait incertain, et je ne puis même conjecturer dans quel lieu je me trouverai à l'époque de la visite que vous projetez; mais rien n'est plus assuré que le plaisir que j'aurai à vous recevoir. Il égalera tous vos souhaits. Je serai alors plus en état de savoir s'il me sera possible de vous accompagner en France, pays pour lequel j'aurai toujours une vive affection. Si je ne lui rendais pas cet hommage, il faudrait l'attribuer à toute autre cause qu'à mon peu d'empressement de le visiter et de goûter le plaisir de m'y rendre sous les auspices de votre amitié.

Je vous ai déjà dit que la décision du congrès,

s'il est parvenu à en prendre une par rapport à l'armée, était encore chose inconnue pour moi. Mais puisque vous désirez être instruit de tout ce qui la concerne, je vous envoie des documents authentiques sur quelques circonstances de ces six derniers mois *. Je dois d'abord vous dire qu'à la suite de souffrances accumulées qui ne présentaient que peu ou point d'espoir de soulagement, le mécontentement des officiers eut, l'automne dernier, l'apparence menaçante d'un total abandon du service jusqu'à ce que l'affaire eût pris une autre voie, ce qui produisit l'adresse et la pétition au congrès par où commence la collection des pièces que je vous envoie. Je ne ferai pas de commentaires sur cette conduite, cela serait inutile pour qui connaît aussi bien que vous les souffrances de l'armée américaine; il suffira d'observer que plus la force d'âme et la patience sont mises à l'épreuve,

* On ne peut entrer ici dans le détail de ce qui se passa alors au sein de l'armée américaine; il suffira de dire que ses souffrances et son dénûment décidèrent les officiers à se réunir et à réclamer collectivement auprès du congrès. Les résolutions par lesquelles il leur répondit ne les ayant pas satisfaits, ils s'assemblèrent de nouveau, et leurs réunions ainsi que leurs manifestations, prenaient un caractère assez grave, assez dangereux, lorsque Washington parvint à les régulariser en se mettant lui-même à la tête des officiers associés, en dirigeant leurs démarches, et en défendant leur cause auprès du pouvoir civil. Voyez sur cette remarquable affaire sa lettre à M. Joseph Jones, et l'Appendice XI du Tome VIII de ses lettres.

plus elles brillent de tout leur éclat. J'ai l'espoir que la retraite volontaire de cette portion estimable de la communauté, sera une preuve de son *amor patriæ* qui lui méritera une page honorable dans l'histoire.

Ces papiers avec ma dernière lettre, que devait vous porter le colonel Gouvion, toute pleine de détails de plans militaires, ne vous laisseront rien à désirer en fait d'information. Si cette lecture vous ennuie ou vous endort, rappelez-vous, pour ma justification, que c'est le désir de répondre à vos questions qui m'a rendu si prolixe.

Le plan que vous me proposez, mon cher marquis, pour encourager l'émancipation des nègres dans ce pays, et les faire sortir de leur état d'esclavage, est une frappante preuve de la bienfaisance de votre cœur. Je serai heureux de me joindre à vous dans une œuvre aussi louable; mais j'attends, pour entrer dans les détails de l'affaire, le moment où j'aurai le plaisir de vous voir.

Lord Stirling n'est plus; il est mort à Albany dans le mois de janvier, et a été fort regretté. Le colonel Barber nous a été enlevé vers le même temps, et d'une manière également inattendue, subite et cruelle; il laisse bien des amis pour pleurer sa perte *. Tilghman est au moment d'épouser une

* Lord Stirling était mort après une courte maladie le 14 janvier. Le colonel Barber avait été tué au camp par la chute d'un arbre.

cousine du même nom que lui, et sœur de mistress Caroll de Baltimore. Il ne me reste plus, mon cher marquis, qu'à offrir à madame de Lafayette mes respectueux compliments, auxquels se joint madame Washington, et à souhaiter à vous, à elle, à vos jeunes enfants, tout le bonheur que peut donner cette vie. J'étendrai mes compliments aux officiers de votre cercle dont j'ai l'honneur d'être connu. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien je serai heureux de vous voir en Amérique, particulièrement à Mount-Vernon, ni avec quelle sincère et vive affection je suis, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Chavaniac, dans la province d'Auvergne, le 20 juillet 1783.

Monsieur,

Étant venu pour quelques jours à la campagne, où j'attends l'arrivée du *Triomphe*, je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 avril, et je me hâte d'y répondre. C'est pour moi un grand bonheur de penser que le congrès a bien voulu approuver ma conduite, et qu'une prompte information a été utile à notre commerce américain. — J'apprends aussi avec une grande

satisfaction que mes efforts en Espagne ont été agréables au congrès. — A mon arrivée à Paris, j'ai rendu compte de mes démarches à M. Jay, ainsi que des concessions que j'avais obtenues de la cour espagnole, sans de notre côté en avoir fait aucune. — Depuis lors, je n'ai plus rien eu à faire dans les négociations auxquelles j'avais pris la part momentanée d'un volontaire.

Quoique le congrès ait souvent répété les marques de sa confiance à mon égard, elles remplissent toujours mon cœur d'une nouvelle satisfaction. — Ce que vous me marquez au sujet du payement des dettes, sera l'objet de ma première attention. J'en ai parlé chaudement au ministère français, et je solliciterai sur ce point la confiance des membres de la commission américaine. — Mais ayant une occasion d'accuser à V. E. réception de sa lettre, je n'ai pas voulu différer un instant de le faire. — Conformément aux dernières dépêches, j'attends les instructions que j'espère recevoir par *le Triomphe*. — Quels que soient les ordres que le congrès puisse avoir à me donner, ils seront exécutés avec allégresse par un de ses plus anciens soldats, dont le bonheur est de penser qu'à une époque moins riante il a eu l'honneur d'être adopté par l'Amérique, et dont le sang, les efforts et les affections seront, dans ses jours prospères comme autrefois dans ses plus mauvais jours, entièrement voués à son service.

Il paraît que la Russie est décidée à une guerre

contre la Turquie, et si ce projet était abandonné pour le moment, il ne serait qu'ajourné. — Nous ne pouvons trop savoir quelle part l'empereur y prendra. — Toutes les fois que l'occasion s'en présente, je m'efforce de faire ce qui peut être agréable au congrès, et mon intention est de le tenir au courant des événements politiques. Il m'est bien doux de penser que maintenant rien ne peut troubler notre glorieux état de liberté et d'indépendance ; je dis rien, car j'espère qu'il sera pris des mesures pour consolider l'union fédérale, pour déjouer les intrigues européennes, et assurer à l'Amérique une éternelle tranquillité.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. Le congrès a sans doute reçu des rapports exacts relativement à l'affaire des ports francs. — A mon arrivée d'Espagne, je trouvai que Bayonne et Dunkerque avaient été choisis, et immédiatement je réclamai Lorient et Marseille. — Lorient est certainement le port le plus convenable, et nous l'avons obtenu. Cela fait, je vais encore demander Bayonne qui a quelques avantages, et je voudrais que le congrès envoyât des ordres à M. Barclay. — Le plus de ports francs que nous aurons sera le mieux. — Cette question, l'objet que le congrès m'a recommandé et les dépêches que je dois attendre par *le Triomphe,* détermineront l'époque où, n'ayant plus d'affaires américaines, je pourrai satisfaire à mon désir ardent de retourner sur le bien-aimé rivage des États-Unis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Chavaniac, province d'Auvergne, 22 juillet 1783.

MON CHER GÉNÉRAL,

Votre lettre du 11 mai est la dernière que j'aie reçue de vous. Permettez-moi de vous offrir mes plus tendres remercîments, et dans le cas où mes réponses précédentes ne vous seraient pas parvenues, de vous dire encore quel plaisir vous avez fait à votre ami par la lettre où vous lui racontez tout ce qui concerne l'armée. Dans toutes les circonstances, mon cher général, j'ai la satisfaction de vous aimer et de vous admirer. Votre conduite, dans cette occasion, a été hautement louée dans toute l'Europe, et votre retour à la vie privée est appelé le dernier trait qui achève un caractère sans parallèle *. Jamais homme n'a eu dans l'o-

* Au mois de juin, le congrès donna des congés à tous les soldats engagés pour toute la guerre. Au moment du licenciement de l'armée, Washington adressa une circulaire aux gouvernements de tous les États (8 juin); parmi les quatre choses qu'il y recommandait à sa patrie, était un bon établissement militaire pour le temps de paix. En attendant qu'il fût réglé, les hommes conservés sous les drapeaux restèrent cantonnés aux environs de West-Point, et Washington en garda le commandement. (*Extrait de sa lettre manuscrite du 15 juin.*)

pinion du monde une place aussi honorable, et votre nom grandira encore, s'il est possible, dans la postérité. Tout ce qui est grand, tout ce qui est bon, ne s'était pas jusqu'à présent trouvé réuni dans le même individu. Jamais il n'avait existé d'homme que le soldat, l'homme d'État, le patriote et le philosophe pussent également admirer, et jamais révolution ne s'était accomplie qui, dans ses motifs, sa conduite et ses conséquences, pût si bien immortaliser son glorieux chef. Je suis fier de vous, mon cher général; votre gloire me fait éprouver ce que je sentirais pour la mienne, et tandis que le monde vous contemple, je jouis de penser et de dire que les qualités de votre cœur sont encore préférables à tout ce que vous avez fait.

Depuis ma dernière lettre, j'en ai reçu du congrès qui me charge d'une affaire particulière pour le payement de la dette envers la Grande-Bretagne. Je me suis sur-le-champ adressé au comte de Vergennes, et je tâcherai, s'il n'est pas trop tard, de réussir dans cette importante transaction. J'ai écrit aussi à nos ministres américains, et j'ai sur cet objet sollicité leur confiance. S'ils m'en avaient parlé à l'époque des préliminaires séparés, la chose aurait pu être réglée d'une manière satisfaisante. Il arrive quelquefois que les négociateurs ne s'entendent plus dans la discussion, sans pouvoir à peine assigner une cause positive de plainte; et quelques membres de la commission ne sont pas exempts de préjugés. Mais il serait inconvenant à

moi d'aller plus loin que cette observation confidentielle. Mon cœur vous est toujours si ouvert que je ne puis vous cacher aucune de mes pensées.

Rien de nouveau en Europe, excepté ce qui touche les Russes et les Turcs. Les premiers ont envahi la Crimée, ont fait des préparatifs sur la mer Noire, et leurs vaisseaux se rendent dans la Méditerranée. L'expulsion des Turcs d'Europe a toujours été le projet favori des Russes. Il me paraît peu probable que nous puissions arrêter la querelle, et dans ce cas même, la tentative ne serait que différée. On ne sait pas encore le rôle que l'empereur doit jouer, ni ce que fera la Prusse. L'Angleterre est sûrement décidée à la neutralité, et n'a pas grand'chose à démêler dans le commerce du Levant. Quant à la France, elle voudrait ne se brouiller avec personne, son vœu serait de prévenir la guerre de Russie. Elle n'agirait que dans le cas d'une nécessité absolue. Telle est, mon cher général, mon opinion particulière sur les affaires politiques de l'Europe.

On avait dit que le maréchal de Castries donnerait sa démission ; mais il est sûr à présent qu'il restera dans le ministère. Il y a eu de nouvelles divisions dans le cabinet anglais. Le traité définitif n'est pas encore terminé; sa conclusion, l'affaire qui m'est recommandée, le retour du *Triomphe,* et notre situation politique, décideront l'heureux moment où je mettrai à la voile pour l'Amérique. J'espère pouvoir vous écrire, d'ici à quinze jours, d'une manière positive; mais je n'ai pu apprendre

qu'il y eût une occasion, et la laisser partir sans en profiter ; Dieu veuille qu'au lieu d'écrire, je puisse aller moi-même !

Adieu, mon cher général, madame de Lafayette se joint à moi, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Paris, 26 décembre 1783.

MONSIEUR,

Bien que je n'aie reçu aucun ordre du congrès par le dernier paquebot, je dois lui donner quelques nouvelles qui ont rapport au commerce américain. — Je les ai, comme de raison, adressées à M. Morris ; et quoique le docteur Franklin (les autres ministres étant en Angleterre) doive vous donner des nouvelles politiques, je ne puis m'empêcher d'ajouter que, par une ruse assez raffinée, le roi d'Angleterre a fait sortir M. Fox du ministère. Après l'avoir embarrassé d'un succès à la chambre des communes, il a su l'arrêter tout court à la chambre des lords. En conséquence, M. Fox a été congédié. M. Pitt et le dernier des Temples lui ont succédé, et la nouvelle administration (lord North étant aussi dehors) nécessite l'appel d'un nouveau parlement.

Les affaires entre la Russie et l'empire ottoman sont toujours en négociation, et quoique dans mon opinion une guerre ne puisse être longtemps différée de ce côté, il n'est pas probable qu'elle commence aussitôt que l'été prochain. — L'empereur parcourt l'Italie sur laquelle on dit qu'il a aussi jeté les yeux, et où il se rencontrera avec le roi de Suède. — Il n'y a aucun changement dans le ministère français depuis que M. de Calonne a succédé à M. d'Ormesson, et le baron de Breteuil à M. Amelot. — Tous les deux ont plus d'esprit que leurs prédécesseurs.

A moins que je n'aie quelques ordres du congrès à exécuter en Europe, je m'embarquerai au printemps pour l'Amérique, et j'irai alors présenter au congrès l'hommage personnel d'un homme dont le bonheur est de se sentir dévoué pour toujours au service des États-Unis.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 1er février 1784.

Enfin, mon cher marquis, je suis à présent un simple citoyen sur les bords du Potomac, à l'om-

bre de ma vigne et de mon figuier, libre du tumulte des camps et des agitations de la vie publique.

Je me plais en des jouissances paisibles. Le soldat toujours poursuivant la renommée, l'homme d'État consacrant ses jours et ses nuits aux plans qui feront la grandeur de sa nation, ou la ruine des autres, comme si ce globe ne suffisait pas à tous, le courtisan toujours surveillant sa contenance dans l'espoir d'un gracieux sourire, doivent bien peu les comprendre.

Je ne suis pas seulement retiré des emplois publics, je suis rendu à moi-même. Je puis retrouver la solitude et reprendre les sentiers de la vie privée avec une satisfaction plus profonde. Ne portant envie à personne, je suis décidé à être content de tous, et dans cette disposition d'esprit, mon cher ami, je descendrai doucement le fleuve de cette vie, jusqu'à ce que je repose auprès de mes pères.

A l'exception d'une ou deux lettres d'introduction, d'une autre pour contremander une commission d'achat que je vous avais donnée, je ne vous ai pas écrit depuis le départ du général Duportail, au milieu d'octobre. Il serait puéril de vouloir vous apprendre à présent que les Anglais ont évacué la ville de New-Yorck, le 25 novembre; que le même jour les troupes américaines en ont pris possession pour la remettre aux autorités civiles de l'État; que malgré l'attente et les prédictions du général Carleton, de ses officiers et de tous les royalistes,

le bon ordre a été immédiatement établi, et le port de New-Yorck entièrement débarrassé du pavillon britannique vers le 5 ou 6 décembre. Vous dire après cela que je suis resté huit jours dans la ville après notre prise de possession, et si accablé d'occupations que je n'ai pu vous écrire; que, revenant par Philadelphie, j'ai été obligé d'y demeurer une semaine; qu'ensuite à Annapolis où se trouvait et où se tient encore le congrès, je lui ai remis ma commission et offert mon dernier hommage *; et qu'enfin la veille de Noël au soir, les portes de cette maison ont vu entrer un homme plus vieux de neuf ans que lorsqu'il les avait quittées; c'est chose qui ne peut intéresser que moi seul. Depuis ce moment, nous avons été enfermés par la glace et la neige et privés de toute communication au dehors; car cet hiver a été et continue d'être extrêmement rude.

Je dois à présent vous remercier de vos lettres du 22 juillet et du 8 septembre **. Toutes deux, quoique la première soit de bien ancienne date, ne me sont parvenues qu'après celle que je vous ai écrite en octobre. Les détails qu'elles contiennent sur les

* Le 23 décembre Washington fut reçu par le congrès, et résigna sa commission dans les mains de l'assemblée. Il avait déjà eu l'honneur d'y être reçu le 26 août, à Princetown. (*Lettres, VIII, App. XIII.*)

** Celle du 8 septembre, écrite de Nancy, contenait des informations qui se retrouvent dans les lettres que nous avons publiées.

affaires politiques et commerciales de l'Amérique, sont fort intéressants, je voudrais pouvoir ajouter qu'ils sont également satisfaisants. La part que vous avez prise dans ces transactions, particulièrement en ce qui touche la franchise des ports de France, est une nouvelle preuve de vos infatigables efforts pour servir ce pays, mais il n'y a aucun endroit de vos lettres au congrès, mon cher marquis, qui montre plus clairement l'excellence de votre cœur que celui où vous exprimez vos nobles et généreux sentiments sur la justice due aux fidèles amis et serviteurs du pays. Je dois au congrès de déclarer que comme corps, je le crois tout disposé non-seulement à reconnaître les mérites, mais aussi à récompenser les services de l'armée. Je suis fâché d'ajouter qu'il y a dans quelques États une manière étroite de penser à laquelle il faut attribuer toutes nos difficultés ; mais, on doit l'espérer, la juste intelligence et la persévérance des autres l'emporteront en définitive ; car l'esprit de parcimonie commence à diminuer. D'après une lettre que j'ai reçue du gouverneur de l'État, je l'attends ici dans peu de jours, et je n'oublierai pas ce que vous écrivez sur le buste *. Je tâcherai de tout arranger d'une manière convenable.

Je vous remercie très-sincèrement de votre invitation de demeurer chez vous, si j'allais à Paris.

* Le buste de M. de Lafayette, décrété par l'État de Virginie.

Je vois à présent peu d'apparence que je puisse entreprendre un tel voyage. Le dérangement de mes affaires personnelles, pendant ces dernières années, non-seulement m'oblige à suspendre, mais peut m'empêcher de jamais satisfaire à ce désir. Puisque ce motif n'existe pas pour vous, venez avec madame de Lafayette me voir dans mes foyers. Je vous ai dit souvent, et je vous répète, que personne ne vous recevra avec plus d'amitié et d'affection que moi, à qui madame Washington se joindrait de grand cœur. Nous offrons ensemble nos compliments affectueux à votre femme et nos tendres vœux pour le petit troupeau.

Je suis, avec tous les sentiments d'estime, d'admiration et d'amitié, etc.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE M. DE LAFAYETTE

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Monsieur,

Au reçu de la lettre de Votre Excellence, j'ai pris des mesures pour remplir les intentions de

la société dont j'ai l'honneur d'être membre *.

Comme notre institution a été diversement interprétée, j'ai écrit au comte de Vergennes une lettre dont copie est ci-incluse ; et le compte que j'ai rendu a été imprimé dans une gazette de la cour que j'ai aussi l'honneur de vous envoyer. Dans un conseil du roi, tenu il y a aujourd'hui une semaine, il a été décidé que le comte de Rochambeau, ses généraux et colonels, et aussi les amiraux, seraient autorisés à porter l'ordre ; et une lettre très-convenable sur ce sujet, a été écrite par le maréchal de Ségur au comte de Rochambeau.

Quant aux officiers américains, j'examinerai les réclamations de chacun d'eux. Je délivrerai ou je refuserai l'ordre, et dans les cas douteux, je prendrai l'avis d'un comité d'officiers américains membres de la société.

Aucune décoration étrangère, excepté la Toison d'Or, n'est permise aux Français qui sont au service. La nôtre est vivement désirée et ambitionnée par tous ceux qui pensent y avoir quelque droit. Le souvenir attentif accordé par la Société à l'alliance a beaucoup plu à la nation qui a trouvé quelque chose de très-intéressant dans cette association fraternelle.

* La société de *Cincinnatus*. Le 16 décembre M. de Lafayette avait écrit à M. de Vergennes, pour obtenir, en faveur des officiers de l'armée française qui avaient reçu l'ordre de Cincinnatus, l'autorisation de le porter.

Le major Lenfant * est occupé à exécuter vos ordres. Un bon nombre d'aigles sera prêt dans douze jours. Alors j'ai l'intention de me rendre, avec les insignes de l'ordre, et accompagné du peu d'officiers américains qui sont ici, chez les généraux et amiraux de l'armée française.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

Mon cher Général,

Si je n'avais pas une si parfaite confiance dans votre amitié, je craindrais beaucoup de vous fatiguer avec mes griffonnages de ce jour; mais je ne puis quitter la plume avant de vous avoir encore parlé de ma tendre et affectueuse affection. J'ai besoin de vous dire que madame de Lafayette et mes enfants sont en bonne santé et que toute la famille se réunit pour présenter ses compliments affectueux à vous et à madame Washington. Dites-lui que j'espère la remercier bientôt d'une tasse de thé à Mount-Vernon. Oui, mon cher général, avant que le mois de juin soit écoulé, vous verrez

* Officier français au service de l'Amérique.

un vaisseau remonter le Potomac, et votre ami sauter hors de ce vaisseau avec un cœur palpitant de toutes des émotions d'un parfait bonheur. — Mon intention était de partir plus tôt; mais quelques affaires commerciales me retiennent ici; car depuis que personne ne s'en mêle plus, j'ai entrepris, dans ma capacité individuelle, de faire tout ce qui est possible à quelqu'un qui n'a ni titre ni instructions. J'ai du moins la satisfaction de penser qu'avec mon caractère privé, je ne puis compromettre le congrès, et je ne parle jamais que de ce que je sais. — Quatre ports ayant été déclarés libres, j'envoie à M. Morris une lettre relative aux droits à y payer. J'espère que le congrès proclamera que tous les droits sur l'exportation des eaux-de-vie ont été abolis.

La plupart des Américains qui sont ici, sont animés contre notre association. Wadsworth doit être excepté, et le docteur Franklin a peu parlé; mais Jay, Adams et tous les autres blâment vivement l'armée. Vous devinez aisément que je ne manque pas de les contredire; et néanmoins, si l'on trouve que l'hérédité a quelque danger pour les vrais principes de démocratie, je suis plus porté que qui que ce soit à y renoncer. — Vous serez mon guide, mon cher général, parce qu'à cette distance je ne puis pas bien juger. Dans le cas où vous trouveriez que l'hérédité fait tort à nos institutions démocratiques, je me joins à vous, par procuration, pour voter contre. Si vous pensez que

l'hérédité est bonne, je reconnaîtrai que votre patriotisme aura sans doute considéré l'affaire sous son meilleur point de vue. — *A vous seul*, mon cher général, j'en dirais autant. — Je vous prie de regarder cette lettre comme confidentielle, et je suis sûr que votre vertu désintéressée pèsera toutes les conséquences fâcheuses dans l'avenir, des distinctions héréditaires *.

Il n'y a en ce moment aucune nouvelle digne d'être mentionnée. M. Lenfant vous dira ce qui concerne les ballons **. Les querelles des Anglais sont quelque peu ridicules, elles doivent finir par une dissolution du parlement ou par une union entre Pitt et Fox. — Adieu, mon cher général, acceptez, avec votre bonté ordinaire, le tribut, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

Quoique je vous écrive une autre lettre particu-

* Cette même année 1784 (mois de mai), il y eut à Philadelphie une réunion générale des membres de la Société de Cincinnatus. D'après le conseil de Washington, leur président, ils renoncèrent au principe de l'hérédité.

** La découverte des aérostats par Montgolfier était alors très-récente.

lière, je dois vous dire mon opinion sur des objets relatifs à notre Société.

Les capitaines de vaisseaux ont été très-mortifiés d'être laissés en dehors de l'institution. Ils ont rang de colonels, ils ont rendu de grands services, et on s'attend ici qu'ils seront admis dans la Société. Quelques-uns d'eux sont venus avec le comte d'Estaing, parmi lesquels sont Suffren, Albert de Rioms, et quelques autres de grande réputation; le reste a été sous Ternay, Destouches et Grasse; quelques-uns ont été envoyés pour porter de grandes nouvelles, telles que celles du traité, ou commandent maintenant en chef, tels que Lapeyrouse, Latouche, etc. — Je sais qu'ils sont nombreux; mais comment faire une distinction partielle? Et comme ils ont beaucoup de rapports avec les vaisseaux américains, pour empêcher la contrebande, par exemple, ou pour les recevoir dans les ports français, je pense qu'il serait impolitique de ne pas les satisfaire. L'opinion que j'émets ici est contraire à mon propre intérêt, car moins la Société sera nombreuse, plus elle sera estimée; mais je vois là un motif déterminant d'utilité publique. D'ailleurs, comme les capitaines de vaisseaux sont dispersés dans les ports de mer, ils ne feront pas nombre comme les officiers de terre, parce qu'ils viennent très-rarement dans la capitale. MM. Albert de Rioms, Lapeyrouse, Tilly, ne peuvent pas n'en point faire partie, et je crois que l'admission peut être générale.

Quant aux officiers de terre, bien des prétentions ont été élevées. Quelques-unes d'elles, je crois, méritent considération. M. de Lestrade, M. de Menonville, ceux, en un mot, pour lesquels des raisons particulières peuvent être alléguées, doivent être accueillis, et *par-dessus tous, le chevalier de Lameth* * qui a été si cruellement blessé dans la redoute, qui était aide de camp, et deux mois après colonel. Je pense que nous devons éviter de donner des sujets de plainte. Ci-jointe est une lettre concernant le comte Édouard Dillon qui allait à Savannah lorsqu'il fut blessé dans l'engagement naval et qui était alors colonel. Vous trouverez aussi une note de M. de Saint-Simon concernant son frère. Menonville était son adjudant général, et en cette qualité les adjudants généraux reçoivent les honneurs dus aux brigadiers lorsqu'ils remplissent les fonctions de major dans les tranchées. M. de Corny ** s'est adressé à moi, mais je ne pouvais pas lui donner la décoration. Je lui ai promis de vous faire connaître ses vœux et de vous envoyer sa pétition. Il fonde sa réclamation sur le titre d'officier américain. — Vous trouverez dans les résolutions de notre comité une mention

* M. Charles de Lameth, membre de l'assemblée constituante, mort à Paris le 29 décembre 1832.

** M. Ethys de Corny avait rempli les fonctions de commissaire des guerres dans l'armée du comte de Rochambeau. Il obtint l'ordre de Cincinnatus.

du général Conway, que je vais vous expliquer. Je ne dirai pas que j'ai du mérite, mais je puis dire que j'ai ses conséquences, c'est-à-dire des ennemis. Ma popularité est grande dans le royaume et dans cette ville; mais il y a parmi les grands, un nombreux parti contre moi, parce qu'ils sont jaloux de ma réputation; en un mot le parterre tout entier est pour moi, et il y a division dans les loges. Un petit complot a été ourdi pour m'attirer dans un piége, et dans le but de nous donner, à vous et à moi, un air d'implacable vengeance contre cet homme qui est considéré comme ayant été ruiné et abandonné par moi, en Amérique. Il peut être à propos de lui accorder la décoration.

Les officiers français ont offert de l'argent. J'aimerais mieux qu'il ne fût pas accepté; mais à une telle distance je ne puis juger de ce qu'il y a de mieux à faire. La formation d'un comité en Europe est très-nécessaire; mais pour de bonnes raisons, il doit être tout à fait séparé de toute société que les officiers français peuvent former, n'étant conçu que dans des vues américaines et ne devant se composer que d'officiers américains pour tout le temps où ils sont en Europe.

Après qu'une part convenable aura été faite, et pour les officiers de marine et pour les cas particuliers, je demanderai la permission de représenter que les membres ne doivent pas être trop multipliés. Si une plus grande facilité s'établit, l'institution baissera en proportion du trop grand nombre

de personnes qui en feront partie ; et nos officiers doivent se tenir sur leurs gardes pour ne pas donner la décoration sans de sérieux motifs.

J'ai été prié de vous présenter un nouveau modèle et un ruban. Je ne pouvais refuser à la personne qui m'en a chargé de les envoyer en Amérique. — Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre est confidentielle.

J'ai l'honneur, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 mai 1784.

Mon cher Général,

A ma grande satisfaction, mon départ est fixé au 10 du mois prochain, époque où j'ai l'intention de quitter Paris et de m'embarquer immédiatement pour l'Amérique. Je me rendrai directement au Potomac, et c'est avec émotion que mon cœur jouit déjà du plaisir de nous retrouver à Mount-Vernon. Il n'y a rien de nouveau en France, si ce n'est que l'affaire des ports francs est entièrement terminée, et que rien encore n'a été fait relativement au règlement du commerce entre l'Amérique et les îles. Le gouvernement est très-favorable aux intérêts

des États-Unis, mais il a bien des difficultés à surmonter.

Le parti de M. Pitt sera le plus fort dans le nouveau parlement; mais Charles Fox y viendra comme membre pour Westminster, et dirigera l'opposition. La situation de l'Irlande est critique; la conduite du lord-lieutenant a été extravagante, et quelques résolutions du peuple sont très-énergiques.

Un docteur allemand, nommé Mesmer, ayant fait la plus grande découverte sur le *magnétisme animal*, a formé des élèves, parmi lesquels votre humble serviteur est appelé l'un des plus enthousiastes. — J'en sais autant qu'aucun sorcier en sut jamais; ce qui me rappelle l'entrevue de notre vieux ami avec le diable, à Fishkill, qui nous a fait tant rire. Avant de partir, j'obtiendrai la permission de vous confier le secret de Mesmer, qui, vous pouvez y croire, est une grande découverte philosophique.

M. Jay est parti ce matin pour Douvres, où il a l'intention de s'embarquer pour l'Amérique. Il s'est chargé d'un tableau de famille représentant madame de Lafayette, nos enfants et moi, que je demande la permission d'offrir à mon cher général comme le portrait de ceux qui lui sont le plus affectueusement dévoués.

Toute la famille se joint à moi pour vous présenter, etc.

VOYAGE

AUX ÉTATS-UNIS

EN 1784 *.

La carrière politique du général Lafayette a été plus caractérisée par ses actes que par ses paroles. *C'est le plus dangereux de nos antagonistes,* disait l'archevêque de Sens au conseil du roi, *parce que sa politique est toute en action.* Nous devons même ajouter que si, à l'exception de sa déclaration des

* Il nous reste peu de documents de ce voyage aux États-Unis qui devait se renouveler quarante ans après. Dans les nombreuses réunions auxquelles M. de Lafayette assista, en présence de toutes les députations qui le complimentèrent, il eut à prendre souvent la parole. Ses discours n'ont pas tous été conservés. Cependant il en avait réuni quelques-uns. Nous reproduisons les plus intéressants qui formaient la première partie d'un recueil entrepris par ses soins et sous ses yeux en 1829, avec ce titre : *Collection de plusieurs Discours du général Lafayette, depuis l'année 1784 jusqu'à l'année 1829.* Les réflexions que l'on va lire, servaient d'introduction à ce recueil, et, comme toutes les explications mêlées au texte des discours, avaient été dictées par le général il y a sept ans.

droits et de quelques paroles lancées à des moments critiques, les discours de Lafayette ne tiennent qu'une place secondaire dans sa vie, il est également vrai que les meilleurs furent improvisés, et souvent avec beaucoup d'effet, dans le tumulte de ces grands mouvements populaires où personne n'avait le loisir ni même la pensée de les recueillir. Néanmoins, nous essaierons de réunir une partie de ceux qui se trouvent encore dans les ouvrages et journaux, parce que, retraçant plusieurs circonstances des époques où ils furent prononcés, ils peuvent offrir quelques matériaux pour les Mémoires du temps; et aussi parce que, n'ayant aucune prétention à l'éclat, affectant même le ton du simple bon sens, ils portent l'empreinte de cette moderne école de droit public créée aux États-Unis, transplantée en Europe, et que Lafayette a nommée l'ère américaine. C'est en effet, à la date de cette féconde révolution, de cette guerre de principes, que remonte le système d'institutions qui, s'élevant au-dessus des priviléges aristocratiques et des concessions royales dont se formait la liberté constitutionnelle d'autrefois, a fondé hardiment ses doctrines sur la franche recherche des droits naturels de l'homme, des droits imprescriptibles des sociétés, de la souveraineté nationale et de l'égalité civique, dont l'application si heureusement expérimentée aux États-Unis, si malheureusement violée dans les orages de la révolution française, a marqué pour les peuples une

nouvelle ère, sous la dénomination jusqu'alors inconnue de *self government.*

On aurait encore des amplifications d'écolier du jeune Lafayette, que nous nous garderions de les transcrire ici. Encore moins trouverions-nous matière à ce recueil dans les futiles amusements de la cour et de la ville, lors même que nous possèderions les discours prononcés dans cette société d'une douzaine de jeunes gens dont les princes, devenus depuis Louis XVIII et Charles X, voulaient bien faire partie, et dont M. de Ségur, dans ses intéressants Mémoires, nous a révélé les graves enfantillages.

Depuis l'époque où Lafayette, à dix-neuf ans, se dévoua à la cause américaine, son rôle fut d'agir, de combattre, de négocier. Ce sont des correspondances plutôt que des discours que nous pourrions citer, et néanmoins il serait difficile que cette révolution n'eût pas donné lieu à quelques allocutions civiles ou militaires, ne fût-ce qu'à l'assemblée des six nations indiennes, que, pendant l'hiver de 1777 à 1778, il eut à convoquer dans son commandement du nord. Mais nos premiers documents ne remontent qu'à l'époque de sa visite aux États-Unis, après la paix, en 1784.

Ce n'est qu'après la guerre de l'indépendance, et lorsque, le 4 août de cette année, Lafayette débarqua de France à New-Yorck*, que nous retrou-

* Il arriva sur le paquebot *le Courrier de l'Europe*, ayant

vons quelques-uns de ses discours tels qu'ils ont été traduits et publiés par un écrivain du temps *. La lettre où il rend compte de cette visite de Lafayette aux États-Unis, est datée de New-Yorck, juin 1785; il avait été à portée de traduire dans les journaux récents ceux de ces discours que son *Cultivateur américain* nous a conservés.

On y voit les réponses de Lafayette à l'adresse du corps législatif de Pensylvanie, prononcée par un comité composé d'un député de chaque comté, à l'adresse de l'assemblée législative de Rhode-Island, des officiers de la ligne de Massachusets, de la chambre des délégués de Virginie, de Williamsburg, de Marble-Head, etc. C'est dans cette dernière ville qu'on lui fit observer que les femmes, réunies en bien plus grand nombre que les hommes, étaient les veuves de ceux qui avaient péri pendant la guerre, les mères des enfants pour la liberté desquels il avait combattu. « Elles ont » voulu aujourd'hui, lui disait-on, remplacer leurs » maris dont vous avez connu un grand nombre. » Et en effet, on voit dans une gazette de Salem, 7 novembre 1784, que par le dernier dénombrement fait en conséquence des ordres du gouverne-

avec lui le chevalier de Caraman. Celui-ci l'accompagna dans son voyage; il fit aussi une partie de ses courses avec M. de Grandchain, commandant de la frégate *la Nymphe,* qui le ramena en Europe.

* Lettres d'un cultivateur américain, par St.-John de Crèvecœur. (Paris, 1787, tome III.)

ment, cette ville de Marble-Head avait perdu la moitié de ses habitants en état de porter les armes.

Nous n'avons pas les discours de l'assemblée des six nations indiennes au conseil tenu par Lafayette dans l'hiver de 1777 à 1778. Quelques-uns de ceux qui furent tenus dans une assemblée postérieure en 1784, où étaient réunis les sauvages amis et ceux qui avaient combattu pour les Anglais, ont été conservés *. La séance fut ouverte par le discours d'un des membres du congrès, commissaires des États-Unis **. Lafayette se leva ensuite, et leur dit :

« En me rapprochant de mes enfants, je rends

* Cette réunion eut lieu au commencement d'octobre. C'est lors de son voyage à Albany que M. de Lafayette fut engagé à se rendre au Fort-Schuyler, pour assister au traité avec les Indiens. « Je n'ai pas quitté M. de Marbois, écrivait-il au » comte de Vergennes, le 12 octobre; il vous parlera du traité » sauvage où nous avons été ensemble, et où l'on a cru que » je pouvais être de quelque utilité. Il est impossible de ne » pas jouir de l'attachement que ces nations ont conservé pour » nous. Ils aiment nos manufactures et peuvent avec un peu » de soin nous offrir une petite branche de commerce. » Cette conférence avec les Indiens n'était pas sans importance politique. Il paraît qu'ils étaient sous l'influence des intrigues anglaises. Nous avons sous les yeux une lettre où M. de Lafayette se plaint des manœuvres des *Torys sauvages*. (Lettres à Washington du 8 octobre et à M. Jay du 25 novembre.)

** Chaque paragraphe de ces discours était traduit et répété par l'interprète. (*Note de M. de Lafayette.*)

grâces au grand esprit qui m'a conduit dans ce lieu, où je les trouve assemblés autour de ce feu nouveau, fumant ensemble le calumet de paix et d'amitié. Si vous reconnaissez la voix de Kayewla, rappelez-vous aussi ses conseils, et les colliers qu'il vous a si souvent envoyés. Je viens remercier mes enfants fidèles, les chefs des nations, les guerriers, les porteurs de mes anciennes paroles; et si la mémoire paternelle n'oubliait pas plutôt le mal que le bien, je pourrais punir ceux qui, en ouvrant les oreilles, ont fermé leurs cœurs, et qui, levant aveuglément la hache, ont risqué de frapper leur propre père.

» La cause américaine est juste, vous disais-je alors, c'est la vôtre. Restez au moins neutres, et les braves Américains défendront leur liberté; vos pères les prendront par la main; les oiseaux blancs viendront et couvriront les rivages de cette grande île; Ononthio, semblable au soleil, dissipera les nuages qui vous environnent, et les projets contraires s'évanouiront comme un brouillard qui tombe *.

» N'écoutez pas Kayewla, vous criait-on d'ailleurs. Une armée, dans le Nord, entrera triomphante à Boston; celle du Sud prendra la Virginie;

* Quelques expressions ont besoin d'être expliquées. *Ononthio*, signifie le roi de France; *vos pères*, les Français; *vos frères*, les Américains; *les hommes du point du jour*, les Européens, etc. Kayewla est le nom par lequel les sauvages désignent M. de Lafayette.

le grand chef de guerre Washington, à la tête de vos pères et vos frères, sera forcé de quitter le pays. Ceux qui mettaient la main sur vos yeux, oubliaient cependant d'ouvrir les leurs. La paix est faite, vous en savez les conditions, et j'obligerai quelques-uns d'entre vous, en m'abstenant par pitié de les répéter.

» Mes prédictions étant accomplies, écoutez les nouveaux avis de Kayewla, et que ma voix retentisse parmi toutes les nations, comme celle du vent salutaire qui, dans l'été, annonce et précède la pluie. Qu'avez-vous jamais gagné, mes enfants, que n'avez-vous pas perdu, au contraire, aux querelles des *gens du point du jour?* Soyez plus sages que les blancs, conservez la paix entre vous, et puisque le grand conseil des États-Unis veut bien traiter, profitez de ses bonnes dispositions. N'oubliez pas que vos frères sont les amis des enfants du grand Ononthio; cette alliance sera heureuse et durable. Il les a pris par la main, ils vous tendent aujourd'hui la leur, prenez-la donc, et formons ensemble une chaîne forte et brillante. Pour vous en assurer, commercez avec les Américains et avec ceux de vos pères qui ont traversé le grand lac. Vous connaissez d'ancien temps leurs manufactures, elles deviendront pour vous le signe de la nouvelle alliance. En vendant vos terres, ne consultez pas un baril d'eau-de-vie pour les livrer; mais que les chefs, parmi vos frères et vos *sachems,* réunis autour du même feu, fassent des marchés raisonnables. Dans le moment actuel,

vous savez que si plusieurs ont droit à la reconnaissance du congrès, il y en a beaucoup dont les fautes passées exigent des réparations.

» Si vous avez bien ouvert les oreilles et bien entendu mes paroles, je vous en ai dit assez. Répétez-les les uns aux autres, tandis que sur l'autre bord du grand lac, je recevrai avec plaisir de vos nouvelles. Jusqu'au moment où nous fumerons ensemble, où nous coucherons encore sous la même écorce, je vous souhaite bonne santé, chasses heureuses, union, abondance, et le succès de tous les rêves qui vous promettront le bonheur. »

Ocksicanehiou, chef des Mohawks, se leva, et dit :

« Que les oreilles de Kayewla, chef de guerre du grand Ononthio, soient ouvertes pour recevoir nos paroles! Mon père, nous avons entendu ta voix, et nous nous réjouissons que tu aies visité tes enfants pour leur donner des avis justes et nécessaires. Tu nous a dit que nous avions mal fait de prêter l'oreille aux méchants, et de fermer nos cœurs à tes conseils. Cela est vrai, mon père. Nous, la nation des Mohawks, avons quitté le bon chemin; nous reconnaissons avoir été égarés et enveloppés dans un nuage noir; nous revenons à présent, afin que tu trouves en nous de bons et fidèles enfants.

» Vraiment, mon père, nous aimons à entendre ta voix parmi nous. Sans blesser nos cœurs, elle nous fait beaucoup de bien. Il semble que le grand

esprit ait dirigé tes pas sur ce lieu de paix et de conseil, pour y fumer le calumet d'amitié et de bon accord avec tes enfants retrouvés. Mon père, quant à notre situation, tu nous as parlé vrai; mais nous espérons que Kitchy-Manitou, qui nous a protégés jusqu'ici, nous conduira dans ce nouveau sentier; que nos fautes passées seront oubliées, pour que nous puissions être unis comme des frères. Kayewla, mon père, nous sentons que tes paroles sont celles de la vérité; l'expérience nous a montré que tes prédictions ont été accomplies. Ton discours inspire un esprit de paix; c'est notre objet, c'est celui qui nous a conduits ici. C'est une règle ancienne que les enfants doivent obéir à leur père; qu'il a droit de les gronder et de les punir quand ils font des fautes. Nous l'avons mérité, mais nous espérons que l'esprit d'en haut purifiera nos cœurs, de telle manière que tu te féliciteras d'avoir, dans ta bonté, rendu à tes enfants la vie qu'ils ont mérité de perdre. Mon père, tu nous a avertis de ne pas prendre conseil des fortes liqueurs, dans la vente de nos terres; nous avions bien besoin de cet avis salutaire, car c'est de là que viennent toutes nos misères et tous nos malheurs, et nous souhaitons bien qu'il ne survienne pas de folies dans ce grand conseil de paix. Mon père, nous nous rappelons les paroles que tu nous as dites et envoyées il y a sept ans; il n'y en a pas une qui ne soit vérifiée. Oui, mon père, nous voyons que tout ce que tu nous as dit est vrai; que

l'alliance entre l'Amérique et la France serait une chaîne indissoluble, et que ceux qui en douteraient pourraient passer le grand lac et voir par eux-mêmes. Mon père, les paroles que tu as prononcées aujourd'hui seront publiées parmi les six nations. Elles vont fortifier la chaîne d'amitié que nous désirons voir durer toujours. Comme il ne nous convient pas de multiplier les paroles, nous allons assister au grand conseil des États-Unis, dont nous félicitons les membres. Si nous avons quelque chose à ajouter, nous te le communiquerons demain sous ta *wigwham* *. »

Le lendemain, *La Sauterelle,* orateur des nations amies, prononça le discours suivant :

« Kayewla, mon père, je prie toutes les nations ici présentes d'ouvrir les oreilles; et toi, grand chef de guerre de notre ancien père Ononthio, je te prie de m'écouter. Ton discours d'hier contient des félicitations, des reproches et des conseils; nous les recevons avec d'autant plus de plaisir, que nous nous rappelons tes paroles il y a sept ans. Ce sont ces paroles qui nous ont empêchés de nous égarer. Tu vois ce collier (lui donnant celui qu'il avait reçu de M. de Montcalm), il nous fut donné, il y a vingt ans, par nos pères, qui nous dirent que chacun devait en tenir un bout, et qu'un jour leurs voix seraient encore entendues parmi nous.

* Ton habitation.

Kayewla, mon père, toutes tes anciennes paroles ont été vérifiées par les événements de cette grande île, et nous recevons avec plaisir ce que tu viens de nous dire. »

En lui rendant le collier, Lafayette lui dit qu'il se réjouissait de voir qu'on eût si bien gardé ce collier, et de penser que son influence sur quelques nations les eût empêchées de se déclarer contre les États-Unis ; que la France en tiendrait toujours un bout ; qu'il serait aussi tenu par l'Amérique. Il les remercia de leur fidélité à suivre ses conseils.

On n'a point retenu les discours d'un chef des Sénécas qui vit encore, et est fort connu en Amérique sous le nom anglais de *Red-Jacket;* mais nous avons cru devoir copier les discours précédents pour donner une idée de la rhétorique indienne.

RÉCEPTION PAR UN COMITÉ DU CONGRÈS *.

Le congrès, informé de l'arrivée du marquis de Lafayette, ainsi que de son prochain départ pour l'Europe, ordonna qu'un comité formé d'un représentant de chaque État de l'Union, se trouverait le 11 décembre, dans la salle d'audience, pour

* Extrait des journaux du congrès, séant à Trenton, New-Jersey, décembre.

le recevoir en cérémonie, lui souhaiter un heureux retour dans sa patrie, et l'assurer, au nom des treize États-Unis, de leur estime et de leur considération pour lui, ainsi que du sentiment continuel et personnel que ses talents et son zèle pour le bonheur de l'Amérique leur avaient inspiré, et pour lui dire combien cette haute opinion que le congrès a si souvent manifestée était encore confirmée par ses nouvelles marques d'attention à leurs intérêts politiques et commerciaux. Le président fut aussi chargé de lui dire que, de même que son attachement constant et uniforme pour leur prospérité avait ressemblé à celui d'un citoyen patriote, de même aussi les États-Unis le considéraient avec l'affection la plus particulière et ne cesseraient jamais de partager tout ce qui pourrait intéresser sa gloire et son bonheur; que leurs vœux les plus vifs et les plus tendres l'accompagneraient toujours. Le congrès le chargea aussi d'une lettre pour Sa Majesté, dans laquelle les États-Unis exprimaient leurs sentiments pour lui. Les journaux du congrès, en rendant compte de cette cérémonie touchante, donnent aussi la réponse suivante du marquis :

« Je ne sais comment exprimer aux États-Unis assemblés en congrès, toute la reconnaissance que je leur dois pour la réception favorable qu'ils m'accordent aujourd'hui, et le plaisir que je ressens en contemplant l'heureuse situation dont ils jouissent.

Depuis le moment où j'ai revu ce continent, j'ai ardemment désiré pouvoir les en féliciter personnellement. J'avoue que le premier intérêt que je pris à la cause n'était, si je puis m'exprimer ainsi, qu'instinctif et involontaire. J'étais loin encore de prévoir tous les liens qui devaient m'attacher à leur prospérité et à leur gloire; mais j'ai vu les Américains exécuter de si grandes choses et déployer de si grandes vertus, que cet attachement durera autant que ma vie.

» J'embrasse avec joie cette occasion favorable de remercier le congrès de la confiance dont il m'a honoré pendant tout le cours de cette révolution. Elle commença lorsque, jeune encore et sans expérience, je ne pouvais que réclamer l'adoption paternelle de mon illustre et respectable ami. Elle m'a été continuée avec la plus touchante bienveillance, dans toutes les circonstances politiques et militaires de la guerre. Je reconnaîtrai cependant que j'ai souvent trouvé, dans l'amitié personnelle et dans la confiance particulière des habitants, les plus grandes ressources contre les difficultés publiques. Ce souvenir précieux m'enhardit dans ce moment solennel à rappeler au congrès, aux États de l'Union, à tous leurs citoyens, mes chers compagnons d'armes, dont la bravoure et les services ont été si utiles à leur patrie. Après avoir profondément senti l'importance des secours que nous envoya notre illustre monarque, je me réjouis en pensant que cette alliance va devenir réciproquement avan-

tageuse, par les liens du commerce et par les heureux effets d'une affection mutuelle. Le souvenir du passé nous en répond, et l'avenir semble agrandir cette douce perspective ; l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant doit produire en raison de ce qu'il est mieux connu. Je désire bien sincèrement voir la confédération consolidée, la foi publique préservée, le commerce réglé, les magasins continentaux établis, les frontières fortifiées, un système général et uniforme de milice adopté, et la marine en vigueur. C'est sur ces seuls fondements que peut être établie la véritable indépendance de ces États. Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un asile aux droits du genre humain, et réjouir dans les siècles futurs les mânes de ses fondateurs ! »

Tel fut le dernier des nombreux discours prononcés dans ce voyage, où, dans l'espace de moins de cinq mois, Lafayette parcourut plus de six cents lieues. Il s'embarqua de New-Yorck pour la France, le 25 janvier 1785.

A M. DE VERGENNES.

New-Yorck, le 15 septembre 1784.

Quoique le paquebot soit arrivé, Monsieur le comte, il ne m'a point porté de lettre de vous; mais je sais que votre santé est bonne, et j'espère qu'il en est de même pour toute votre famille. Depuis que j'ai débarqué, je ne cesse de courir. Partout on m'a comblé de bontés, et j'ai passé quinze jours dans la retraite du général Washington. Me voici en chemin pour un traité de sauvages; de là j'irai dans la Nouvelle-Angleterre; je rejoindrai le général, et nous continuerons ensemble mes visites. Vers le milieu de novembre, nous verrons le congrès dans sa résurrection, et à la fin de l'année j'aurai le bonheur, bien vivement désiré, de revoir ma patrie.

Les nouvelles américaines vous parviennent par M. de Marbois, et dans mon état de pèlerinage, je dois remettre au retour mes observations.

Le commerce avec l'Angleterre vient du crédit étonnant qu'y trouve tout Américain. Cet abandon produira des banqueroutes, et l'hiver prochain nous sera favorable, pourvu que nos négociants consultent les besoins et les goûts du pays. Il est

arrivé du chanvre en Virginie, et des sabots de France à Baltimore.

Il s'établit vers l'Ohio une population immense. Les arrivants y vont tout droit, les anciens habitants s'y transportent eux-mêmes. Les manufactures et même la navigation d'Amérique en seront retardées, et comme on veut rapprocher par des canaux la communication du Potomac, de la Susquehannah et de l'Ohio, nous aurons la préférence des Illinois et des Sauvages pour nos manufactures. Mais le débouché de tout ce pays est le Missisipi, et la prohibition entraînera des disputes, plus tard qu'on ne le croit ici, mais beaucoup plus tôt qu'on ne le pense en Europe. Les Américains nous aiment; mais ils haïssent l'Espagne très-cordialement. Autant qu'un particulier peut y prétendre, je tâche de connaître et de servir les intérêts de mon pays. La ville de New-Yorck m'a présenté *la liberté de la cité*, compliment à l'anglaise, qui, je m'en suis assuré d'avance, est sans aucune conséquence. On a mis dans les papiers que la franchise de Lorient est réduite au port; je vais y faire insérer une explication convenable.

Adieu, Monsieur le comte, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Mount-Vernon, 8 décembre 1784.

MON CHER MARQUIS,

Du jour où je vous ai quitté, ma marche s'est terminée à Wailho. Le lendemain, malgré le mauvais temps, je suis arrivé chez moi avant-dîner. Au moment de notre séparation, sur la route, pendant le voyage, et depuis lors, à toute heure, j'ai ressenti profondément tout ce que le cours des ans, une étroite union et votre mérite m'ont inspiré d'affection, de respect, d'attachement pour vous. Pendant que nos voitures s'éloignaient l'une de l'autre, je me demandais souvent si c'était pour la dernière fois que je vous avais vu; et malgré mon désir de dire *non*, mes craintes répondaient *oui*. Je rappelais dans mon esprit les jours de ma jeunesse, je trouvais qu'il y avait bien longtemps qu'ils avaient fui pour ne plus revenir, que je descendais à présent la colline que j'ai vu cinquante-deux ans diminuer devant moi; car je sais qu'on vit peu de temps dans ma famille, et quoique doué d'une constitution forte, je dois m'attendre à reposer bientôt dans la funèbre demeure de mes pères. Ces pensées obscurcissaient pour moi l'horizon,

répandaient un nuage sur l'avenir, par conséquent sur l'espérance de vous revoir. Mais je ne veux pas me plaindre. J'ai eu mon jour.

Rien d'important ne s'est présenté depuis que je vous ai quitté. J'ai trouvé ma famille en bonne santé, et je suis dans ce moment avec nombreuse compagnie; ce qui ne m'a pas empêché d'écrire quelques lettres dont j'aime mieux vous donner l'ennui que de les confier à des mains inconnues. Il n'est pas nécessaire, je pense, de revenir, mon cher marquis, sur la sincérité de mes sentiments d'estime et d'amitié. D'ailleurs je n'ai pas de mots qui pussent exprimer toute l'affection que j'ai pour vous, et je ne l'essaye pas. J'offre de ferventes prières pour votre agréable et sûr passage, votre heureuse réunion à madame de Lafayette, à votre famille, et l'accomplissement de tous vos vœux. En tout cela, madame Washington s'unit à moi, ainsi que pour offrir nos compliments au capitaine Grandchain et au chevalier, dont le petit Washington parle souvent. — Avec tous les sentiments de dévouement et de tendresse, je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord de *la Nymphe*, dans le port de New-Yorck, 21 décembre 1784.

Mon cher Général,

J'ai reçu votre affectueuse lettre du 8, et d'après les sentiments à vous connus de mon cœur, vous devinerez aisément ceux que j'ai éprouvés en lisant les tendres expressions de votre amitié. Non, mon cher général, notre récente séparation ne sera pas un dernier adieu. Mon âme se révolte à cette idée, et si je pouvais un instant accueillir une telle pensée, en vérité, elle me rendrait malheureux. Je vois bien que vous ne viendrez jamais en France; je ne puis espérer l'inexprimable plaisir de vous embrasser dans ma maison, de vous recevoir dans une famille où votre nom est adoré; mais je reviendrai, et souvent encore, sous le toit de Mount-Vernon : nous parlerons des vieux temps. Mon ferme projet est de visiter de temps en temps mes amis de ce côté-ci de l'Atlantique, et le plus aimé de tous les amis que j'aie jamais eus ou que j'aurai jamais nulle part.

Depuis que je vous ai quitté, mon cher général, nous avons passé par Philadelphie et Trenton, où

j'ai été heureux de trouver un congrès nombreux et bien choisi. Vous verrez dans les journaux ses témoignages de bonté, ainsi que ma réponse à l'assemblée. Quant à mes services au dehors, il a été unanimement déclaré que la confiance publique en moi était une chose naturelle, qui ne devait pas être mise en question. Comme je connais l'esprit du congrès, que M. Jay a accepté *, et que M. Jefferson sera ministre en France, ma situation à cet égard sera très-agréable.

Des ordres ont été envoyés en Canada de renforcer les postes, de mettre en commission les vaisseaux du lac, et de repousser la force par la force. Mais je pense que si une fois le congrès a le commerce à régler, les interdictions mercantiles mettront ces peuples à la raison. — Bien que l'esprit de parti ait un peu cessé à New-Yorck, cette ville est loin d'être tranquille. Quelle différence avec Boston !

Quoique votre neveu ne soit pas arrivé, j'espère encore avoir le plaisir de le voir à Paris. Le général Greene était à Hartford, lorsque la lettre lui est parvenue ; il est venu à New-Yorck, et j'ai eu le plaisir de passer quelques jours avec lui. Je vous envoie ci-joint un petit *chiffre*. Si quelques affaires politiques exigeaient plus de précautions, je vous écrirais au moyen d'un autre *chiffre* que j'ai

* M. Jay était nommé secrétaire d'État pour les affaires étrangères.

employé depuis longtemps avec le département actuel de M. Jay.

M. Cary, imprimeur du journal *le Volontaire*, a été obligé de s'enfuir pour mettre sa vie en sûreté, et demeure maintenant chez M. Sutter, chapelier, *Front-Street,* à Philadelphie, où il va fonder un journal. — Une lettre de vous, lui annonçant votre souscription, et lui disant que je vous ai parlé de lui, m'obligerait d'autant plus que je lui ai promis de le recommander à mes amis. Il est maintenant *américain,* et nous n'avons rien à démêler dans ses querelles avec le duc de Rutland. — Le paquebot français n'est pas encore arrivé.

Le chevalier de Caraman et le capitaine Grandchain demandent la permission d'offrir leurs respects à vous, à madame Washington, et à toute la famille. — Je présente à madame Washington mes compliments les plus affectueux et les plus tendres. Je la prie d'embrasser pour moi les petites filles et mon ami Tub. Je prie aussi madame Stuart, le docteur, M. Lund Washington, et tous nos amis, de recevoir mes compliments. J'espère que M. Harrison sera bientôt nommé, et je souhaite que son cousin puisse le savoir.

Adieu, adieu, mon cher général, c'est avec une peine inexprimable que je sens que je vais être séparé de vous par l'Atlantique. — Tout ce que l'admiration, le respect, la gratitude, l'amitié et l'amour filial peuvent inspirer, se réunit dans mon cœur pour le dévouer bien tendrement à vous. Je

trouve dans votre amitié une félicité que des paroles ne peuvent pas rendre. — Adieu, mon cher général, ce n'est pas sans émotion que j'écris ce mot, quoique je sache que je reviendrai bientôt. — Veillez sur votre santé. Donnez-moi de vos nouvelles tous les mois. — Adieu, adieu.

CORRESPONDANCE.

1785-1786.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON *.

Versailles, 9 février 1785.

MON CHER GÉNÉRAL,

Après une assez ennuyeuse traversée de trente jours, nous sommes heureusement arrivés. De Brest je suis venu à Paris en passant par Rennes où les états de Bretagne étaient assemblés, et où leur bonté pour moi m'a obligé de m'arrêter un jour. J'ai trouvé toute ma famille, femme, enfants, amis, en parfaite santé. La politique européenne n'est pas très-calme, et une guerre terrible pourrait éclater. J'ai écrit à M. Jay ce que j'ai pu recueillir, et je joins ici la copie de ma lettre. On parle du prince de Condé et du maréchal de Broglie pour commander les deux armées **. Je n'ai

* Jusqu'à l'assemblée des notables en 1787, nous n'avons aucun manuscrit de M. de Lafayette qui puisse tenir lieu de mémoires. Nous y suppléons avec des lettres, surtout avec cette précieuse correspondance dans laquelle il semble raconter au général Washington son histoire à mesure qu'elle se fait.

** L'empereur ayant envoyé dans les Pays-Bas quarante

pas encore eu le temps d'arranger où je servirai ; mais ce ne sera pas avec mon cher général, et tout pour moi est si différent de ce bonheur, que rien, lorsque je l'y compare, ne peut me plaire. Cependant, malgré tous les préparatifs, je crois encore que l'on s'arrangera, et j'espère qu'au moins pour cette année la guerre ne sera pas nécessaire. Il est clair qu'il était convenable pour moi de ne pas arriver plus tard. On parle peu des dissensions de l'Irlande ; mais elles pourront se ranimer à l'époque de la réunion de son parlement et des revues. L'Angleterre ne prendra point part à la guerre, du moins au début. J'ai suivi vos ordres, mon cher général, et outre les personnes que vous m'aviez nommées, j'ai fait vos compliments à toutes celles que vous avez connues. — Dans peu de jours j'espère de vos nouvelles. A présent, mon cher général, que j'ai encore une fois joui du bonheur d'être près de vous, une correspondance exacte est plus que jamais nécessaire à mon cœur. Cette lettre sera courte, non pas tant à cause de mon arrivée si récente que parce que je n'avais pas songé que le troisième mardi était le 15. Par la même raison, ma petite fille sera privée de l'honneur de répondre à son aimable correspondante jusqu'au paquebot suivant. Ces deux lettres lui ont presque tourné la tête.

mille hommes qui allaient être suivis d'une autre division, la France ordonna la formation de deux corps d'armée, l'un en Flandre et l'autre en Alsace. (*Lettre à M. Jay, du 8 février.*)

Adieu, mon cher général, permettez-moi encore de vous recommander deux choses : monter de temps en temps à cheval et avoir un secrétaire. Adieu ; tout ce qu'une vive affection, la reconnaissance, l'estime peuvent inspirer, tous les sentiments de la tendresse filiale et de l'amitié seront à jamais unis dans mon cœur, pour me mettre à la tête de tous ceux qui ont jamais aimé un père et un ami.

A M. JOHN JAY,

SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 19 mars 1785.

CHER MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 janvier, et je suis heureux d'apprendre que les idées fédérales prospèrent en Amérique. Plus je vois, plus j'entends, plus je pense en Europe, et plus je souhaite aux États-Unis tout ce qui pourra leur assurer dignité, puissance et confiance publique. — Vos trois ministres étant à Paris *, ils vous informeront de la situation des affaires américaines et de la politique européenne. La Grande-Bretagne

* MM. Franklin, Adams et Jefferson.

persiste dans sa mauvaise humeur, l'Espagne dans sa politique mal entendue. — A mon arrivée j'ai répété ce que j'avais écrit ; nommément l'idée d'obtenir la Nouvelle-Orléans, ou au moins d'inviter les Espagnols à en faire un port libre. — Le premier point est impossible ; quant au second, je n'ai aucune réponse positive, mais je suis sûr que mon opinion n'a pas été rejetée. Cependant je conviens qu'il est difficile de convertir un cabinet espagnol. — Vous le savez mieux que moi.

Les négociations en Europe vont toujours leur train, et il y a tout lieu d'espérer qu'elles se termineront sans effusion de sang. Vous trouverez ci-jointe une déclaration qui a été publiée officiellement, en quelque sorte, dans la gazette de Leyde. — Le comte de Maillebois est maintenant en Hollande, où on lève des troupes et où les partis vont bien loin. En même temps, l'empereur avait en vue un autre plan dont je vous ai informé dans mes dernières lettres : c'était d'échanger ses possessions dans les Pays-Bas contre l'électorat de Bavière. Mais heureusement pour tous les membres de l'Empire, le duc des Deux-Ponts, neveu et héritier de l'électeur, s'y est fermement opposé. — On a répandu le bruit que l'empereur avait eu le projet de surprendre Maëstricht. Mais, quoique les affaires ne soient pas entièrement réglées, je suis presque certain qu'il n'y aura cette année ni guerre hollandaise, ni guerre bavaroise ; l'une ou l'autre entraînerait infailliblement la France. — Il est

néanmoins difficile d'avoir une opinion arrêtée sur une affaire que les idées d'un seul homme peuvent déranger.

Vous me parlez de l'introduction de la farine dans les Antilles; mais les négociants ont jeté de tels cris contre ce que nous avons dernièrement obtenu, que nos efforts maintenant doivent seulement tendre à le conserver. — Ces gens-là sont encouragés par la politique étroite de l'Angleterre qui, disent-ils, a tout le commerce de l'Amérique. — J'ai pris jour pour une conférence avec le duc de la Vauguyon qui part pour l'Espagne, et je lui dirai tout ce que je sais relativement au Mississipi.

Vos ministres vous écriront probablement sur les affaires algériennes. Je les informerai de tout ce que j'apprendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 11 mai 1785.

Mon cher Général,

Cette lettre n'est pas la seule que vous recevrez de moi par ce paquebot; mais, trouvant une occasion sûre, je confierai celle-ci au jeune M. Adams pour vous parler de choses que je ne voudrais pas

traiter par la voie des bureaux de poste français.

Les protestants, en France, sont soumis à un intolérable despotisme. Quoiqu'il n'y ait pas à présent de persécution ouverte, ils dépendent du caprice du roi, de la reine, du parlement ou d'un ministre. Leurs mariages ne sont pas légaux; leurs testaments n'ont aucune force devant la loi; leurs enfants sont considérés comme bâtards; leurs personnes comme pendables. Je voudrais amener un changement dans leur situation. Pour cet objet je vais, sous quelques prétextes, avec le consentement de M. de Castries et d'un autre *, visiter leurs principales résidences. Je tâcherai ensuite d'obtenir l'appui de M. de Vergennes et du parlement avec celui du garde des sceaux, qui fait les fonctions de chancelier. C'est une œuvre qui demande du temps, et qui n'est pas sans quelque inconvénient pour moi, parce que personne ne voudrait me donner un mot écrit, ni soutenir quoi que ce soit. Je cours ma chance. M. de Castries ne pouvait que recevoir mon secret, cet objet n'étant pas de son département. Ne me répondez rien sur cela, sinon que vous avez ma lettre en chiffre portée par M. Adams. Mais lorsque, dans le courant de l'automne ou de l'hiver, vous apprendrez que quelque chose a été fait en cette matière, je désire que vous sachiez que j'y ai contribué.

Tout est apaisé en Irlande, et, de ce côté, il n'y

* Probablement M. de Malesherbes.

a rien à faire pour la liberté. Je me flattais que la Hollande offrirait quelque espérance de ce genre; mais je crains que non. — Je ne pense pas que la vie politique de M. de Calonne puisse longtemps durer, à moins qu'il n'abandonne les finances pour quelque autre département.

Si jamais la guerre éclatait vers les colonies espagnoles, aux bords du Mississipi, ou bien aux postes des frontières et au Canada, je compte sur vous, mon cher général, pour avoir un commandement. Ma position, comme Français, serait un peu délicate; d'un autre côté cette situation même, et la qualité de catholique romain, ainsi que la confiance dont le public et vous voulez bien m'honorer, rendraient ce choix convenable à proposer. Mais j'espère bien que vous n'aurez pas la guerre, surtout avec l'Espagne, quoique une visite à Mexico ou à la Nouvelle-Orléans m'eût été fort agréable.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Sarreguemines, frontière de France, 14 juillet 1785.

Mon cher Général,

Avant de quitter la France, je veux vous rappeler votre ami absent, et vous dire que je suis

bien et que je commence mon voyage d'Allemagne*. J'ai visité dernièrement plusieurs villes de France où j'ai beaucoup parlé du commerce américain, et complétement rempli les vues que j'avais eu l'honneur de vous communiquer dans une lettre précédente. Je suis à présent sur la route des Deux-Ponts, résidence de notre ami le futur électeur de Bavière **; de Cassel où je reverrai des régiments hessois; de Berlin, où l'on m'a dit que lord Cornwallis se rendait aussi. De là, j'irai joindre le roi de Prusse à ses grandes manœuvres en Silésie; je visiterai la Saxe, verrai le camp autrichien en Bohême, présenterai à Vienne mes respects à l'empereur et retournerai à Berlin où de grandes manœuvres doivent avoir lieu à la fin de septembre. Puis après avoir examiné tous les champs de bataille qui seront sur mon chemin, je reviendrai par la Hollande, et je serai à Paris au milieu d'octobre.

Cette lettre, mon cher général, partira en même temps que notre vieil ami le docteur Franklin, qui, j'espère, sera reçu avec le respect dont il est si digne. Elle vous sera remise par son petit-fils,

* A la suite de son voyage dans le midi de la France, entrepris dans l'intérêt des protestants, M. de Lafayette partit immédiatement pour l'Allemagne.

** C'est le même dont il est parlé précédemment. Il avait été au service de France et dans le corps de M. de Rochambeau. On l'appelait aussi le prince Max. C'est le dernier roi de Bavière.

jeune homme de mérite qui désire vous être présenté par moi. Je demande la permission de le recommander à votre intérêt. Il a été fort employé au service public, sans y rien gagner, et comme le docteur l'aime mieux que tout au monde, je pense qu'on devrait lui donner la satisfaction de le voir citer au congrès. Vous me ferez grand plaisir de leur apprendre que je vous ai dit mon avis là-dessus.

Vous vous rappelez une idée dont je vous ai fait part, il y a trois ans. Je vais essayer de la suivre dans la colonie française de Cayenne; mais je vous en écrirai plus amplement dans mes autres lettres. Rien de nouveau en ce moment dans le monde politique. La guerre est fort éloignée. — Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes plus tendres respects, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 25 juillet 1785.

Mon cher Marquis,

J'ai à vous remercier de vos lettres et de tout ce qu'elles renferment. Toutes me sont parvenues

depuis celle que je vous ai écrite en février, et la dernière, du 18 avril, hier seulement.

Je me tiens devant vous comme un coupable, j'offre mon repentir; accordez-moi votre pardon, ce sera participer à un attribut divin. Je ne suis pourtant pas sans excuse pour cette négligence apparente. De fréquentes absences de chez moi, des visites nombreuses lorsque je m'y trouvais, et l'encombrement de beaucoup d'affaires pourraient justifier mon long silence; mais je renonce à toutes ces raisons, pour me confier à votre endurante amitié et à votre habituelle indulgence. Réellement, il est survenu si peu de choses dignes de votre attention que cela encore peut être ajouté au catalogue de mes excuses, et d'ailleurs, si l'on calculait la longueur des lettres, une des miennes ferait trois des vôtres.

Je vous félicite, et mon cœur le fait plus que ma plume, de votre arrivée à Paris au retour de ce pays, et de votre heureuse réunion à madame de Lafayette et à votre famille que vous avez trouvée en bonne santé. Puissent de tels biens se perpétuer pour vous, et puisse chaque jour ajouter à votre bonheur! Comme les nuages qui s'étendaient sur votre hémisphère se dissipent, et que la paix et tous les biens qui l'accompagnent règnent dans votre pays, je veux bannir de mes lettres le mot de guerre. Je voudrais voir les jeunes gens de ce monde en paix, tout occupés du bonheur d'accomplir le grand et premier commandement : *Croissez*

et multipliez. Comme encouragement, nous avons ouvert les fertiles plaines de l'Ohio aux pauvres, aux malheureux, aux opprimés de la terre. Tous ceux qui sont surchargés, accablés, cherchant un sol à cultiver, peuvent venir; et, comme dans la terre promise, ils trouveront le lait et le miel. Les voies se préparent, et la route sera rendue facile par les canaux du Potomac et de James-River. Et à propos de ces navigations, je vous dirai que j'ai la satisfaction de voir que les souscriptions (particulièrement pour le Potomac) surpassent les plus hardies espérances. Ce plan de navigation, s'il réussit, amènera d'intimes rapports entre les États des bords de l'Atlantique et tout le territoire de l'ouest, et produira de grands résultats commerciaux et politiques. Ce dernier point est l'aiguillon de tous mes efforts, car de grands maux seraient la conséquence d'une séparation qui aurait inévitablement lieu, si les difficultés qui s'opposent aux communications entre les deux régions, n'étaient pas aplanies, tandis que la navigation du Mississipi serait rendue libre.

La Grande-Bretagne, dans sa politique commerciale, suit toujours la même marche, une marche absurde pour elle-même. L'influence qui domine ses conseils semble agir contre son propre but; les restrictions qui gênent notre commerce, les taxes qui pèsent sur les objets les plus utiles de ce pays, feront sentir, je pense, la nécessité de donner au congrès le pouvoir de statuer sur le commerce de

l'Union, ce qu'on n'aurait probablement pas, sans cela, obtenu avant un demi-siècle. Les négociants de tout le continent réunissent leurs efforts dans ce but, et sans aucun doute réussiront. Ils sentent la nécessité d'un pouvoir régulateur, et l'absurdité du système qui donnerait à chacun des États le droit de faire des lois sur cette matière, indépendamment les uns des autres. Il en sera de même, après un certain temps, sur tous les objets d'un commun intérêt. Il est à regretter, je l'avoue, qu'il soit toujours nécessaire aux États démocratiques de *sentir* avant de pouvoir *juger*. C'est ce qui fait que ces gouvernements sont lents. Mais à la fin le peuple revient au vrai.

Le congrès, après de longues délibérations, est enfin convenu d'un mode pour la disposition des terres des États-Unis dans l'ouest. Ce mode peut être bon, mais il ne s'accorde pas avec mes idées. L'ordonnance est longue, et je ne l'ai pas ici, sans quoi je vous l'enverrais. Dans cette question, comme dans toutes les autres, le congrès semble abandonner de nouveau aux États particuliers le peu de pouvoir qu'ils lui avaient donné.

M. Harrisson ayant demandé la permission d'exporter d'Espagne un âne pour moi, Sa Majesté catholique a donné l'ordre d'en acheter deux des plus beaux de son royaume, et de me les offrir comme un témoignage de son estime. Une telle marque de complaisance et d'attention de la part d'une tête couronnée est bien flatteuse, et j'ai là

une grande obligation à Sa Majesté. Je cherchais depuis longtemps à m'en procurer un d'une haute taille, et je m'attendais peu à en recevoir deux par un don royal *.

Mes vœux vous accompagneront dans votre voyage à Potsdam, dans les possessions autrichiennes et partout où vous irez. Comme spectateur inaperçu, j'aurais grand plaisir à voir manœuvrer les troupes de ces monarques dans un grand jour de parade; mais, puisque c'est une de ces choses hors de ma portée, il faut que la philosophie remplace la curiosité, et me tienne l'esprit en repos.

J'ai eu, à la fin d'avril, le plaisir de recevoir en bon état, par un bâtiment venant de Londres, votre portrait, celui de madame de Lafayette et de vos enfants; ce présent est pour moi sans prix. Je vais lui donner la meilleure place dans ma maison. Madame Washington joint ses compliments aux miens, et l'expression de ses vœux pour madame de Lafayette, vous et la famille. Toutes les personnes dont vous m'avez parlé désirent que je vous offre leurs compliments. Pour moi, je puis seulement répéter l'assurance du sincère attachement, etc.

* Il n'y avait pas alors d'âne aux États-Unis.

Rheinsberg, 7 août 1785.

Si vous souhaitez de mes nouvelles, ma cousine *, je vous dirai que depuis trois jours je suis à la campagne du prince Henri. Vous serez peu surpris que j'y sois arrivé au milieu du dîner, et que j'y donne tous les soirs au maître de la maison la peine de mes comptes au loto; mais aux gaucheries près on paraît content de moi, et je le suis infiniment des bontés et de l'amabilité du prince Henri. Il aime notre nation avec une préférence vraiment touchante; je conviens toujours de ce qu'il dit à notre gloire, parce que si je sais défendre un peu ma personne des compliments, je n'ai jamais eu la force de refuser un éloge qu'on donne à mon pays. Je jouis beaucoup plus du prince Henri que je ne l'eusse fait à Paris. A peine ai-je déjeuné qu'il arrive chez moi; nous nous promenons tête à tête jusqu'au dîner, nous y sommes voisins ainsi qu'au souper; et dans le salon, excepté au loto, nous sommes toujours ensemble; il répond avec une grande complaisance à mes questions, et la société qui est ici est fort douce et fort aimable. Il y a un fort bon spectacle, on a donné *le Huron* qui m'intéressait comme Fran-

* Voyez la note sur une lettre du 1er janvier 1783.

çais et comme sauvage; en un mot, je suis extrêmement satisfait de ma course et je tâche d'en profiter autant que je puis. Demain au soir je retournerai à Berlin, et vendredi, après avoir vu quelques troupes, je pars pour la Silésie où j'espère admirer de près le roi, et où, comme je ne doute pas que sa santé ne lui permette de causer, ses bontés me font espérer de jouir de sa conversation pendant quelques jours. Par ce que j'entends ici, M. de Custine a bien fait quelques contes sur la guerre d'Amérique et particulièrement sur la campagne de Virginie; mais je ne cherche pas à traiter ce sujet, et, n'ayant pas porté comme lui des plans, je me contente d'un peu de réputation en gros, sans disputer autant le terrain que je l'ai fait à lord Cornwallis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 8 février 1786.

MON CHER GÉNÉRAL,

Depuis longtemps, mes lettres ont été rares et sans intérêt; je ne savais même si vous les recevriez. Mon été s'est passé à voir des princes, des soldats et des chevaux de poste, et pendant que je courais

les chemins, traversant Cassel, Brunswick, Berlin, Breslaw, Vienne, Prague, Dresde, Potsdam, encore Berlin, je ne rencontrais pas d'occasions sûres; je n'ai même entendu parler d'aucune. Depuis mon retour, pas un paquebot n'a encore mis à la voile; et c'est aujourd'hui pour la première fois qu'il va en partir un et que je puis écrire en sécurité. Je confie ma lettre à M. Barrett, Bostonien qui retourne en Amérique.

Quoique je vous aie déjà rendu compte de mon voyage, je dois vous répéter, mon cher général, que j'ai revu nos amis les Hessois à Cassel; le vieux Knip parmi eux *. Je leur ai dit qu'ils étaient de très-beaux soldats, ils m'ont répondu par des remercîments et des compliments; d'anciens ennemis se rencontrent avec un plaisir qui cependant est, je crois, plus grand du côté de celui qui a soutenu la cause triomphante. J'ai fait à Brunswick connaissance avec le duc, autrefois le fameux prince héréditaire, qui passe pour réunir au plus haut degré la science militaire et la confiance de l'armée prussienne, dans laquelle, quoique prince souverain, il sert comme général **. Aucun officier à Berlin ne m'a paru aussi digne d'attention que le général Müllendorf, dont sûrement le nom vous est connu. J'ai été à Potsdam faire ma cour au

* Le général Knyphausen.

* C'est celui qui commandait l'armée prussienne en 1792, et qui fit le fameux manifeste.

roi ; et malgré tout ce que j'avais entendu dire de lui, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépit et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule, et les doigts presque disloqués par la goutte. Mais ce qui m'a surpris beaucoup plus, c'est le feu et quelquefois la douceur des plus beaux yeux que j'aie jamais vus, qui donne à sa physionomie une aussi charmante expression qu'il en peut prendre une rude et menaçante à la tête de son armée. J'ai été en Silésie où il passait en revue une armée de trente et un bataillons et soixante-quinze escadrons, formant en tout trente mille hommes dont sept mille cinq cents à cheval. Pendant huit jours, j'ai fait avec lui des dîners de trois heures ; la conversation se renfermait entre le duc d'Yorck, le roi et moi, puis deux ou trois autres, ce qui m'a donné l'occasion de l'entendre à mon gré, et d'admirer la vivacité de son esprit, le charme séduisant de sa grâce et de sa bienveillance, à tel point que j'ai compris qu'on peut, en le voyant, oublier son caractère despote, égoïste et dur.

Lord Cornwallis se trouvant là, il eut soin de le placer auprès de moi à table, ayant de l'autre côté le fils du roi d'Angleterre, et de faire mille questions sur les affaires américaines. Entre autres choses, je me rappelle qu'il a demandé au duc d'Yorck s'il était vrai que vous comptiez prendre une maison à Londres.

De Silésie, je me suis rendu à Vienne où je ne suis resté que peu de jours. J'ai eu une longue conférence avec l'empereur, j'ai vu les généraux Laudon et Lascy, mon oncle l'ambassadeur, le prince de Kaunitz; et après avoir satisfait à tout je suis revenu par Prague et Dresde à Potsdam, où les troupes devaient faire la petite guerre et toutes les manœuvres de campagne. Si j'étais resté en Prusse, j'aurais vu souvent le vieux roi, qui avait été particulièrement bienveillant pour moi; mais le jour même de mon arrivée à Potsdam, il tomba malade et fut près de mourir; les manœuvres eurent lieu cependant, et j'eus là de nouvelles occasions de connaître le prince héréditaire de Prusse. C'est un bon officier, un honnête homme, un homme de bon sens, mais qui n'aura jamais les talents de ses deux oncles. J'ai réservé pour le dernier le second oncle, le prince Henri, parce que c'est la meilleure connaissance que j'aie faite; je n'examine pas quel est le plus grand général, de son frère ou de lui, question qui divise le monde militaire; mais à des talents du premier ordre comme guerrier et comme politique, à une instruction littéraire parfaite et à tous les dons de l'esprit, il joint un cœur honnête, des sentiments philanthropiques, et des idées raisonnables sur les droits de l'humanité. J'ai passé quinze jours avec lui à sa maison de campagne, et nous avons conservé une correspondance. Comme le roi était encore confiné et ne pouvait supporter d'être vu dans cette situation,

je me suis décidé à ne pas demander la permission de l'aller voir, à ne pas attendre son rétablissement, et nos adieux se sont faits par écrit. Je suis revenu par Magdebourg où le duc de Brunswick commandait des manœuvres semblables à celles de Potsdam.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai vu l'armée prussienne ; rien ne peut être comparé à la beauté des troupes, à la discipline qui règne dans tous les rangs, à la simplicité de leurs mouvements, à l'uniformité de leurs régiments. C'est une machine parfaitement régulière, montée il y a quarante ans, et qui n'a subi d'autres changements que ceux qui pouvaient la rendre plus simple et plus légère. Toutes les situations qu'on peut supposer à la guerre, tous les mouvements qu'elles doivent amener, ont été par une habitude constante, tellement inculqués dans leurs têtes, que toutes ces opérations se font presque mécaniquement. Si les ressources de la France, la vivacité de ses soldats, l'intelligence de ses officiers, l'ambition nationale et la délicatesse morale qu'on lui connaît, étaient appliquées à un système aussi bien suivi, nous pourrions être autant au-dessus des Prussiens que notre armée est en ce moment inférieure à la leur, et c'est beaucoup dire. — J'ai vu aussi les Autrichiens, mais pas réunis ; leur système général d'économie doit être plus admiré que les manœuvres de leurs troupes. Leur machine n'est pas simple, nos régiments sont meilleurs que les leurs, et quel-

que avantage qu'ils puissent avoir en ligne sur nous, nous devons avec un peu d'habitude les surpasser. Je crois réellement qu'il y a plus d'instruction de détail dans quelques-uns de nos meilleurs régiments, que dans ceux des Prussiens; mais leurs manœuvres sont infiniment préférables aux nôtres. L'armée autrichienne est beaucoup plus nombreuse que celle des deux autres pays, et coûte beaucoup moins que l'armée française.

J'ai examiné pendant mon voyage plusieurs champs de bataille, et toute cette tournée a été très-utile à mon instruction militaire; elle a été fort agréable pour moi, par la bonne réception et les témoignages flatteurs de bienveillance de tous les rois, états-majors et autres grands personnages. Une foule d'officiers anglais s'étaient rendus à ces camps, et parmi eux, lord Cornwallis, les colonels England, Abercrombie, Musgrave; de notre côté se trouvaient le colonel Smith, le général Duportail et Gouvion; et souvent nous avons remarqué, Smith et moi, que si nous avions été malheureux dans la lutte, nous aurions fait là une pauvre figure.

Partout où j'ai passé, mon cher général, j'ai eu le plaisir d'entendre prononcer votre nom avec ce respect et cet enthousiasme qui, bien que choses naturelles, auxquelles je suis accoutumé, ne manquent jamais de faire jouir mon cœur d'un inexprimable bonheur. Toutes les conversations sur les affaires américaines commençaient par votre

éloge. Être votre ami, votre disciple, votre fils adoptif, était, comme ce fut et sera toujours, l'orgueil de mon cœur, la plus douce de mes pensées. Je voudrais que les autres sentiments que j'ai eu lieu de découvrir à l'égard de l'Amérique, fussent aussi satisfaisants que ceux qui vous étaient personnels. Je n'ai pas besoin de dire que l'énergie et la fermeté déployées pour la révolution, ont excité une admiration universelle, que tout ce qui compte pour quelque chose les droits de l'humanité, est enthousiaste des principes sur lesquels les constitutions sont fondées; mais j'ai souvent eu la mortification d'entendre dire que le manque de pouvoir dans le congrès, d'union entre les États, de vigueur dans leur gouvernement, rendrait le rôle politique de la confédération très-insignifiant. Le fait est, qu'en général, ces gens-ci connaissent peu les avantages des gouvernements démocratiques et les ressources que présente une nation libre; mais ils ne peuvent manquer d'être fortement frappés des fautes que nous avons souvent déplorées ensemble. Elles leur sont représentées par tous les journaux; et les ambassadeurs anglais prennent grand soin de confirmer les récits qu'eux-mêmes ont fait répandre. J'ai rétabli la vérité sur une infinité de points. J'ai trouvé le roi de Prusse, l'empereur, et les hommes importants des deux pays, ou fort mal informés, ou informés par des gens qui les conduisaient dans une fausse route. Les citoyens américains ont, par leur conduite dans la

révolution, commandé le respect du monde; mais je suis affligé de voir qu'ils le perdront en partie s'ils ne fortifient la confédération et ne donnent au congrès des pouvoirs suffisants pour régler le commerce, payer la dette, au moins les intérêts, établir une milice bien organisée, en un mot compléter l'ensemble des mesures qui leur ont été recommandées par vous. Je donne très-franchement mon opinion au congrès sur ce sujet, et j'écrirai dans le même sens à tous mes amis de l'autre côté de l'Atlantique.

Il y a, dit-on, de meilleures espérances pour un traité de commerce avec la Grande-Bretagne; sa rancune n'a pas de bornes, mais l'intérêt mercantile l'emportera. Je soupire après la reddition des postes. J'aurais souhaité que les plénipotentiaires se fussent donné le temps d'obtenir pour le traité la garantie de la France. Cette omission a eu beaucoup d'inconvénients. Mes efforts tendent à convaincre la France qu'il est de son intérêt d'obtenir une mesure qui lui donne une grande part dans le commerce de l'Inde. Mais dans le cas où l'on en viendrait à prendre des partis décisifs contre la Grande-Bretagne, je compte sur vous, mon cher général, pour m'avertir à temps et pour favoriser mon vœu d'aller revoir encore les États-Unis.

Houdon * est arrivé à Paris, mais n'a pas apporté

* Sculpteur français, chargé de faire la statue de Was-

votre buste qu'il attend de Londres par eau. Je suis impatient de le voir, et j'ai grand espoir de le trouver très-ressemblant. En apprenant la politesse du roi d'Espagne, j'avais suspendu ma négociation pour les ânes ; ce qui arrive à présent est une nouvelle preuve que les rois ne sont bons à rien, si ce n'est à tout gâter, lors même qu'ils ont bonne intention *. Laissant votre don royal devenir ce qu'il pourra, j'ai prié l'amiral Suffren de me procurer un âne et deux femelles qui seront l'été prochain sur les bords du Potomac, et plût à Dieu que j'en pusse faire autant !

Votre lettre à M. d'Oillamson a été remise accompagnée de tous vos compliments pour la dame**. J'ai aussi parlé au marquis de Saint-Simon, mais je désire que vous puissiez lui écrire ; il a sa part de vanité, et sera charmé si vous lui adressez des compliments affectueux, et si vous montrez de la considération pour son adjudant général, en disant que vous n'avez pas le droit de faire des *Cincinnati*

hington et les deux bustes de M. de Lafayette pour la Virginie.

* On voit par une lettre du général Washington que les ânes du roi d'Espagne n'étaient pas arrivés en Amérique. (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

** Washington avait demandé des chiens courants français. M. de Lafayette s'en procura par les soins du comte d'Oillamson, dont la femme s'empressa de donner une très-jolie chienne qu'elle aimait beaucoup. (Lettre manuscrite du 13 mai 1785.)

et offrant vos vœux à la portion de l'association qui se trouve en Europe *.

J'ai été très-content d'apprendre le bonheur matrimonial de mon ami George, et comme je lui écris, je ne vous chargerai pas de présenter mes compliments au jeune ménage.

Je vous félicite du succès de vos plans du Potomac. On peut sans aucun doute trouver dans ce pays-ci un bon ingénieur pour diriger les travaux. La France, sous ce rapport, est supérieure à l'Angleterre, et il y aurait, je pense, toutes sortes d'avantages à lui donner la préférence, si ce n'est à cause de la langue. Une demande présentée au ministère par M. Jefferson et moi, surtout en avertissant que vous y attachez du prix, nous assurera le choix d'un bon ingénieur, profession tout à fait différente de celle du génie militaire. On appelle ceux qui suivent *ingénieurs des ponts et chaussées*. Je crois qu'il suffira de cinq cents guinées par an, tant que les travaux dureront, et de la promesse de ne pas perdre son rang en France, pour vous procurer ce qu'il vous faut.

Je ne puis terminer cette longue lettre, mon cher général, sans vous dire un mot de la politique européenne. Le système de la France est tout pacifique; la nation a quelque partialité pour la Prusse; les intérêts de l'Autriche sont, entre nous,

* L'adjudant général de M. de Saint-Simon était M. de Ménonville. Voyez la lettre du 9 mars 1784.

trop soutenus par la reine ; le comte de Vergennes n'incline pas de ce côté, mais il agit avec précaution. Il en résulte que nous replâtrerons les choses autant que nous pourrons ; les vues ambitieuses de l'empereur ne seront pas combattues aussi vigoureusement qu'il serait possible; les projets de la Prusse seront gênés par nous. Mais si les choses en venaient à quelque extrémité, et que l'empereur eût quelque projet violent contre la Prusse, nous serions forcés à la guerre, car l'opinion publique et celle des ministres, au moins de la plupart, est très-opposée aux envahissements impériaux. Avec l'Angleterre, nous sommes toujours en rivalité, mais assez amicalement pour le moment, et les deux nations se témoignent de grands égards. Il y a un traité de commerce sur le tapis, et je crois que notre politique continentale est conduite dans le même esprit, celui d'éviter une guerre, où cependant l'Angleterre voudrait nous engager, pourvu qu'elle fût dispensée d'y prendre part ; notre alliance avec la Hollande l'a beaucoup fâchée et nous sera, je crois, fort avantageuse. Nous sommes très-occupés ici de la construction d'un port à Cherbourg, ce qui est une merveilleuse entreprise ; il se fait avec des piles de pierres jetées en haute mer. Ce travail réussit fort bien. Notre ministre des finances et le baron de Breteuil sont en querelle ouverte, et je ne pense pas que le premier dure longtemps. Mais je n'ai pas besoin de vous ennuyer des intrigues de Versailles.

Je vous remercie, mon cher général, des sages conseils que vous me donnez; j'en profiterai et je trouverai dans ma prudence une satisfaction, celle de songer qu'elle est dictée par vous *. Entre nous, j'espère que dans le cours de l'hiver prochain, l'affaire des protestants prendra une bonne tournure. Un autre secret que je vous confie, c'est que j'ai acheté dans la colonie de Cayenne une plantation de cent vingt-cinq mille livres, et que je vais travailler à affranchir mes nègres, expérience qui est, vous le savez, mon rêve favori (*hobby horse*).

La Grande-Bretagne est un peu embarrassée des affaires de l'Irlande. Quelques personnes prétendent que celles de l'Inde vont mal. Malgré ces bruits, l'Inde est pour elle une source immense de richesses et de puissance. Il semble que les expressions amères, les publications injurieuses contre l'Amérique soient moins violentes,

* Ce passage a trait à ce que répondait Washington aux premières communications des desseins de M. de Lafayette en faveur des protestants :

« Mes vœux les plus ardents accompagneront toujours vos » entreprises; mais souvenez-vous, mon cher ami, que c'est » une partie de l'art militaire, que de reconnaître le terrain » avant de s'y engager trop avant. On a souvent plus fait par » les approches en règle que par un assaut à force ouverte. » Dans le premier cas, vous pouvez faire une bonne retraite; » dans le second, vous le pouvez rarement si vous êtes re» poussé. » (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

et d'après ce qu'écrit M. Adams, j'espère qu'on arrivera, quoique lentement, à des procédés plus raisonnables.

Le roi de Prusse est au moment de disparaître de la scène, sa vie ne peut se prolonger; les dernières nouvelles de Potsdam sont très-mauvaises. Cette mort ne produira que peu de changements dans la politique, si son neveu, comme il y sera sans doute obligé, suit les conseils du prince Henri. La première idée de l'empereur sera de tenter quelque chose; mais je ne crois pas que cela amène la guerre, quoiqu'on ne puisse rien savoir avec un homme de son caractère.

Je n'ai pas besoin de dire que, pendant mon voyage, je tâchais, dans mes conversations avec les deux monarques et avec tout le monde, de rapporter tout ce que je croyais susceptible de produire un effet avantageux pour l'Amérique. Ici je m'efforce d'ouvrir, autant que je le peux, des débouchés à son commerce. Les États-Unis peuvent fournir à la France des marchandises pour une valeur de vingt-cinq millions de livres françaises. Je voudrais encourager ces importations par toutes les faveurs possibles. On a formé, à ma sollicitation, un comité où je suis appelé demain. La dernière partie de mes propositions ne sera pas facile à traiter, elle ne tend à rien moins qu'à la destruction de la ferme du tabac, le plus grand obstacle au commerce américain; mais je n'ai aucune espérance de produire un tel effet par mes dis-

cours *. M. Barrett, qui se charge de cette lettre, se rend à Boston avec un contrat de six ans pour l'importation de quatre cent mille livres d'huile de baleine par an.

Aucune parole ne peut exprimer combien je suis

* Un ouvrage publié en 1787, par Clavière et Brissot, célèbres depuis dans le parti girondin et intitulé : *De la France et des États-Unis*, donne le résumé d'un discours du général Lafayette dans ce comité. Il s'agissait d'un règlement sur les tabacs, dont le monopole produisait alors de vingt-huit à vingt-neuf millions.

« M. le marquis de Lafayette, » disent-ils, page 187, « y proposa l'abolition du monopole de cette production; on s'imagine bien que cette proposition entraîna des discussions vives avec les députés de la ferme.

» M. le marquis de Lafayette récapitula leurs calculs, et fondant sur leurs bases mêmes l'établissement d'un droit d'entrée de trente-deux sous et demi par livre, il démontra que ce droit suffirait non-seulement aux vingt-neuf millions pour l'État, mais rendrait encore, outre six millions pour les frais de régie et de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour les régisseurs, et une somme par delà assez considérable.

» Exposant ensuite ses propres calculs, il démontra que ce nouveau régime amènerait une plus grande consommation du tabac; que ce tabac serait tout à la fois moins cher et de meilleure qualité, et que le royaume serait délivré des vexations et des désordres occasionnés par le monopole; avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, et qu'il appartenait à M. de Lafayette de développer avec intérêt.

» Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur le

charmé de la conduite publique de M. Jefferson. Il réunit aux talents qui doivent le recommander à tous les ministres, les qualités accomplies de l'esprit et du cœur qui ne peuvent que lui donner de nombreux amis. Humphrey est en Angleterre; Lang-

spectacle touchant et nouveau qu'offre cette discussion... Qu'il nous soit permis d'adresser à ce jeune et généreux Français les hommages de cette philosophie paisible, qui n'admira jamais dans les exploits militaires que le but seul louable de favoriser la liberté, et avec elle les progrès de la lumière et de la raison. M. de Lafayette a contribué par sa valeur à venger les Américains; il s'occupe maintenant à étendre leur commerce et celui de sa patrie. Puisse-t-il, avec un succès égal, poursuivre cette utile carrière!

» La ferme générale a rejeté les calculs de M. de Lafayette, mais sans les détruire; nous regrettons de ne pouvoir publier ici les détails de cette discussion contradictoire; car c'est peut-être la première fois que la question, sur la meilleure manière de concilier l'impôt sur le tabac avec la liberté de son commerce, a été soumise à des calculs aussi précis, et notre regret est d'autant plus grand, que ces calculs éclaireraient les nôtres. »

Nous nous sommes plu à retracer ce résumé qui contraste avec la dénonciation de Lafayette par le même Brissot dans l'assemblée nationale en 1792, à l'appui de la pétition des jacobins présentée par le fameux Collot-d'Herbois. Il est vrai que ce même jour, au moment de monter à la tribune législative, Brissot disait à l'abbé Duvernet, membre très-respectable du club : « Je vais dénoncer l'homme que j'estime le plus, et un de ceux que j'aime le mieux. — Et pourquoi? lui répliqua-t-on. — Ah! parce qu'il a dénoncé les jacobins.... c'est une affaire de parti. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de Lafayette.*)

bourne est arrivé à Paris, mais toujours aussi singulier que vous le connaissez. Vous aurez peine à croire que je n'ai pu encore obtenir de lui de venir me voir.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

11 février.

Ce paquet renferme un vocabulaire que l'impératrice de Russie m'a demandé de faire remplir de mots indiens, pour entrer dans le *dictionnaire universel* dont elle a ordonné la publication. On l'obligerait beaucoup en traduisant les mots qu'elle envoie dans les différents idiomes des nations qui habitent les bords de l'Ohio. — Presley, Nevill et Morgan au fort Pitt, le général Muhlenberg dans Fayette's County, et nos autres amis voudront bien pour nous se charger de ce travail, et veiller à ce qu'il soit exact.

Je vous demande pardon, mon cher général, de l'ennui que je vous donne, mais on s'est adressé si particulièrement à moi, que je ne puis me dispenser de m'occuper avec soin de cet objet.

Ceci est accompagné d'une si longue lettre que j'y ajoute seulement mes vœux les plus tendres.

A M. JOHN JAY.

Paris, 11 février 1786.

Mon cher Monsieur,

Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, soit des lettres publiques, soit des lettres privées. — Cela tient à un voyage que j'ai fait dans plusieurs parties de l'Europe.

J'ai rencontré en Prusse, en Silésie et dans les États autrichiens, de nombreuses occasions de m'instruire par l'inspection de quelques célèbres champs de bataille, la conversation des plus grands généraux et la vue d'excellentes troupes; celles de Prusse particulièrement ont surpassé mon attente. — J'ai eu des occasions non moins nombreuses de déplorer la folie des nations qui peuvent supporter un gouvernement despotique, et de payer un nouveau tribut de respect et d'attachement aux principes constitutionnels que nous avons eu le bonheur d'établir. Partout où j'allais, l'Amérique était naturellement l'objet de la conversation; les efforts pendant la lutte sont universellement admirés; il y a là un beau sujet d'enthousiasme pour le soldat, d'étonnement et d'approbation pour le diplomate;

quant au philosophe et au philanthrope, il y trouve une satisfaction inexprimable. Ces sentiments, j'ai eu le plaisir de les voir généralement répandus; mais à mon grand chagrin (et je l'exprime d'autant plus franchement, que cela ne peut blesser personne plus que moi-même), toutes les observations ne sont pas également suffisantes pour l'orgueil mêlé de joie que me donne l'admiration du monde pour les États-Unis.

Dans des pays si éloignés, sous des constitutions si étrangères aux idées républicaines, les affaires de l'Amérique ne sauraient être parfaitement comprises, et les inconvénients que nous déplorons nous-mêmes sont fortement exagérés par ses ennemis. Il faudrait presque un volume pour dire combien de fausses idées j'ai eu occasion de redresser. Il a été pénible pour moi de voir, et il m'est désagréable, aujourd'hui, de rappeler le mauvais effet que le manque d'union fédérale, de mesures efficaces pour les finances et le commerce, et le non établissement d'une milice générale, ont produit sur l'esprit des nations européennes *. — Quelques-uns pensent follement que les constitutions démocratiques ne dureront pas, ne peuvent pas durer; que les États se querelleront entre eux; qu'un roi, ou au moins une noblesse, est indispensable à la prospérité d'une nation. Je n'aurais fait aucune attention à ces absurdités auxquelles répond

* Voyez la note de la page 221 de ce volume.

suffisamment la plus petite parcelle de sens commun libre de préjugé, et qui seront, j'espère, à jamais détruites par l'exemple de l'Amérique; mais il m'était impossible d'être tout à fait indifférent, lorsqu'on insistait sur certains reproches auxquels, à part moi, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître quelque fondement, quoiqu'ils fussent indignement exagérés par la mauvaise foi des ennemis des États-Unis. J'adresse du fond du cœur mes prières au ciel pour que l'Amérique, par sa sagesse bien connue, son patriotisme, et la libéralité de ses principes aussi bien que par la fermeté de sa conduite, puisse conserver l'importance qu'elle a si bien acquise, et continuer de commander l'admiration du monde.

Ce que j'ai l'honneur de vous écrire est le résultat de mes conversations avec les principaux personnages des pays que j'ai visités, et particulièrement avec les ministres prussiens et autrichiens, l'empereur, le duc de Brunswick, le prince Henri, homme également grand et vertueux, le prince royal et le roi de Prusse. — J'ai souvent dîné avec ce dernier, en compagnie du duc d'Yorck, second fils de Sa Majesté britannique, et les affaires américaines passées et présentes étaient mises sur le tapis, quelquefois d'une manière un peu embarrassante pour un prince anglais. — Mon séjour à Vienne a été court; mais j'ai eu avec l'empereur une très-longue conférence dans laquelle nous avons beaucoup parlé du commerce américain, et

je l'ai trouvé imbu des préjugés britanniques. — Le jour suivant, le prince de Kaunitz entama avec moi le même sujet et témoigna son étonnement de ce que les États-Unis ne faisaient pas d'avances à l'empereur. Je répondis que des avances avaient été faites dans le temps, et plus qu'il n'était nécessaire, de la part de l'Amérique; que l'Autriche avait autant d'intérêt qu'elle à chercher ces alliances; mais que mon attachement pour Sa Majesté Impériale me faisait souhaiter qu'il s'adressât pour cet objet aux ministres du congrès actuellement à Paris et à Londres, par l'intermédiaire de ses propres ambassadeurs. — J'ajoutai que la meilleure mesure à prendre immédiatement, serait d'ouvrir les ports italiens au produit des pêches américaines; mais je ne pense pas que les États-Unis trouvent jamais de grands avantages commerciaux dans leurs traités avec cette cour.

Pour tout ce qui concerne la France, mon digne ami, M. Jefferson, vous donnera des informations suffisantes. L'affaire du commerce américain prend un meilleur aspect; un comité du moins a été formé, pour entendre ce que nous avons à dire sur le commerce entre ce royaume et les États-Unis *.

* Nous aurions voulu recueillir les discours de Lafayette dans ce comité de commerce formé sous le ministère de M. de Calonne, et composé de fermiers généraux, inspecteurs généraux du commerce, et membres du conseil, pour examiner les rapports mercantiles entre la France et les États-Unis. Lafayette y plaida la cause de la liberté du commerce et les

Le roi de Prusse est très-malade et ne peut vivre longtemps. Son neveu est un homme honnête, ferme, et militaire. — Avec le caractère de l'empereur, une guerre pourrait être à craindre; mais notre système est si pacifique, et il serait si difficile à l'Angleterre de nous entraîner dans une querelle sans y prendre un rôle qu'elle n'a aucun intérêt à y jouer, que je ne crois pas que la tranquillité de l'Europe soit troublée. — La Hollande cherche à restreindre l'influence du stathouder, mais rien de plus. — J'ai eu récemment l'occasion d'apprendre

intérêts des Américains. Deux ports francs furent accordés, Dunkerque et Bayonne. C'est à cette occasion que la ville de Bayonne inscrivit Lafayette au nombre de ses citoyens. On trouve dans le Cultivateur Américain, une lettre de Nantucket qui prouve qu'il fut aussi question de faveurs accordées sur les huiles de baleine. « La concession généreuse du gouvernement français, obtenue par le marquis de Lafayette, » y est-il dit (tome III, page 385), « ranime notre industrie découragée, et nous fixe sur cette île, notre ancienne patrie, dont le nouvel ordre de choses allait nous forcer d'émigrer. Pénétrés de reconnaissance pour un aussi grand service, les habitants de Nantucket s'étant municipalement assemblés, votèrent et résolurent, il y a quelque temps, que chacun d'eux donnerait le lait de sa vache pendant vingt-quatre heures; que ce volume entier serait converti en un fromage de cinq cents livres pesant qui serait envoyé à M. le marquis de Lafayette comme un témoignage bien faible à la vérité, mais bien sincère, de l'affection et de la reconnaissance des habitants de Nantucket. — Plusieurs de ces familles, en effet, étaient à la veille de passer à la Nouvelle-Écosse. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de Lafayette.*)

que la dernière révolte du Pérou a coûté la vie à cent mille personnes; mais j'ai vu par le récit que ce peuple est loin des idées qui mènent à une révolution sensée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 10 mai 1786.

Mon cher Marquis,

La lettre que vous m'avez écrite par M. Barrett, le 8 février, m'est arrivée avec le paquet qui y était joint, et je vous prie d'accepter tous mes remercîments. Le récit que vous me faites de votre voyage en Prusse, à Vienne et dans d'autres États de l'Allemagne, tout cela n'est pas moins amusant qu'instructif.

Votre réception aux cours de Berlin, de Vienne et partout, a dû vous être fort agréable; cet accueil avec tant de témoignages de distinction, de la part du roi de Prusse et de son frère le prince Henri (qui comme guerriers et comme politiques ne cèdent la palme à personne), est autant une preuve de leur discernement que de votre mérite,

et ajoute à l'opinion que je me formais d'eux. Il est à regretter que les grands caractères soient rarement sans taches. Le despotisme du premier sera toujours une ombre à sa gloire, tandis qu'il est doux d'apprendre qu'un juste respect pour les droits de l'humanité distingue le second. Je le révère et l'aime pour ce trait de son caractère.

La vue des différents champs de bataille que vous avez traversés, n'a pu manquer, parmi d'autres sensations, de faire naître en vous cette pensée : ici sont tombés des milliers de braves pour satisfaire l'ambition de leur souverain ou pour le servir, peut-être, dans l'accomplissement de ses actes d'oppression. Dans quel sage dessein la Providence permet-elle tout cela? Est-ce pour châtier l'humanité ou pour l'empêcher de devenir trop nombreuse? Mais alors les plaines du monde occidental ne pourraient-elles pas recevoir le superflu de l'ancien ?

Je suis très-reconnaissant de la manière dont vous me tenez au courant des nouvelles, ainsi que de vos idées sur la politique européenne. Au moins, je puis m'y fier, tandis que les récits des journaux sont trop stériles, trop vagues, trop contradictoires pour former mon opinion ou m'occuper sérieusement. Quant à ce que vous dites sur la politique et la conduite de la Grande-Bretagne et des autres cours à notre égard, je n'en étais que trop instruit et convaincu d'avance. Malheureusement pour nous, quoique tous les récits soient fort

exagérés, notre conduite leur donne quelque fondement. C'est un des inconvénients des gouvernements démocratiques que le peuple, qui ne juge pas toujours et se trompe fréquemment, est souvent obligé de subir une expérience avant d'être en état de prendre un bon parti. Mais rarement ces maux manquent de porter avec eux leur remède. Toutefois on doit regretter que les remèdes viennent si lentement, et que ceux qui voudraient les employer à temps, ne soient pas écoutés, avant que les hommes n'aient souffert dans leurs personnes, dans leurs intérêts, dans leur réputation.

Je ne suis pas sans espérance de voir prendre une bonne tournure aux affaires, lors de l'établissement de la constitution fédérale. La partie intelligente de la communauté sent depuis longtemps la nécessité de donner des pouvoirs suffisants au congrès, et les ignorants et les malintentionnés devront céder avant peu. Plusieurs des derniers actes de différentes législatures marquent une tendance vers ce but; notamment, les impôts consentis par tous les États (quoique un peu compliqués par celui de New-Yorck), mettront le congrès en situation de soutenir le crédit national, sous le rapport financier, mieux qu'il ne l'a pu jusqu'à présent, tandis qu'une mesure, dont cet État * a

* L'État de Virginie dans le territoire duquel était situé Mount-Vernon.

pris l'initiative à sa dernière session, donnera, il faut l'espérer, un pouvoir efficace à ce corps pour régler les affaires commerciales. Il a choisi quelques-uns de ses principaux citoyens pour se concerter avec les commissaires d'autres États, afin d'examiner et de décider quelles formes il faut adopter pour l'exercice du pouvoir souverain, et de rendre compte du résultat de leurs délibérations à leurs législatures respectives pendant leur session d'automne. Il est à croire qu'on renoncera à ces petites délibérations particulières, dominées par des recommandations et des jalousies de localité, et qu'en même temps on rendra possible au congrès de traiter définitivement et sur un pied d'égalité avec les nations européennes. Toutes les législatures, dont les décisions me sont connues, ont accédé à la proposition, et fait des choix fort judicieux. Plusieurs ont regretté que la réunion n'ait pas à s'occuper d'un plus grand nombre d'objets. On parle d'une convention générale, chargée de réviser et de corriger les défauts de nos institutions fédérales. Mais tandis que c'est le désir des uns, c'est l'effroi des autres, dans l'idée que les choses ne sont pas encore assez mûres pour un tel changement.

Les Anglais occupent encore nos postes de l'ouest, et continueront de le faire, sous un prétexte ou un autre, aussi longtemps qu'ils le pourront. D'après plusieurs circonstances, j'en ai été convaincu depuis le mois d'août 1783. A cette épo-

que j'ai exprimé mon opinion, sinon officiellement, au congrès comme souverain, au moins à bon nombre de ses membres, pour qu'ils agissent en conséquence. Il est évident pour moi que ce dessein était arrêté dans le moment même de la conclusion du traité. La rédaction de l'article qui concerne cette évacuation et toute la conduite subséquente des Anglais dans cette affaire, portent un caractère marqué de déception. Je n'ai pas le plus petit doute que par de secrètes intrigues ils ne travaillent continuellement à irriter les Indiens contre nos États, afin de retarder notre établissement dans l'Ouest, et de nous priver du petit commerce de ce pays.

La bonté de votre cœur, mon cher marquis, se montre dans toutes les circonstances, et je ne suis jamais surpris, lorsque vous en donnez de nouveaux témoignages ; votre dernière acquisition d'une plantation à Cayenne, dans la vue d'émanciper les esclaves, est une généreuse et noble preuve de votre humanité. Plût à Dieu qu'un semblable esprit vînt animer tout le peuple de ce pays! mais je désespère d'en être témoin. Quelques pétitions ont été présentées à l'assemblée, pendant la dernière session, pour l'abolition de l'esclavage ; elles ont pu à peine obtenir une lecture. Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux ; mais certainement elle pourrait, elle devrait être accomplie graduellement et cela par l'autorité législative.

Je vous prie de vous charger de remettre au marquis de Saint-Simon une lettre, où je lui demande de présenter mes compliments à M. de Menonville. Je suis charmé de tout ce que vous m'écrivez sur M. Jefferson. C'est un homme dont j'ai de très-bonne heure conçu la plus haute opinion. Je suis aussi satisfait de voir en pareil cas mes prévisions confirmées que j'éprouve de mortification lorsqu'elles sont trompées.

Nous avons, madame Washington et moi, l'honneur, etc., etc.

Mount-Vernon, 8 juin 1786.

Mon cher Marquis,

Vous seriez étonné de voir une si ancienne date sur la lettre que je vous envoie, si je ne vous disais pas que le bâtiment qui la porte devait partir alors et a été retenu jusqu'à présent. Rien de nouveau n'est arrivé depuis, et je ne vous donnerais pas l'ennui d'une seconde lettre, si je n'avais pas oublié de vous dire que madame Washington envoyait à madame de Lafayette une barrique de jambons. Je ne sais s'ils sont meilleurs ou même aussi bons qu'en France, mais ils sont de notre fabrique (vous savez que les dames de Virginie s'estiment elles-mêmes d'après la bonté de leurs jambons) et nous nous rappelons que ce mets était de votre goût. Elle a donc désiré que je vous les offrisse. J'aurais voulu

y joindre un baril de vieille eau-de-vie de pêches; mais je n'ai pu m'en procurer d'assez bonne qualité pour faire honneur à notre liqueur, ainsi je n'en envoie pas. Après tout, ces deux présents seraient plus propres à servir de ration après une longue marche par la pluie, qu'à figurer sur votre table à Paris.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Ce 24 mai 1786.

Mon cher Général,

Parmi mes nombreux motifs pour souhaiter l'établissement de plus fréquentes communications entre mes deux patries, je n'oublie pas l'espoir de voir des occasions plus rapprochées augmenter le nombre de vos lettres si désirées, Celle-ci doit partir par le paquebot, et vous sera envoyée ou remise par M. du Plessis, brigadier au service de France et intime ami du comte d'Estaing. Il va s'établir en Georgie et je demande la permission de le présenter à vous et à madame Washington.

Je vois par une lettre du prince Henri, reçue à l'instant, que la santé de son frère décline rapidement. Le nouveau roi de Prusse recevra de l'empereur quelques propositions, touchant la Bavière,

qui seront rejetées. L'impératrice de Russie est plus préoccupée que son impérial ami du projet d'attaquer l'empire ottoman. Tous deux doivent, dit-on, se rencontrer en Crimée au printemps prochain. Le parti patriote l'emporte en Hollande; mais il n'est pas aussi uni qu'il serait à souhaiter. Je n'ai pas grande opinion du prétendu traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne. Celle-ci a plus de rancune que jamais contre l'Amérique. Elle est loin de consentir à des règlements convenables pour le commerce, et moins encore à l'abandon des forts. Il n'y a que deux façons de l'obtenir : l'épée à la main, avec l'intention de s'étendre plus loin, et dans ce cas, je suis prêt; ou bien en fermant tous ses ports au commerce anglais, jusqu'à ce que les conditions du traité aient été remplies. Je ne crois pas que l'Amérique ait beaucoup à redouter d'une guerre avec l'Angleterre; et si elle attend une collision générale, pour mettre en avant ses réclamations, elle n'en aura peut-être pas l'occasion de quelques années.

Je vous ai parlé d'un comité dont je suis membre et où je suis par conséquent l'avocat du commerce américain. Le prochain paquebot vous portera, j'espère, quelques décisions populaires. On a consacré beaucoup de temps à l'examen de la question des tabacs. J'ai vigoureusement attaqué la ferme générale et chaudement discuté pour obtenir sa destruction. On ne peut pas l'opérer subite-

ment, elle doit tomber par la méthode plus lente de la mine.

Dans quelques jours, mon cher général, j'irai visiter le nouveau port de Cherbourg, et de là, avec le ministre de la marine, Brest et Rochefort. Je me rendrai ensuite à ma demeure d'Auvergne, et ferai peut-être un tour en Hollande; mais je passerai certainement le mois de septembre en Alsace avec les troupes qui sont sous l'inspection de mon beau-père, le duc d'Ayen. J'examinerai ainsi le terrain de la dernière campagne de Turenne.

La reine est grosse et doit accoucher au mois de juillet. — Le comte de Charlus, qu'on appelle à présent duc de Castries, est colonel en second de la gendarmerie que son père commande.

Adieu, mon bien cher général; offrez mes respects, etc.

Paris, mercredi soir (août 1786).

Le grand procès est enfin jugé *, le cardinal est déchargé d'accusation, et c'est ce qu'il pouvait y avoir de mieux pour lui; madame de Lamothe fouettée et marquée, mademoiselle Oliva hors de cour, Cagliostro déchargé d'accusation; mais j'espère

* Le procès du collier, voyez la note sur une lettre du 1er janvier 1783.

vous envoyer le jugement que j'attends à chaque minute de chez M. de Lamoignon. Je ne sais ce que la tournure de cette affaire peut changer à la position du baron de Breteuil. Ses ennemis croiront sûrement avoir un grand avantage sur lui. J'ai été aujourd'hui à Saint-Ouen avec madame de Lauzun et madame de Staël ; nous avons dîné chez M. Necker, et j'ai fait ensuite une visite chez M. de Nivernois que je n'ai pas trouvé, mais pour qui j'ai laissé un petit projet de réforme de la jurisprudence criminelle fait par M. de Condorcet et destiné à échauffer le garde des sceaux. C'est plutôt pour l'acquit de ma conscience que je fais cette démarche, que dans l'espoir de rien obtenir. Mon projet de Cayenne se présente mieux ; les dernières lettres que j'ai reçues sont très-avantageuses. Je compte faire une autre tentative infructueuse auprès de M. de Calonne en lui demandant de petits états pour notre province d'Auvergne. Ce serait un beau champ pour l'éloquence du seigneur de... *. Je suis persuadé que son premier discours aux États ferait pendant avec sa première contredanse au Palais-Royal.

* Probablement de Saint-Romain : le seigneur de Saint-Romain était M. de Lafayette lui-même comme il s'en donna quelquefois le nom en plaisantant, ainsi qu'on le verra par la suite. Saint-Romain est en Auvergne; c'était le manoir du maréchal de Lafayette.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 26 octobre 1786.

Mon cher Général,

J'ai parcouru plusieurs villes de garnison, afin de conserver l'habitude de voir les troupes et de juger leur instruction. Je suis à présent presque toujours à Fontainebleau où la cour résidera quelques semaines. La lettre ci-jointe du ministre à M. Jefferson sera, je l'espère, agréable aux États-Unis. Notre comité continuera ses examens cet hiver, et je tâcherai de proposer les mesures que l'on jugera avantageuses. M. Jefferson est un représentant fort habile et très-considéré. C'est un homme dont je suis heureux de me trouver l'aide de camp. Le congrès a fait un choix bien utile à ses affaires.

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre est fini, mais pas encore ratifié. Les deux pays doivent réciproquement se traiter comme la nation *européenne* la plus favorisée; ainsi les intérêts de l'Amérique sont en sûreté. — Les journaux vous apprendront les discordes de la Hollande. Il est étrange de voir tant de gens si irrités dans un si petit espace sans qu'il y ait une goutte de sang versé; mais les partis sont à la fois soutenus dans

leurs prétentions et gênés dans leurs mouvements par les puissances voisines. La France est avec les patriotes ; le nouveau roi de Prusse s'intéresse au stathouder, son beau-frère, et sous main, l'Angleterre en fait autant ; cependant les républicains sont si forts et le stathouder est si têtu, que tout se terminera à l'avantage des premiers. Nulle apparence de guerre en Allemagne. Les Russes et les Turcs se querellent, mais ne commenceront pas sitôt les hostilités. L'impératrice va en Crimée où l'on dit qu'elle rencontrera l'empereur. Elle m'a fait insinuer poliment de me rendre à Pétersbourg. J'ai répondu par la demande d'aller en Crimée, ce qui a été accordé, de façon que si l'affaire des forts, dont je pense qu'il faudrait s'emparer, ne m'occupe pas plus agréablement, je partirai dans les premiers jours de février pour la Crimée et je reviendrai par Constantinople et l'Archipel. Je m'en rapporte à ce que je vous ai fait entendre dans une lettre précédente à propos de ces forts, lesquels, si je suis averti à temps, me feraient prendre une direction toute différente et beaucoup plus agréable.

J'ai été si touché, mon cher général, si profondément triste de la grande perte que les États-Unis et nous, personnellement, avons eu à déplorer, lorsque notre grand et bon ami, le général Greene, a été enlevé au pays dont il était un digne ornement, que j'éprouve de la consolation à m'affliger avec celui qui connaissait si bien tout ce

qu'il valait, et doit si vivement regretter sa perte.

M. Jefferson et M. Adams sont en diversité d'opinions sur Alger. M. Adams pense qu'on devrait acheter la paix; M. Jefferson trouve qu'il sera aussi économique et plus honorable de faire une croisade. J'incline vers cette dernière opinion, et je crois possible de former une alliance entre les États-Unis, Naples, Rome, Venise, le Portugal, et quelques autres puissances. Chacune d'elles donnerait une somme d'argent qui ne serait pas très-considérable, et fournirait les frais d'un armement commun qui poursuivrait sans cesse les pirates algériens. Le congrès devrait donner à MM. Adams et Jefferson des pouvoirs étendus pour régler en son nom les articles d'une telle confédération.

Vous serez bien aise d'apprendre que j'ai de grandes espérances de voir la situation des protestants de ce royaume fort améliorée, non pas assurément autant qu'elle devrait l'être; mais les absurdes et cruelles lois de Louis XIV seront grandement amendées.

J'espère que votre âne et ses deux femelles, avec quelques faisans et perdrix rouges, sont arrivés en bon état.

L'État de Virginie vient de me donner une nouvelle marque de bonté en plaçant mon buste à l'hôtel de ville de Paris *. La destination de l'autre

* Le 27 septembre, M. Jefferson écrivit au prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, pour prier, au nom de

buste m'est d'autant plus agréable que, placé dans le Capitole de l'État, à côté de la statue de mon bien-aimé général, je lui rendrai un éternel hommage.

J'ai reçu les jambons; et je suis bien reconnaissant de cette aimable attention de madame Washington. Le premier a été servi, il y a trois jours, à un dîner composé d'Américains, où notre ami Chastellux était invité. Ils sont arrivés dans le meilleur état. Madame de Lafayette offre ses respects à madame Washington, etc.

Paris, mardi matin.

Mon dîner d'hier a fort bien réussi; M. Pitt était soutenu de cinq Anglais et il y avait une douzaine de rebelles en comptant les dames *. Après avoir un peu politiqué, M. Pitt est parti pour Londres

l'État de Virginie, les magistrats de la Cité, de devenir dépositaires du second buste que cet État avait fait exécuter. Le 28, avec l'approbation du roi, le buste fut accepté et placé dans une des salles de l'hôtel de ville. Il fut apporté par M. Short, en l'absence de M. Jefferson qui était malade, et reçu par M. Lepelletier de Morfontaine, prévôt des marchands.

* M. Pitt vint à Paris vers l'époque du voyage de Fontainebleau, ce qui place la date de cette lettre au temps où la précédente fut écrite.

et m'a laissé fort content de son esprit, de sa modestie, de sa noblesse et d'un caractère aussi intéressant que le rôle auquel sa position le destine. L'attaque parlementaire l'empêche de s'arrêter à Paris, et il prétend que tant que l'Angleterre restera monarchie on ne peut guère se flatter de me voir à Londres. Malgré cette plaisanterie, j'ai bien envie d'y aller un jour; je ferai peu ma cour au roi; je me sauverai par l'opposition. Depuis que nous avons gagné la partie, j'avoue que j'ai un plaisir extrême à voir les Anglais. L'humiliation de l'avant-dernière guerre et leur insolence pendant la paix, m'avaient donné contre eux un sentiment d'aversion qui n'a fait que croître avec les horreurs dont ils ont souillé l'Amérique, et l'adjonction de leur nom à celui de la tyrannie, en a fait prendre à mes oreilles une habitude défavorable; mais à présent je les vois avec plaisir, et soit comme Français, soit comme soldat américain ou bien même comme simple individu, je me trouve sans embarras au milieu de cette fière nation. Ma conversion n'est cependant pas complète. Sans avoir la fatuité de les traiter en ennemis personnels, je ne puis oublier qu'ils sont ennemis de la gloire et de la prospérité françaises, car en fait de patriotisme je puis *étonner* le public, comme on dit que je l'ai fait en sensibilité.

ASSEMBLÉE

DES NOTABLES

DE 1787 *.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'état des finances et le besoin d'en combler le déficit ayant déterminé la convocation de cette assemblée composée de cent quarante-quatre membres choisis par le roi dans les trois ordres de l'État, et des présidents et procureurs généraux des cours

* Cet exposé de la part que prit M. de Lafayette aux travaux de l'assemblée des notables, est, ainsi que tout le récit de la révolution française qui va suivre, l'extrait du recueil déjà cité, intitulé : *Collection de plusieurs discours du général Lafayette depuis l'année* 1784 *jusqu'à l'année* 1829. — M. de Calonne, contrôleur général, ayant reconnu et proclamé le *déficit*, proposa, pour le combler, de nouveaux édits que le Parlement refusa d'enregistrer. Alors il conseilla et obtint la convocation d'une assemblée des notables. La dernière assemblée de ce genre avait été tenue sous Henri IV. Celle-ci, convoquée par ordonnance du 29 décembre 1786, se réunit le 22 février 1787.

souveraines, elle fut divisée en sept bureaux, chacun présidé par un frère du roi ou un prince du sang. Lafayette se trouva dans celui de monsieur le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X. Les extraits suivants sont pris dans les procès-verbaux de l'assemblée, et dans les discours au bureau de monsieur le comte d'Artois, imprimés en 1787 et 1790.

« Le bureau, dit le procès-verbal du 24 mars » 1787, croit ne pouvoir terminer ses observations » d'une manière plus analogue aux vues paternel- » les du roi, et plus conséquente à l'esprit général » qui a dicté les différentes réflexions qu'il a eu » l'honneur d'adresser à Sa Majesté sur le régime » de la gabelle, qu'en saisissant avec empressement » et sensibilité la proposition qui lui a été faite » par M. le marquis de Lafayette, de supplier Sa » Majesté qu'elle veuille bien, par la même loi qui » abrogera la gabelle, ordonner que tous les mal- » heureux qu'elle a précipités dans les fers ou con- » duits aux galères, soient aussitôt rendus à la li- » berté et à leurs familles. »

M. de Nicolaï, président de la chambre des comptes, ayant parlé avec beaucoup de chaleur des marchés de domaines onéreux à l'État, et nommément de ceux dont il est plus bas question, Lafayette et l'évêque de Langres ajoutèrent quelques mots à l'appui de ses dénonciations. Le lendemain, M. le comte d'Artois dit qu'il avait rendu compte

au roi de ce qui s'était passé, et que Sa Majesté avait observé que, lorsqu'on se permettait des inculpations si graves, il fallait les signer. M. de Nicolaï garda le silence, ce qui obligea Lafayette à se mettre en avant. Ceux qui ont connu le caractère de l'évêque de Langres jugent bien qu'il ne l'y laissa pas seul.

Lafayette pria l'auguste président de remercier le roi de la permission dont il ne tarda pas à profiter, et lut au bureau la note suivante, signée de lui :

MONSEIGNEUR,

Le roi nous invite à n'indiquer des abus particuliers qu'en signant notre avis; celui que j'ai ouvert samedi dernier (13 mars) nous vaut cette permission; j'en profiterai, Monseigneur, avec le zèle, l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur.

J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage, plutôt que de le nourrir. On croit communément que le gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des agioteurs. Sa Majesté a daigné nous assurer qu'elle ne soutenait plus l'agiotage; je n'avais été que l'interprète de l'alarme publique.

J'ai proposé et je propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux, par personnes non suspectes, de tous les bons du roi pour les domaines, ainsi que des titres, des bons, ventes, échanges ou achats qui sont ou devraient être à la *chambre des comptes*, de manière que Sa Majesté puisse connaître la valeur des dons qu'elle a faits, revenir sur les

marchés onéreux qui n'ont pas été liquidés, et rompre ceux où, depuis son avénement au trône, elle aurait été lésée d'outre moitié.

Et pour appuyer nos craintes de quelques exemples, j'ai cité le marché de Lorient, parce que le public a été scandalisé d'apprendre que, pour la seigneurie de Lorient, et la terre du Châtel, ne valant pas ensemble 180,000 livres de rentes, M. le prince de Guémenée ait eu la principauté de Dombes, estimée 40,000 livres de rentes, sans compter, dit-on, 80,000 livres payées à M. de Laubespine qui en avait obtenu la concession, et la somme de 12,500,000 livres payable en vingt-cinq ans.

J'ai cité l'échange du comté de Sancerre, parce que j'ai craint qu'il n'ait été payé huit mille arpents de bois, dont trois mille trois ou quatre cents dans le comté de Blaisois, valant à eux seuls, dit-on, le comté de Sancerre, et que le public ajoute à ces huit mille arpents un grand nombre de terres dans différentes provinces, et une grosse somme donnée à M. le baron d'Espagnac qui en était propriétaire.

J'ai la douleur de craindre que le roi n'ait acquis, depuis son avénement au trône, pour environ 700,000 livres de revenus en terres et en forêts, qu'il a payées avec environ 72,000 livres, dont 50 à peu près de rentes viagères, et qu'il n'ait accordé à cette occasion, soit comptant, soit à terme, plus de quarante-cinq millions.

Il est possible que je me trompe, mais un grand désordre suppose une grande déprédation. Je demande pourquoi les ministres de finances proposent au roi des achats et des échanges, qui, n'étant aucunement à sa convenance, ne peuvent servir qu'à la convenance des particuliers.

Je pourrais peut-être aussi demander pourquoi l'on fait acheter des domaines au roi, quand on pense qu'il faut vendre ceux qu'il a.

Je ne suis ni le conseil du roi, ni la chambre des comptes, ni l'administration des domaines; je ne puis donc vérifier ce que j'indique; mais mon patriotisme est alarmé, et sollicite un examen sérieux.

Et puisque l'avis ouvert et signé par moi doit être remis à Sa Majesté, je répète avec une double confiance la réflexion que j'ai faite, c'est que les millions qu'on dissipe sont levés par impôt, et que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'État; c'est que tous les millions abandonnés à la déprédation ou à la cupidité, sont le fruit des sueurs, des larmes et peut-être du sang des peuples, et que le calcul des malheureux qu'on a faits pour composer des sommes si légèrement prodiguées est bien effrayant pour la justice et la bonté que nous savons être les sentiments naturels de Sa Majesté.

Les discours suivants sont postérieurs à l'éloignement de M. de Calonne *. On voit dans quelques mémoires du temps, que Lafayette s'était ouvert avec un petit nombre de notables influents sur le projet qu'il avait formé de profiter de la situation extraordinaire où se trouvait cette assemblée de notables, sans pouvoirs légaux, mais devenue nécessaire, pour obliger le roi, avant de lui donner

* Il se retira le 20 avril et fut remplacé par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, d'abord *chef du conseil des finances*, puis, deux mois après, *principal ministre*.

assistance, à reconnaître formellement certains principes constitutionnels. MM. de Brienne accueillirent cette confidence; mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne parut à l'archevêque de Toulouse qu'un moyen de plus pour hâter sa nomination au ministère. Le projet fut déjoué. Au reste, il serait facile de prouver par le détail des relations de Lafayette avec les hommes publics de son temps, que s'il a toujours regardé la liberté comme le premier des besoins et un droit inappréciable que rien ne pouvait compenser, en un mot, une condition nécessaire de la vie et de la société (comme il l'a dit souvent), il s'est toujours livré aux moindres espérances d'obtenir dans la recherche de ce bien le concours paisible des autorités existantes.

Les trois opinions suivantes sur le *déficit* donneront l'idée de ces premiers vœux qui anticipaient et amenaient la révolution.

I

J'ai toujours regretté que le travail sur le déficit n'ait pas été concerté entre les bureaux, et surtout que les bases sur lesquelles il s'appuie ne soient qu'un sable mouvant sujet à beaucoup de variations.

Il résulte de ce défaut de concert que les opinions des bureaux inexactes comme les états remis par le gouvernement, variables comme les questions, et par conséquent les réponses relatives à ces états, ne sont pas mêmes semblables entre elles. Je crois qu'il est important d'expliquer au public comment les comptes minis-

tériels nous ont conduits à des résultats incertains, et comment les différents efforts que nous avons faits séparément pour les rectifier ont dû produire sept aperçus de résultats différents *.

Ce n'est point en examinant des impôts auxquels nos observations générales ne peuvent donner aucune sanction, que l'assemblée aurait le malheur de déterminer les charges publiques. Ce triste devoir est celui des représentants de la nation et, en leur absence, des cours souveraines; mais en opinant positivement sur la quotité du déficit, nous engagerions le gouvernement à une première mise d'impôts égale à tout l'espace que nous laisserions entre les emprunts ou retranchements, et cette barrière du déficit qu'il est difficile, mais en même temps très-important, de bien placer.

C'est en comparant les renseignements que chacun de nous peut donner, en faisant des recherches bien précieuses si elles diminuent l'impôt, que nous pourrons présenter dans leur véritable point de vue les distinctions que nous avons faites sur le déficit. Il me semble que nous ne connaissons pas assez les rapports entre les recettes et les dépenses momentanées. Je ne désespère pas, Monseigneur, de voir réduire de beaucoup la partie du déficit qu'on soumet à l'impôt.

Je sais, Monseigneur, ce que cette réduction paraîtrait, en la comparant à la dissipation et au luxe de la cour et des premières classes de la société. Mais suivons ces millions lorsqu'ils se dispersent sur les chaumières des campagnes, et nous y verrons le denier de la veuve et de l'orphelin, la dernière vexation qui force le culti-

* Le *déficit*, évalué d'abord par M. de Calonne à 112 millions, puis à 125, le fut par les notables et M. de Brienne à 140.

vateur à quitter sa charrue, et une famille d'honnêtes artisans à se vouer à la mendicité; et pour peu que l'humanité s'arrête sur les détails de cette cruelle récolte, on sentira la nécessité de comparer les dépenses et les recettes passagères.

II

A la fin du règne du feu roi, Monseigneur, temps où la cour n'était pas économe, ni le ministre des finances très-scrupuleux, la dépense montait à 398 millions; l'abbé Terray lui-même disait en 1774 : « Je ne puis » ajouter à la recette que j'ai augmentée de plus de 60 » millions, ni retrancher sur la dette que j'ai réduite de » près de 20 millions »; et il finissait son compte rendu en déclarant que « si l'on négligeait les moments de » libération et d'économie, l'abîme ne tarderait pas à » s'ouvrir. »

Depuis cette époque récente, Monseigneur, l'accroissement de l'impôt, dans quelques provinces surtout, a comblé la misère des peuples ; l'augmentation des dépenses, disproportionnée avec tous les calculs, s'est enflée de près de 200 millions, et l'abîme du déficit, sur lequel était suspendu l'État, n'a plus permis de chercher des expédients au lieu de ressources.

Tout était donc perdu, et même l'honneur, si le roi ne s'était pas déterminé à toutes les économies et améliorations qui pourront alléger les nouvelles charges du peuple déjà écrasé; mais comme l'insuffisance du régime actuel n'a été que trop démontrée, comme c'est à l'époque d'une bonne administration qu'il est possible d'élever des barrières contre la déprédation, et d'introduire la lumière, je crois que nous devons proposer au

roi les précautions suivantes, pour empêcher que le déficit ne se reproduise.

1° Après avoir porté dans les maisons militaires et domestiques cette économie qui ne consulte que la véritable utilité, Sa Majesté serait suppliée de fixer les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison et celle de la reine et de la famille royale, pour les bâtiments, les dons particuliers, enfin toutes les dépenses personnelles qui n'ont pas de rapport direct avec la chose publique.

Quelques bureaux ont sollicité avec raison la destruction des capitaineries qui ne sont pas essentielles aux plaisirs du roi, celle de ces maisons royales où il paye, sans en jouir, l'entretien des fantaisies des générations passées. Parmi les occasions fâcheuses de dépenses, j'oserai citer les prisons d'État, que le roi désavouerait, autant que les lois du royaume, s'il en connaissait bien l'inutilité et le danger.

Une précaution importante dans la dépense future, sera de donner à chaque emploi des appointements fixes, de supprimer tous les droits de place, toutes les faveurs qu'entraîne celle d'une survivance, et d'interdire à tout ordonnateur l'usage personnel de la chose qu'il administre.

2° L'objet des dépenses royales étant ainsi fixé par Sa Majesté, celles des départements seront réglées d'après les bases et les formes dont on conviendra. Les mêmes formes seront observées pour recevoir les comptes de ces départements, qui, excepté celui des affaires étrangères, seront communiqués tous les ans au public par la voie de l'impression.

Il suffira de dire au roi que, depuis son avénement au trône, la chambre des comptes n'en a reçu aucun du trésor royal, et qu'un grand nombre de comptabilités

particulières est resté sans examen, pour qu'il sente la nécessité de faire cesser un abus si dangereux. Et comme, par les divisions proposées, nulle dépense utile ne doit être soustraite à l'un des départements, Sa Majesté sera suppliée de proscrire les *acquits de comptant* dont l'emploi rentre nécessairement dans une de ces classifications.

Je ne puis quitter l'article des départements sans observer que si celui de la guerre est susceptible de réformes, il n'est pas moins indispensables d'augmenter la nourriture des soldats, insuffisante même à leur conservation.

3o On a proposé dans quelques bureaux l'établissement d'un comité, pris dans les différents États, que Sa Majesté admettrait à la reddition de comptes qui lui serait présentée tous les six mois, ainsi qu'à la fixation des dépenses de l'année suivante et à l'examen des nouvelles dispositions qui devraient être présentées à l'enregistrement des cours souveraines.

La demande de ce comité, sur lequel j'adopte en entier l'avis du bureau de *Monsieur*, ou tels autres moyens encore plus capables, s'il est possible, de répandre la lumière et d'affermir la confiance, me paraît une précaution essentielle; mais aucune ne remplacerait la publicité des comptes, dans une forme convenue, qui me semble absolument nécessaire.

4o Les pensions et gratifications, attachées aux différents départements, ne doivent que récompenser les services ou encourager les talents : publier de tels bienfaits, c'est en doubler le prix, en même temps qu'on écartera les dons abusifs qu'on rougirait d'accorder ou d'obtenir.

Cet hommage rendu à la munificence du souverain, doit être bien cher aux cœurs reconnaissants de ceux qu'il enrichit.

5° Le dernier édit de Sa Majesté donne des assurances si satisfaisantes sur l'hypothèque qu'elle affectera désormais à tout emprunt et sur la cessation de cet impôt, en proportion de l'extinction ou remboursement, qu'il nous suffira de la supplier de confirmer cette disposition; et quoique nous devions encore moins craindre que les emprunts soient excédés ou étendus, le bureau pourrait prier Sa Majesté de proscrire désormais ce dangereux *stellionat* qu'on ne peut commettre qu'à son insu, en ordonnant à ses cours de le poursuivre suivant la rigueur des ordonnances, et en rendant responsables tous ceux qui y participeront avec connaissance de cause.

6° Il n'est pas moins essentiel d'arrêter à jamais l'usage des anticipations, cet unique et funeste profit du crédit illusoire et du jeu des banques particulières, que les compagnies de finances ont usurpé aux dépens de la fortune publique.

7° Enfin, Monseigneur, tandis que le roi effectuera les retranchements annoncés, ceux qu'il espère encore, et qu'il nous annoncera des précautions contre la reproduction du déficit, nous tâcherons, dans l'excès de notre zèle, de subvenir au reste du déficit, par le douloureux miracle d'un accroissement d'impôt. Mais comme une partie de ces dépenses a un terme peu éloigné, comme les assemblées provinciales vont s'occuper d'égaliser les charges publiques, de modifier les plus désastreuses, et comme il nous est plus naturel et plus doux d'embrasser aujourd'hui une juste espérance que de porter nos regards sur le passé, je crois que les nouveaux impôts sur lesquels on daigne encore nous consulter, doivent avoir un terme très-court, pour qu'ensuite Sa Majesté, adoptant la forme la plus commode pour connaître le succès des essais qu'elle va prescrire dans les différentes provin-

ces, puisse combiner dans sa sagesse les règlements les plus utiles au bonheur des peuples.

III

J'ai toujours pensé que les précautions contre le déficit futur doivent précéder celles qu'on prendra pour combler le déficit actuel. Si le bureau répond pour la dernière fois aux questions relatives à l'impôt, ce ne peut être que dans la confiance ferme et bien fondée que l'assemblée va recevoir du roi le complément et le détail de ses dispositions contre les dangers de l'administration arbitraire.

En effet, Monseigneur, une triste expérience démontre à Sa Majesté que ses bonnes intentions ne suffisent pas au bon ordre des affaires; et cette expérience, bien coûteuse pour la nation, ne lui permet d'être calmée que par un nouvel ordre de choses. On le trouverait dans les droits constitutifs de l'État mieux encore que dans les demandes des bureaux; mais plus celles-ci sont circonspectes, plus nous avons droit d'attendre que le roi mettra les notables à portée de consoler leurs concitoyens par des résultats précis, autres que ceux des emprunts et des impôts dont ils vont leur confirmer la fatale nouvelle.

Il est une autre vérité, Monseigneur, que nous devons dire sans détour. Quel que soit l'amour des peuples pour la personne de Sa Majesté, il serait dangereux de croire que leurs ressources sont inépuisables; elles ne sont même que trop épuisées; et pour ne citer que la province à laquelle j'appartiens, qui, à la vérité, souffre particulièrement de l'inégalité de l'impôt et de l'inattention du gouvernement, j'ose assurer le roi que dès à présent ses cultivateurs abandonnent leurs charrues, ses

artisans leurs ateliers, que ses plus industrieux citoyens, dépouillés de ce qu'ils gagnent chez eux et de ce qu'ils rapportent des autres pays, n'ont bientôt plus d'autre alternative que la mendicité et l'émigration, et que dans cette partie du royaume, il ne peut augmenter les charges du peuple sans le réduire à toutes les extrémités de la misère et du désespoir.

Les deux objets qui se présentent à nous sont la subvention et le timbre; car en présentant la taxe proportionnée aux loyers comme une troisième ligne d'impôts qu'on nous permet d'écarter, on n'a pas attendu de nous cette partie additionnelle de notre douloureux travail, sur laquelle j'avoue que mon opinion n'est pas suffisamment préparée.

Voici le moment, Monseigneur, où chacun de nous voit en frémissant le menaçant appareil de l'impôt qui semble n'attendre qu'un signal pour fondre sur les peuples consternés. Vous nous avez souvent répété sa nécessité, mais j'en appelle à votre cœur, aujourd'hui que, ne pouvant plus ralentir notre marche ou détourner nos regards, nous sommes obligés de fixer ces immenses préparatifs de calamités publiques qui vont envahir notre malheureuse patrie. Puisse une époque si désastreuse, opposée sans cesse au luxe dévorant et à la dissipation machinale de la cour, faire une impression aussi durable sur ceux qui peuvent empêcher le mal, que sur ceux qui en sont les innocentes victimes!

Heureusement pour l'assemblée, Monseigneur, ce n'est pas elle qui donnera la sanction à de nouveaux impôts. Ce droit imprescriptible de déterminer les charges publiques appartient aux seuls représentants de la nation. Les impôts ne prennent une consistance légale que par l'enregistrement des cours souveraines. L'assemblée des notables, lors même qu'elle serait réunie, qu'elle aurait

suivi l'exécution de tous les retranchements, examiné des états contestés, enfin reconnu le véritable déficit, ne pourrait encore parler des impositions que d'une manière indéterminée ; mais les différents bureaux, après avoir obtenu ces soixante-trois états, résultat des lumières et des calculs du gouvernement, ont vu que le gouvernement lui-même ne pouvait en donner l'explication ni la garantie ; sans être d'accord entre eux sur la quotité des besoins de l'État, parce qu'ils n'étaient appuyés que sur des bases incertaines, ils ont seulement reconnu qu'il existe un déficit très-considérable.

Je ne répéterai pas ici les réflexions que j'ai soumises au bureau sur les distinctions à faire dans cet aperçu du déficit ; mais je me conforme sans doute aux opinions de la majorité en disant qu'après avoir approuvé la ressource de l'emprunt, qui ne nous est pas soumise, nous avons déclaré que la réduction de la dépense devait être antérieure à l'augmentation de recette, et que s'il nous paraissait nécessaire de combler le déficit par l'impôt, ce n'était qu'après avoir épuisé toutes les ressources possibles de bonifications et de retranchements.

Le choix de l'administration actuelle a été immédiatement suivi d'une assurance de quarante millions d'économie, de bonifications et d'une espérance annoncée que Sa Majesté pourrait aller plus loin encore. Toutes les personnes qui ont la confiance du roi y concourront sans doute ; celles de sa cour, sur qui les regards du public seront fixés, acquitteront ce qu'elles doivent à la patrie, à leur souverain et à leur propre honneur ; mais lorsque les retranchements seront faits, lorsque les dépenses de la cour seront comparées à celles des autres cours de l'Europe, il restera peut-être encore de grands moyens de mettre un terme au déficit, qui, au défaut d'autres ressources, doit sans doute être comblé par les

sacrifices du peuple, pourvu que leur durée soit courte et déterminée.

Je crois donc, Monseigneur, que la constitution et les connaissances de l'assemblée ne lui permettent d'ajouter aux précédents avis des bureaux que des réflexions générales sur les différents impôts dont le roi prévoit la nécessité, et la demande des conditions indispensables pour que ces impôts, quelle que soit leur quotité, puissent être présentés à l'enregistrement des cours souveraines. En me référant au travail de messieurs les commissaires sur ces objets, j'insisterai pour que le tarif du timbre ne pèse pas sur les propriétaires peu riches; pour qu'il ne gêne pas la défense du pauvre, en taxant les mémoires destinés à le justifier; pour qu'il ne porte point peine de nullité, parce que la justice ne peut pas être subordonnée à la fiscalité; pour qu'il soit rectifié d'après les représentations des provinces et du commerce; mais je ne craindrai pas de voir peser l'impôt sur ces brevets que la vanité sollicite, sur ces places de la cour qui occasionnent, nous a-t-on dit, un mouvement de quinze cents mutations par an et sur les charges de ces capitaineries qui, dans la seule généralité de Paris, coûtent environ dix millions * à l'agriculture, attendu qu'il n'y a pas de mal à taxer les choses qui sont elles-mêmes un grand mal.

Après ces observations, Monseigneur, nous devons solliciter de la manière la plus précise, en cas que l'établissement de ces deux impôts soit jugé nécessaire:

1° Que la liste détaillée des économies et améliorations expliquant en même temps la nature et le produit

* M. le comte d'Artois ayant interrompu Lafayette sur cette évaluation, il déclara qu'il la tenait de M. l'intendant de Paris lui-même. (*Note de M. de Lafayette.*)

de chacune d'elles, et s'élevant au moins à quarante millions, et plus encore s'il est possible, soit mise en tête du premier édit relatif à l'imposition ;

2° Qu'on y joigne la quotité du déficit vérifié sur de nouveaux états dont l'administration puisse répondre, attendu l'impossibilité où nous avons été de nous en former une idée certaine;

3° Que Sa Majesté daigne y fixer d'une manière précise et détaillée la diminution graduelle des impôts qui nous a été annoncée ;

4° Que la vérification de la perception du droit sur le timbre soit soumise aux assemblées provinciales, pour qu'elles puissent juger du produit de ces impôts.

Telles sont les précautions que je crois nécessaire d'ajouter à celles que nous avons déjà demandées, non que l'administration actuelle m'inspire un sentiment de défiance étranger à mon cœur et à ma raison, et qui serait encore moins permis à notre bureau qu'à tout autre *; mais les hommes passent, Monseigneur, et l'intérêt sacré de la chose publique s'élève au-dessus de ces vicissitudes. Qui sait si la vile intrigue et les petits moyens, si forts contre les grandes résolutions, n'attendent pas l'instant des réformes ? Et n'a-t-on pas vu trop souvent le gouvernement, en changeant d'administrateurs, consacrer et démentir tour à tour les mêmes assertions, les mêmes engagements et les mêmes principes ?

Il est digne de la bonté du roi, Monseigneur, de reposer son cœur sur un projet de soulagement des peuples. Pour répondre à cette sollicitude paternelle, nous lui parlerions de la gabelle et des traites, s'il n'était pas convenu que les opérations proposées par le bureau

* L'archevêque de Toulouse était membre du bureau

sur ces deux impôts peuvent être exécutées sans perte pour le fisc, et que la nation y gagnera des frais immenses et la suppression de vexations et d'iniquités sans nombre. Nous pouvons dénoncer au roi les loteries, ce jeu coupable dont le gouvernement est le banquier, ce foyer d'une corruption dont il est le solliciteur, ainsi que la marque des cuirs, qui a perdu les tanneries du royaume et sur laquelle il est difficile de distinguer l'innocence de la fraude. Mais la dénonciation la plus importante est celle de la taille, impôt inégal, arbitraire et ruineux, dont mes idées sur le déficit momentané me faisaient espérer une immédiate diminution. Si le peuple des campagnes ne compte aucun de ses membres dans cette assemblée, nous devons au moins lui prouver qu'il n'a pas manqué d'amis et de défenseurs.

C'est avec empressement, Monseigneur, que j'adopte l'opinion de M. de Castillon *, sur les contributions à demander au luxe et à la faveur, ainsi que sur les secours momentanés qui, en ne perdant pas de vue le principe de justice et d'égalité dans les répartitions, me paraissent réunir l'intérêt des provinces et celui du gouvernement.

Et pour me résumer, je suis d'avis que l'assemblée n'est pas constituée de manière à pouvoir déterminer les charges publiques; que le bureau a reconnu avec douleur un déficit très-considérable, dont il voit avec reconnaissance que Sa Majesté comblera une partie par *quarante millions* de retranchements et bonifications, et plus encore s'il est possible; qu'une autre partie relative aux remboursements à époques fixes devant être

* Leblanc de Castillon, procureur général au parlement d'Aix.

remplie par l'emprunt, le reste de ce déficit, après qu'on aura épuisé tous les autres moyens possibles de l'éteindre, doit sans doute l'être par l'impôt; mais que le défaut d'exactitude dans les calculs soumis au bureau, et le défaut de connaissances sur le travail des retranchements et bonifications ne permettent pas de donner des conseils à Sa Majesté sur la détermination des besoins de l'État relativement à l'impôt; qu'après avoir examiné les projets du roi sur la subvention substituée aux deux vingtièmes et sur le droit du timbre, le bureau présente ces observations à Sa Majesté en prenant la liberté d'insister sur les précautions qui lui paraissent devoir être ajoutées aux dispositions demandées contre le déficit, et être mises en tête du premier édit portant impôt; qu'il ajoute à ces réflexions sur la gabelle et sur les traites la dénonciation des loteries, de l'impôt sur les cuirs, mais plus particulièrement encore de la taille; que, s'en rapportant d'ailleurs aux représentations des provinces et des cours souveraines, il exprime le vœu que l'avis de M. de Castillon soit regardé par le gouvernement comme avantageux dans son exécution et conforme à l'intérêt des provinces et de la fortune publique.

Mais dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salutaire influence des assemblées provinciales, les talents et les vertus de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel ordre de choses dont l'énumération pourrait être contenue dans un mémoire particulier que je propose de présenter à Sa Majesté. Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus naturelles, que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer celui de la dette publique dans le rapport de 7 à 4, comme la simplification de perception doit délivrer l'État des compagnies de finances, dont les engagements finissent

dans cinq ans, il me semble que cette époque est celle que nous devons supplier Sa Majesté de fixer dès à présent pour ramener à elle le compte de toutes les opérations et en consolider à jamais l'heureux résultat par la convocation d'une ASSEMBLÉE NATIONALE.

A voir l'effet que produisirent ces deux mots prononcés pour la première fois, on n'aurait pas jugé qu'environ deux ans après, ils devaient reparaître avec un éclat et une puissance qui rempliraient la France et le monde. « Quoi, monsieur ! » dit le comte d'Artois, « vous demandez la » convocation des états généraux ! » — « Oui, » monseigneur, et même mieux que cela. — Vous » voulez donc que j'écrive et que je porte au roi : « M. de Lafayette, faisant la motion de convoquer » les états généraux ? » — Oui, monseigneur. » Le prince n'eut à écrire que le nom de Lafayette. Le silence fut général, et l'idée qui venait d'être jetée en avant, l'expression de *mieux que* les états généraux, c'est-à-dire d'une *assemblée nationale,* ne parut alors, dans les bureaux comme dans la société, que la vaine expression d'un désir irréfléchi. Cette dénomination d'assemblée nationale fut adoptée, comme on sait, à Versailles, dans les premières séances de l'assemblée constituante.

On voit, dans le procès-verbal de la même assemblée des notables, l'indication de deux discours de Lafayette ; l'un pour faire rendre l'état civil aux protestants ; l'autre pour la réforme du

code criminel. La première de ces motions aurait vraisemblablement échoué, s'il n'avait pas été appuyé par l'évêque de Langres *. « J'appuie, » dit ce prélat, la demande de M. de Lafayette par » d'autres motifs que les siens ; il a parlé en phi- » losophe, je parlerai en évêque; et je dirai que » j'aime mieux des temples que des prêches, et » des ministres que des prédicants. » La demande relative au code criminel obtint le même succès; quelques membres y firent joindre des observations sur d'autres ordonnances, et le duc d'Harcourt y joignit une motion relative à la noblesse, et tout à fait étrangère à ces objets. Nous ne citerons de l'arrêté que la portion relative aux protestants, proposée par Lafayette, et la rédaction que les observations de quelques membres firent étendre à d'autres ordonnances que celles dont il avait parlé. Le bureau fit retrancher cette phrase de la rédaction, où il crut voir une sorte d'ironie :

« Le clergé, disait Lafayette, pénétré des grands » principes que les Pères de l'Église se sont ho- » norés de professer, applaudira, sans doute, à » cet acte de justice. » On se rappela vraisemblablement que toutes les assemblées du clergé, lors même qu'elles étaient présidées par des prélats professant l'incrédulité, tels que les archevêques de Toulouse et de Narbonne, n'avaient cessé de demander l'exécution rigoureuse des atroces or-

* M. de la Luzerne, mort cardinal.

donnances portées contre les protestants sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

SÉANCE DU 23 MAI.

« M. de Lafayette a proposé de supplier Sa Majesté » d'accorder l'état civil aux protestants, et d'ordonner » la réforme des lois criminelles. Il a demandé la per- » mission de lire un projet d'arrêté à ce sujet.

» Cette lecture faite, Monseigneur a observé que cet » objet étant absolument étranger à ceux qui avaient été » présentés au bureau, ce serait peut-être outre-passer » les pouvoirs des notables que de s'en occuper; que, » cependant, il se chargerait volontiers d'en parler au » roi si c'était le vœu du bureau. En conséquence, il a » demandé les avis.

» Ils ont été unanimes pour adopter la motion de » M. le marquis de Lafayette et pour que la réforme à » faire dans les ordonnances ne soit pas bornée à celle » de l'ordonnance criminelle, mais embrasse aussi l'or- » donnance civile, l'ordonnance de commerce et celle » des eaux et forêts. »

ARRÊTÉ PRIS LE 24 MAI ET PRÉSENTÉ AU ROI.

« Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse con- » fiance dans l'équité et la bonté du roi, croit ne devoir » pas se séparer sans solliciter son attention sur trois » objets étrangers, il est vrai, au travail du bureau, » mais si importants à l'humanité, à la justice, au bien » de l'État et à la gloire de Sa Majesté, qu'elle ne peut » désapprouver cette dernière démarche dictée par le » zèle le plus pur, et conforme aux vœux de la nation.

» 1° Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bon-
» heur de professer la religion catholique, se trouve
» être frappée d'une sorte de mort civile.

» Le bureau connaît trop bien le cœur du roi, pour
» n'être pas persuadé qu'il désire faire aimer la vraie
» religion à tous ses sujets, dont il est le père commun;
» il sait que la vérité se soutient de sa propre force, que
» l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte et
» que Sa Majesté joint les dispositions d'une tolérance
» bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité
» l'amour de la nation.

» Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses
» sollicitations pour que cette portion nombreuse de ses
» sujets cesse de gémir, sous un régime de proscription
» également contraire à l'intérêt général de la popula-
» tion, à l'industrie nationale, et à tous les principes de
» la morale et de la politique.

» 2° Le bureau prend encore la liberté de supplier le
» roi d'ordonner que les lois civiles et criminelles des
» années 1667 et 1670, celle des eaux et forêts de 1669,
» et celle du commerce de 1673, lois portées sur les
» objets les plus intéressants pour la prospérité publi-
» que, pour la sûreté des biens, de l'honneur et de la
» vie des citoyens, soient examinées afin de donner à la
» législation française toute sa perfection, par les chan-
» gements que la seule ancienneté de ces lois et la
» différence des temps et des mœurs peuvent exiger, et
» dont le progrès des lumières assurera l'utilité. »

Le reste de l'arrêté est totalement relatif à la motion de M. d'Harcourt.

Cette proposition de Lafayette à l'assemblée des notables n'était que la suite d'une négociation

entreprise dès l'année 1785 pour rétablir les protestants dans leurs droits civils. La génération actuelle comprend à peine que sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, époque de politesse, de lumières et d'élégance, une partie de la population française ait été soumise au code d'intolérance le plus barbare et le plus immoral d'après lequel le mariage, hors de la *Religion de l'État,* expression qu'on a depuis affecté de rétablir, n'était aux yeux de la loi qu'un vrai concubinage, ne donnant naissance qu'à des bâtards; les propriétés des protestants, des biens que pouvait réclamer le premier parent qui s'avisait de dénoncer l'hérésie de ceux dont il devenait ainsi le légitime héritier, tellement qu'à une époque récente, le parlement de Toulouse n'avait trouvé moyen d'éluder l'effet d'un procès de ce genre, qu'en allouant à la famille dépouillée des dommages et intérêts égaux à la valeur du bien dévolu au dénonciateur. Ce système de persécution des protestants ne fut pas soutenu seulement au temps de la révocation de l'édit de Nantes dont Bossuet, dans l'oraison funèbre du chancelier Letellier, fait un si magnifique éloge; le ministère de l'infâme Dubois, au milieu des orgies de la régence, vit continuer les mêmes rigueurs légales. La dévote madame de Maintenon avait écrit à son frère qu'elle lui conseillait d'acheter des terres confisquées sur les protestants, qui se vendaient à très-bon marché; mais c'est dans le boudoir de madame de Prie, maîtresse de M. le

Duc, premier ministre de Louis XV, que les mesures intolérantes furent encore aggravées. Bien avant dans le règne de Louis XV, M. de Beauveau, commandant en Languedoc, fit un acte de courage lorsqu'il visita deux malheureuses demoiselles enfermées pour leur vie, en expiation d'un sermon protestant auquel elles avaient assisté, et lorsqu'il demanda au roi leur liberté. Louis XV lui-même, au milieu de ses débauches, fut dans ses dernières années extrêmement troublé d'apprendre qu'une petite fille de son harem du Parc-aux-Cerfs était protestante, et l'on sait que madame de....., pour arriver à être sa maîtresse, commença par se convertir à la religion catholique. Sous Louis XVI lui-même, ne fut-il pas impossible à Turgot et à Malesherbes, alors ministres, d'obtenir qu'on retranchât du serment du sacre celui d'*exterminer les hérétiques*? Il suffit de lire, comme nous l'avons dit, les remontrances du clergé de France pour juger l'état des choses à cet égard, et lorsque, en conséquence de la demande faite par le second bureau des notables, il fut rendu un édit moins défavorable aux protestants, on sait quelles résistances cet édit éprouva dans le parlement de Paris, et combien l'allocution fanatique de Desprémenil au crucifix de la grand'chambre trouvait encore d'approbateurs. C'est donc en 1785 que Lafayette, sous prétexte de causer d'affaires commerciales des États-Unis, se rendit de Chavaniac, son pays natal, à Nîmes; il y vit le vieux Paul Rabaut qui

longtemps avait été l'objet des plus violentes persécutions et qui, après l'avoir entendu, répéta *le Nunc dimittis* de Siméon. On convint que lorsque Lafayette aurait préparé les voies à Paris et à Versailles, Rabaut de Saint-Étienne, fils aîne de Paul, et ministre lui-même, se rendrait dans la capitale. Le duc de la Rochefoucauld d'alors, ce grand citoyen assassiné à Gisors après le 10 août, et l'illustre Malesherbes qui avait pour ces deux amis une tendre affection, furent les premiers auxquels il en parla. On vit le baron de Breteuil, ministre de l'intérieur, qui adopta ces idées de simple tolérance. M. de Rulhière fut chargé de publier un mémoire. Enfin l'époque arriva où Rabaut de Saint-Étienne dut venir trouver Lafayette à Fontainebleau pour aller ensemble à Malesherbes. Nous avons voulu donner ces détails comme antécédents de la part que prit Lafayette à l'importante démarche du bureau des notables. Ils contribueront néanmoins à faire sentir que, pour établir en France une complète liberté religieuse, il ne fallait rien moins qu'une révolution complète.

C'est à cette époque des notables de 87, que Lafayette se trouvant chez le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin, où la société discutait quels livres d'histoire il fallait mettre dans les mains du jeune prince : « Je crois, dit-il, qu'il ferait bien » de commencer son histoire de France à l'année » 1787. »

Lorsqu'en 1788, la noblesse de Bretagne lui adressa des réclamations contre les entreprises du gouvernement, il lui envoya sa lettre d'adhésion, en ajoutant : « Qu'il s'associait à toute opposition » aux actes arbitraires présents ou futurs qui at- » tentaient ou qui pourraient attenter aux droits » de la nation en général, et particulièrement à » ceux de la Bretagne. » Il se concerta avec les douze députés de la noblesse envoyés à Paris pour cette convocation des principaux Bretons de la cour et de la ville, où il eut droit d'assister, sa mère étant Bretonne, et la plus grande partie de sa fortune étant dans cette province. Là fut signée cette protestation après laquelle les nobles députés furent mis à la Bastille, trois personnes de la cour disgraciées, et Lafayette privé de son commandement dans une division militaire *.

Une seconde réunion des notables, le 9 novembre 1788, eut pour objet le mode de convocation des états généraux **. La majorité de cette assemblée parut, dès lors, tellement en arrière de l'opinion générale, qu'on peut dater de cette époque le fatal contraste des préjugés stationnaires d'une section peu nombreuse de privilégiés avec le développement graduel de la raison publique. Cette marche

* La reine ayant fait témoigner à M. de Lafayette son étonnement de ce que, sans être Breton, il avait pris part à cette résistance, il répondit : « Qu'il était Breton de la même » manière que la reine appartenait à la maison d'Autriche. »

** Elle fut close le 12 décembre 1788.

des idées nationales n'a pu qu'être retardée par les déplorables déviations de nos temps de délire et de malheur. Un seul bureau dans cette seconde assemblée, celui de Monsieur, s'était déclaré pour la double représentation du tiers état; mais les autres ne l'avaient rejetée qu'à une faible majorité.

Une déclaration du roi, appelée *résultat du conseil,* décida le 27 décembre de la même année, que les députés du tiers état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis, et que rien ne serait changé à l'institution des trois ordres appelés à délibérer séparément. On a beaucoup vanté le bureau de Monsieur, qui, à ces notables de 1788, fut le seul votant pour ce qu'on appelait *le doublement du tiers* aux états généraux. Il dut cette gloire à l'assoupissement du vieux comte de Montboissier, qui, appelé pour voter, demanda à son voisin la Rochefoucauld : « Qu'est-ce qu'on dit ? — On dit *oui,* » repartit la Rochefoucauld. » Et ce *oui* décida la majorité.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'archevêque de Toulouse étant parvenu à entrer dans le conseil du roi, où il ne tarda pas à devenir principal ministre, se vit en quelque sorte obligé à organiser dans les pays qui n'avaient pas d'*états,* des assemblées provinciales déjà instituées

par M. Necker pour le Berri et la haute Guienne, mais que sa première disgrâce l'avait empêché d'étendre aux autres provinces. Lafayette avait demandé qu'au plan de nomination moitié par le roi, moitié par les membres, on substituât un système vraiment électif. Le ministère se contenta d'en promettre l'introduction dans les assemblées inférieures pour l'année 1791, où l'on vit bien autre chose.

Il y eut au mois d'août, à Clermont, une réunion purement préliminaire de la moitié nommée par le roi. Lafayette y fit adopter l'arrêté suivant :

« L'assemblée a unanimement arrêté que M. le président, en rendant compte au roi du travail de l'assemblée préliminaire, est prié de faire parvenir à Sa Majesté l'hommage de notre reconnaissance, pour l'établissement salutaire et vraiment patriotique d'une assemblée provinciale, ainsi que de celles qui lui sont subordonnées, et particulièrement pour le principe équitable et bienfaisant qui doit régénérer les assemblées par une députation des représentants librement élus par leurs concitoyens.

Que si notre sensibilité a d'abord été excitée par l'amour de la patrie, premier sentiment de nos cœurs, nous sommes aussi pénétrés de reconnaissance pour le choix que Sa Majesté a daigné faire de nous, et nous prions M. le président de mettre à ses pieds nos respectueux remerciments.

En même temps que nous recevons avec empressement une forme d'administration aussi désirée qu'avantageuse, nous espérons que le règlement qui nous est

annoncé donnera un libre essor à notre zèle, à nos assemblées la dignité convenable; nous prenons la liberté d'observer que notre province est une de celles qui ont cessé le plus tard d'exercer leur droit de s'assembler en états, et considérant la différence des fonctions qui semblent être destinées à l'assemblée, avec les prérogatives sacrées de nos états, nous croyons devoir supplier Sa Majesté de daigner déclarer à la province qu'elle entend, comme nous le faisons ici nous-mêmes, que l'exécution de ce nouveau règlement ne portera aucune atteinte aux droits primitifs et imprescriptibles de l'Auvergne. Il a été également arrêté qu'on priait M. le président d'offrir à M. l'archevêque de Toulouse, chef du conseil royal des finances, l'expression de la reconnaissance de l'assemblée. »

Signé Montagu, vicomte de Beaune,
et Croix, greffier.

L'assemblée provinciale d'Auvergne s'étant complétée, et les instructions du gouvernement ayant laissé aux membres le droit de remplacement par la voie du scrutin, ses opérations commencèrent au mois de novembre 1787. Un de ses premiers soins fut d'approuver la délibération de l'assemblée préliminaire. Le président ayant déclaré que l'observation relative aux anciens états d'Auvergne, avait paru étrangère à ses fonctions, Lafayette proposa de confirmer la réserve improuvée par l'arrêté qu'on trouve, ainsi que ses discours, dans le procès-verbal de cette assemblée, imprimé à Clermont en 1787. Ces discours rappellent quelques détails de l'ancien régime presque oubliés à présent.

Le gouvernement ayant invité l'assemblée à solliciter un abonnement qui tendait à augmenter les charges, elle résolut d'adopter le principe, mais avec une réduction, et Lafayette, membre de la commission, proposa une délibération qui fut prise le 23 novembre.

La réponse du gouvernement sur cet arrêté relatif à l'abonnement fut sévère. « Le commissaire » du roi, était-il dit, fera connaître enfin à l'assem» blée qu'elle s'est écartée des fonctions que le roi » lui avait permis d'exercer sous son autorité, et » qu'elle doit désormais s'occuper avec plus de soin » et de mesure de justifier sa confiance et celle de la » province dont elle aurait pu mieux stipuler les » véritables intérêts. »

Lafayette proposa, le 11 décembre, une réponse qui fut adoptée par l'assemblée :

« L'assemblée provinciale d'Auvergne, encouragée jusqu'à la fin de ses travaux par le doux espoir d'obtenir l'approbation du roi, n'a pu recevoir les marques inattendues de son mécontentement sans être frappée d'une profonde consternation. Il ne lui resterait, dans sa vive douleur, aucune consolation, si chacun de ses membres, en adoptant la délibération du 23 mai dernier, n'avait pas uniquement suivi la voix de sa conscience.

Sans doute une meilleure répartition soulagerait les contribuables illégalement taxés. Eh! quel autre motif que cet espoir pourrait engager l'assemblée à le proposer pour remplacer les percepteurs? Mais elle n'a pu

se flatter que l'accroissement de l'impôt lui donnât cette facilité.

Les états qui n'ont été fournis à l'assemblée qu'après sa détermination, ont encore ajouté à ses incertitudes. Premièrement, les calculs y sont établis sur le nombre de paroisses choisies, tandis qu'ils auraient dû l'être sur une quotité de matière imposable. Secondement, on présente le surplus de paroisses à vérifier, comme devant l'être complétement et dans les mêmes proportions; tandis que ces dernières ayant déjà éprouvé des augmentations considérables, principalement sur les grosses propriétés, ne paraissent pas susceptibles d'un accroissement sensible.

L'assemblée, frappée de ces considérations, de l'impossibilité d'obtenir la communication des rôles, de l'énormité des accessoires de la taille dans cette province, montant à 3,000,000 l. sur lesquelles les vingtièmes sont encore perçus, n'a pu fixer ses idées que sur le travail du bureau de l'impôt, et sur une conviction universelle de la surcharge de la province. Elle prend la liberté d'observer que les impôts réunis de l'Auvergne sont au delà de toute proportion, et privent déjà le peuple d'une partie essentielle de sa subsistance, de manière que tout accroissement de charge augmentant aussi le nombre des champs abandonnés et des cultivateurs forcés à l'émigration, tournerait au détriment des finances de Sa Majesté, en même temps qu'elle répugnerait à son cœur.

L'assemblée ose espérer que Sa Majesté, touchée de la situation particulière de cette province, daignera ne pas rejeter sa première proposition; elle la réitère avec confiance aux pieds d'un roi chéri, dont elle tient une existence qu'elle s'empressera de consacrer à la gloire

et à la satisfaction de Sa Majesté, essentiellement liées au bonheur de ses peuples. »

La clôture de l'assemblée, aux termes du règlement, eut lieu le même jour *.

* Voyez l'Appendice, n° 1.

CORRESPONDANCE

DEPUIS L'ANNÉE 1787

JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 13 janvier 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

Cette lettre est confiée aux soins du colonel Franks qui revient d'une heureuse négociation à Maroc, très-bien conduite par lui et par M. Barklay. Je voudrais que nos affaires eussent tourné de même à Alger, et je crois que la meilleure manière de réduire ces brigands serait une confédération entre les puissances qui leur font la guerre, chacune contribuant pour une somme qui serait employée par un seul homme ou par un conseil, à tenir constamment en croisière une escadre combinée.

Les affaires de Hollande ne sont pas terminées. Le stathouder est obstiné; quelques patriotes portent leurs vues très-loin. La Prusse voudrait conserver la dignité, sinon le pouvoir d'un beau-frère, et la France, qui sur toutes choses est contraire à

la guerre, travaille à concilier et jette de l'eau froide sur tous. Il paraît que le roi de Prusse n'a pas hérité de la sagesse de son oncle, comme de son trône *. On dit qu'il tournera à la frivolité. J'ignore ce que la Grande-Bretagne et l'Amérique règleront par rapport aux forts, mais je sais très-bien ce que je voudrais que fît l'Amérique et la part que j'aimerais à prendre dans cette affaire.

L'impératrice de Russie fait un voyage en Crimée, et a bien voulu m'y inviter ; mais j'ai été subitement retenu par un événement qui, depuis bien longtemps, n'était pas arrivé en France. Le roi a convoqué pour la fin du mois une assemblée de notables, composée des principaux de chaque ordre du royaume, ne possédant pas de charge à la cour **. Il y aura cent quarante-quatre membres, archevêques, évêques, nobles, présidents des divers parlements, maires de villes. Vos seules connaissances dans cette assemblée sont : le comte d'Estaing, le duc de Laval et votre serviteur, nommés parmi les trente-six membres de la noblesse. La lettre du roi annonce le projet de soumettre à l'examen des notables l'état des finances qu'il faut régler, les moyens d'alléger les charges du peuple et beaucoup d'abus à réformer. Vous comprenez aisément qu'il y a au fond de tout cela le désir d'a-

* Le grand Frédéric était mort le 17 août 1786.

** La première convocation des notables s'était faite en vertu d'une ordonnance du 29 décembre 1786, et l'ouverture de cette assemblée eut lieu à Versailles, le 22 février 1787.

voir de l'argent, de façon ou d'autre, pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses que les profusions ont rendues énormes. Mais pour arriver à ce but, il n'était pas de voie plus patriotique, plus franche, plus noble. Le roi et son ministre, M. de Calonne, méritent qu'on leur en sache gré; et j'espère qu'un tribut de gratitude et de bonne volonté récompensera cette mesure populaire*. Mon vœu ardent et ma chère espérance est de voir cette réunion amener des assemblées populaires

* On a bien ridiculement reproché à Lafayette de prétendus torts envers ce ministre. Calonne ne pouvant plus trouver d'argent et ne voulant pas convoquer les états généraux qu'il redoutait, imagina d'assembler 144 notables choisis par le roi. Le nom de Lafayette avait d'abord été rayé de la liste. On crut que cela venait de quelque querelle entre le ministre et lui, et l'on se trompa. Depuis l'affaire du célèbre la Chalotais, Lafayette n'estimait point Calonne; mais ils s'étaient très bien entendus sur quelques objets relatifs aux relations commerciales de la France et des États-Unis. Plusieurs personnes blâmèrent cette omission; quelques amis s'en plaignirent; deux ministres, le baron de Breteuil et le maréchal de Castries, la désapprouvèrent très-haut. Calonne lui-même parut profiter avec empressement d'une occasion qui se présenta de la réparer. Lafayette ayant ensuite vivement appuyé, avec son ami la Rochefoucauld, la proposition du ministre d'établir des assemblées provinciales, passa un moment pour être de son parti; mais bientôt, Nicolaï, l'évêque de Langres, digne neveu de Malesherbes, et Lafayette, dénoncèrent avec fermeté certaines dilapidations. On parlait de mettre les dénonciateurs à la Bastille, lorsque, trois jours après, Calonne fut renvoyé. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

dans les provinces, la destruction de beaucoup d'entraves commerciales, et un changement dans le sort des protestants, toutes choses auxquelles je vais, avec mes amis, travailler de tout mon cœur, et dévouer mes faibles efforts. J'avais été sur les premières listes, et mon nom ne se trouvait pas sur la dernière; mais on l'a rétabli avant que j'aie pu savoir le motif de l'exclusion. Je vous tiendrai au courant des travaux de l'assemblée, non-seulement parce que rien de ce qui me concerne ne peut être étranger à mon cher général, mais aussi parce que toute chose est intéressante qui influe sur le bonheur de vingt-six millions d'hommes.

Vous avez entendu parler d'un certain Beniowski, qui voulait commander une légion dans notre armée, et qui depuis est allé à Madagascar pour une expédition dans laquelle, malgré mes représentations, quelques négociants de Baltimore ont mis des fonds. Beniowski a pillé l'établissement français à Madagascar. On a envoyé quelques hommes de l'Ile-de-France pour l'attaquer; il a été tué. Je vais à Versailles, et je demanderai au ministre de renvoyer aux États-Unis les Américains qui pourraient se trouver là ; car j'apprends qu'il y en avait un parmi les prisonniers, et qu'il portait la décoration de Cincinnatus. Toutes les forces de Beniowski ne passaient pas quarante hommes blancs.

Les derniers troubles dans les États de l'Est m'ont causé beaucoup d'inquiétude et de peine : non que je doute de la disposition du peuple à ren-

trer dans l'ordre, aussitôt que les dangers de ces mouvements lui seront prouvés; mais, en attendant, sa considération en Europe souffre d'une manière vraiment désolante, et ce qu'il a acquis par la révolution, il risque de le perdre peu à peu, au moins pendant un temps fort dur à passer pour ses amis. J'espère que le congrès n'interviendra pas dans cette affaire d'une manière qui puisse nuire aux grands progrès de l'opinion en faveur des mesures fédérales *.

Adieu, mon cher général; offrez mes respects, etc.

S'il survenait quelque événement qui rappelât les soldats américains sous leurs étendards, il en

* Les dissensions et les troubles qui agitaient les États-Unis, avaient fait naître l'idée d'une convention qui substituerait une constitution fédérale aux articles de confédération qui en tenaient lieu. Cette idée, mise d'abord en avant par l'État de Virginie, accueillie dans une réunion partielle des délégués de cinq États à Annapolis, fut enfin adoptée par le congrès qui, le 21 février 1787, convoqua la convention ou assemblée constituante pour le second lundi du mois de mai suivant.

Les membres de la convention représentant les divers États, excepté celui de Rhode-Island, se réunirent à Philadelphie en septembre, et présentèrent à l'acceptation du peuple américain, la nouvelle constitution qui, après son adoption par neuf États, devait être exécutoire. Douze États prirent part à la formation de ce pacte fédéral promulgué le 17 septembre 1787. C'est la constitution actuelle des États-Unis. La Caroline du Nord et le Rhode-Island, après l'avoir rejetée, l'acceptèrent enfin, la première en 1789, et le second une année après.

est un, le colonel Smith, qui désirerait servir avec moi et moi avec lui.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 7 février 1787.

Mon cher Général,

La dernière lettre que j'ai reçue de vous était datée du 19 novembre, et m'annonçait l'heureuse arrivée des ânes, qui, j'espère, seront moins froids que ceux de Sa Majesté Catholique. Quelle que soit leur valeur intrinsèque, je trouve qu'elle a été exagérée dans un papier du Maryland à un point qui, en vérité, fait injustice aux marchands maltais. Quoiqu'il ne soit pas d'usage de mettre celui à qui l'on fait un présent dans la confidence de la facture, on a estimé les animaux d'une manière si extravagante que je dois vous dire que le trio n'a pas coûté, à Malte, beaucoup plus de cinquante guinées, et cependant, le mâle est le meilleur qu'on ait pu trouver dans l'île.

Je vous ai déjà parlé de l'assemblée des notables, les méchants disent *net ables* *, qui serait réunie si trois ministres, le comte de Vergennes, M. de

* Non capables.

Calonne et le garde des sceaux, n'étaient pas tombés malades fort mal à propos. J'ai la vive espérance que cette assemblée aura de bons résultats. Je me flatte que nous obtiendrons une sorte de chambre des représentants dans chaque province, non il est vrai pour fixer, mais au moins pour répartir les taxes, et que plusieurs droits qui gênent le commerce intérieur du royaume seront abolis. Il n'est pas probable que l'affaire des protestants soit soumise aux notables ; elle pourrait y échouer par les réclamations du clergé et d'un parti bigot. Nous arriverons à notre but de manière ou d'autre, j'espère, avant peu. Rien n'empêche que le roi, s'il se met au-dessus des plaintes des opposants qui ne peuvent qu'intriguer et crier, ne décide lui seul cette importante question. Puisque nous avons les inconvénients du pouvoir, ayons-en cette fois les bénéfices. Ce serait d'autant plus aisé que le clergé, s'il n'était pas consulté, ne chercherait nullement à y mettre obstacle et qu'un système plus libéral serait conforme au vœu public.

Mon voyage en Crimée n'aura évidemment plus lieu, et je ne puis rien décider tant que je ne saurai combien doit durer notre session. Je vous instruirai de tout ce qui sera digne de traverser l'Atlantique.

Cette lettre vous sera portée par le colonel Franks qui s'est très-bien conduit dans sa mission à Maroc, et par M. Banister qui retourne en Amérique. Ce jeune homme est fort distingué. La France a

conclu un traité de commerce avec la Russie qui fait honneur au comte de Ségur *. La santé du comte de Vergennes donne beaucoup d'inquiétude **. Rien encore n'est arrangé en Hollande. Le nouveau roi de Prusse paraît, en tout, éloigné du désir d'imiter son prédécesseur, et, comme vous pensez bien, n'en brille pas davantage.

On assure que les troubles de la Nouvelle-Angleterre sont apaisés. Dieu le veuille! le peuple américain doit sentir que la moindre faute l'abaisse dans l'opinion de l'Europe, à proportion de la haute et juste admiration qu'on lui portait, et qu'il est pour lui d'une grande importance de conserver son bonheur à l'intérieur, et sa considération au dehors.

Adieu, mon très-aimé général; veuillez, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 5 mai 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

Quoique je ne puisse laisser passer une occasion de vous écrire, ma lettre ne sera ni aussi longue, ni aussi détaillée que je la voudrais, à cause

* On sait que M. de Ségur était ministre en Russie. Le traité est du 11 janvier.

** Il mourut le 13 février.

des nombreuses et continuelles occupations qu'entraîne l'assemblée des notables. Tous les jours, excepté le dimanche, sont pris par des séances générales, des comités et de plus petites réunions. C'est un spectacle assez extraordinaire à Versailles, et d'autant plus qu'on a déployé beaucoup de patriotisme et de fermeté.

Depuis que le roi actuel est monté sur le trône, les dépenses du trésor se sont accrues d'environ deux cents millions de francs par an. La dilapidation a été à un tel point sous M. de Calonne, que, trouvant un énorme déficit et ne sachant comment le remplir, il persuada au roi de réunir les personnes notables de chaque ordre, de les satisfaire par l'établissement fort désiré d'assemblées dans chaque province, afin d'obtenir ainsi leur approbation pour de nouvelles taxes dont le gouvernement n'osait seul charger la nation.

Le choix des membres de l'assemblée a été très-convenable par la moralité, les talents, l'importance personnelle. M. de Calonne comptait sur son talent de parole et d'intrigue, ainsi que sur l'aveugle confiance que le roi avait en lui et en ses plans. Nous n'étions pas les représentants de la nation, mais nous étions soutenus par sa bienveillance.

Le projet de Calonne, pour la formation des assemblées provinciales, a été amendé par nous; son plan d'impôt a été rejeté; il en a été de même de plusieurs autres propositions. Quelques-unes ont été adoptées avec des améliorations ou remplacées par d'autres.

Nous avons déclaré que, bien que nous n'eussions aucun droit d'empêcher les mesures du gouvernement, notre droit était de ne conseiller que celles que nous jugerions bonnes, et que nous ne pouvions penser à de nouvelles taxes avant de connaître le détail des dépenses et des réformes projetées.

Plus nous approfondissions l'état des finances, plus il devenait impossible au ministère d'agir sans nous. Le public avait les yeux fixés sur l'assemblée, et si elle eût été dissoute, le crédit eût été perdu.

A l'époque où nous allions nous séparer pour les fêtes de Pâques, j'ai demandé qu'il fût fait une enquête sur les marchés par lesquels, sous prétexte d'échanges, des millions avaient été prodigués aux princes et aux favoris. L'évêque de Langres a soutenu ma motion. On voulut nous intimider, et le frère du roi dit, au nom de Sa Majesté, que de telles propositions devaient être signées; sur quoi, je signai le papier que je joins ici.

M. de Calonne alla chercher le roi, et demanda que je fusse enfermé à la Bastille. On s'attendait à une bataille oratoire entre nous pour la prochaine séance, et je rassemblais les preuves de ce que j'avais avancé, lorsque Calonne a quitté le ministère, ce qui a terminé notre querelle. Le roi et sa famille, ainsi que les grands seigneurs de son entourage, à l'exception de quelques amis, ne me pardonnent pas les libertés que j'ai prises et le

succès que j'ai obtenu parmi les autres classes de la nation.

M. de Calonne a eu pour successeur M. de Fourqueux, vieillard, qui n'a conservé sa place que quinze jours, et l'archevêque de Toulouse est à présent à la tête des affaires. C'est un homme d'un caractère élevé qui possède des talents brillants. M. de Villedeuil, homme d'esprit, travaillera sous lui, et nous pouvons regarder l'archevêque comme un premier ministre.

Nous allons avoir dans chaque province de bonnes chambres de représentants, non pour voter l'impôt, mais pour le répartir. Nous avons amené le roi à réduire les dépenses de quarante millions de livres par an; nous demandons une plus grande publicité dans l'administration; mais nous serons à la fin obligés d'approuver des emprunts et de créer des taxes. L'assemblée s'est conduite avec fermeté et patriotisme; les murs de Versailles n'avaient jamais entendu tant de bonnes choses, et notre réunion dans l'état alarmant des affaires, lorsque le gouvernement suivait la route du char de Phaëton, aura produit des effets très-salutaires.

J'ai été très-peiné de voir que le non payement des intérêts faisait considérer les fonds américains comme un revenu très-incertain. J'ai dit tout ce qui convenait sur ce point; mais je ne pouvais nier un fait trop positif jusqu'à présent. On rend complète justice à la sécurité du capital, mais l'inexac-

titude du payement des intérêts est fort blâmée.

La lettre de M. de Calonne a rencontré quelques difficultés de la part des fermiers généraux. Elles vont être arrangées, et les négociants ne doivent pas s'en inquiéter. Le nuage qui semblait se former sur les Turcs et les Russes se dissipe pour le moment.

Ma santé a souffert durant l'assemblée, de manière à affecter un peu ma poitrine; mais un bon régime, un peu de patience m'ont mis en chemin de guérison sans avoir été forcé d'interrompre le soin des affaires publiques. — Je joins ici une gazette qui contient la proposition que j'ai signée. J'aurais voulu la traduire; mais vous pourrez le faire faire aisément. Quand les opinions des divers comités seront imprimées, je les enverrai en Amérique.

Mes hommages les plus affectueux, ceux de madame de Lafayette et de la famille sont offerts à madame Washington et à vous, mon cher général. Rappelez-moi à toute la famille et à nos amis. Le respect le plus tendre, etc.

M. Saint-John de Crèvecœur, consul français à New-Yorck, m'a prié de le recommander à vous pour faciliter les informations qu'il désire se procurer. Je l'ai assuré que vous n'auriez aucune objection à faire à son projet. — Tarleton a publié le journal de ses campagnes; il y traite lord Cornwallis fort sévèrement *.

* Cet ouvrage est particulièrement relatif à la campagne

A M. JOHN JAY.

Paris, 3 mai 1787 *.

Mon cher Monsieur,

Si j'avais été plus tôt informé du départ de M. Forrest, je vous aurais donné plus de détails sur la dernière partie de notre session; mais je n'ai que le temps de joindre ici les discours qui ont été prononcés par les chefs des différents départements. — Vous verrez que si la folie et la corruption de la dernière administration nous ont mis dans la nécessité de reconnaître qu'il faudra recourir aux impôts pour combler le déficit, nous n'avons pas peu gagné cependant à la convocation de

de Virginie. On se rappelle que le colonel Tarleton commandait une légion de partisans dans l'armée de lord Cornwallis. Son livre, qui parut à Londres en 1787 (1 vol. in-4°), est intitulé : *A History of the campaigns of* 1780 *and* 1781, *in the southern provinces of north America.*

* Cette lettre, tirée, ainsi que toutes celles qui s'adressent à M. Jay, du recueil américain intitulé : *The diplomatic correspondence* (tome X) est certainement mal datée. Dans l'impression elle est postérieure à la clôture de l'assemblée des notables, laquelle eut lieu le 25 mai. La motion pour les protestants, dont parle cette lettre, est du 24. Il faut peut-être dater cette lettre du 30.

l'assemblée. —Une répartition plus égale des taxes, comprenant le clergé qui, jusqu'à présent, s'en était exempté, et les plus considérables de la noblesse qui n'étaient pas fort exacts à payer; des assemblées provinciales fondées sur un principe électif, lesquelles avec le temps sont grosses d'heureuses, de très-heureuses conséquences destinées à voir le jour à mesure que nous avancerons; des économies montant au moins à quarante millions; la destruction des douanes intérieures; une modification dans la gabelle; une publication annuelle du compte des finances; l'impression de toutes les pensions, dons, etc.; de meilleurs arrangements dans quelques départements ministériels; et une instruction plus générale, l'habitude de penser aux affaires publiques, etc.; tels sont les bons effets de cette assemblée qui, bien qu'elle ne fût pas nationale, puisque nous manquions du caractère représentatif, s'est conduite avec beaucoup de justesse et de patriotisme.

Le dernier jour de notre session j'ai eu le bonheur de faire, dans mon bureau, deux motions presque unanimement accueillies; l'une en faveur des citoyens français protestants, l'autre pour une révision des lois, particulièrement des lois criminelles. Je vous envoie la résolution prise par le bureau; elle a été présentée au roi par le comte d'Artois, notre président, et gracieusement reçue. — Cela m'a fait d'autant plus de plaisir qu'une tentative du même genre, concernant les protestants,

avait échoué dans le parlement de Paris. — Nous sommes si loin de la liberté religieuse que, même en parlant pour la tolérance, nous devons mesurer nos expressions. — J'ai été libéralement secondé par un savant et vertueux prélat, l'évêque de Langres, qui a parlé admirablement sur la motion religieuse que j'avais introduite. — Vous verrez que le bureau l'a escortée de bien des compliments pour la foi romaine.

Je ne puis vous exprimer, mon cher Monsieur, quels ont été mes sentiments toutes les fois que, dans l'examen des comptes, il a été question des intérêts non payés de la dette américaine. Puisse la convention être l'heureuse époque de mesures fédérales énergiques et patriotiques! puissent les amis de l'Amérique se réjouir! puissent ses ennemis être humiliés et ses censeurs réduits au silence par la nouvelle de ses nobles efforts à persévérer dans ces principes qui l'ont placée si haut dans les annales de l'histoire et parmi les nations de la terre!

L'archevêque de Toulouse est le plus capable, et un des hommes les plus honnêtes qui pouvaient être mis à la tête de l'administration *. Il aura la haute

* M. de Brienne avait d'abord été confident assez intime d'un projet très-hardi de Lafayette, pour forcer le roi, dès cette époque, à l'adoption d'un véritable gouvernement représentatif. Quand il vit son ancien collègue notable insister pour la convocation d'une *assemblée nationale*, il se hâta de le désigner au conseil comme l'homme le plus dangereux,

influence en tout, et nous pouvons compter sur lui comme sur un homme également éclairé et libéral.

Je vous prie de présenter mes compliments res-

parce que, disait-il, *toute sa logique est en action.* La liberté des discours de Lafayette, la franchise de sa conduite, contrastaient beaucoup avec les façons des courtisans. Son républicanisme, passant à la faveur de son existence américaine, n'avait d'abord paru qu'un peu étrange; cependant, à mesure qu'il dut se prononcer sur les affaires du gouvernement français, on le jugea plus sérieusement. Lorsqu'il eut, en 1787, attaqué les abus auxquels Calonne avait pris part, on le crut son ennemi; mais on sut à quoi s'en tenir, après que le crédit de la reine eut porté l'archevêque de Toulouse au ministère; car il devint évident que Lafayette ne s'opposait à ces ministres par aucune considération personnelle. La Rochefoucauld au parlement, et son ami en Auvergne, ne perdirent pas une occasion d'encourager au refus des subsides et de réclamer les états généraux; tous deux approuvèrent hautement l'insurrection du Dauphiné, et l'on retrouvait leurs noms dans toutes les oppositions des provinces. On ne sera donc pas étonné que Lafayette ait alors perdu la bienveillance de la reine. Le mécontentement du roi se trouvait adouci par quelques motifs. En cédant aux intrigues et à la cupidité de la cour, il faisait violence à son goût personnel, et c'était un titre, à ses yeux, de se montrer économe de la fortune publique; de plus, il était flatté du succès de la guerre américaine et de l'honneur qu'elle avait rendu aux armes françaises avilies par la guerre de sept ans; il savait gré à Lafayette du rôle qu'il avait joué, et connaissait sa résolution de ne jamais solliciter que les occasions d'être utile. Telle était à la cour, et vis-à-vis des ministres, la situation de Lafayette, avant l'ouverture des états généraux. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

pectueux et ceux de madame de Lafayette à madame Jay. Rappelez-moi au général Knox, au colonel Hamilton, au colonel Wadsworth, au chancelier, à M. Madison, au directeur Cochran, au gouverneur, en un mot, à tous mes amis.

Veuillez envoyer les discours imprimés ci-joints, avec les copies des résolutions du bureau, à M. Otto, qui doit être très-désireux de les avoir *.

Avec respect et affection, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 3 août 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai reçu votre première lettre de Philadelphie avec la plus vive satisfaction. Elle m'annonce que d'ici à peu de temps j'aurai encore de vos nouvelles, plaisir, mon bien-aimé général, que le cœur filial de votre ami a besoin de prévoir, et dont il jouit tendrement à l'avance. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que vous vous rendiez à la convention.

* M. Otto avait d'abord accompagné M. de la Luzerne aux États-Unis, comme secrétaire particulier. Il succéda à M. Barbé-Marbois dans l'emploi de secrétaire de légation. C'est le même diplomate qui fut ensuite, sous la république et sous l'empire, chargé de plusieurs missions.

Un refus m'aurait étonné. Du succès de cette réunion dépend peut-être l'existence même des États-Unis, et vous savez combien votre nom ajoutera de poids à ses décisions. Je suis affligé de le dire, mais bien plus malheureux encore de le remarquer, la renommée de l'Amérique est en déclin. Ce qui réjouit ses ennemis, nuit à ses intérêts même auprès de ses alliés, et fournit aux adversaires de la liberté des arguments anti-républicains. Sa considération diminue, son crédit s'évanouit, ses bonnes intentions sont soupçonnées, sa prospérité future est quelquefois mise en doute. Bon Dieu! le peuple américain si éclairé, si sage, si généreux, après avoir si heureusement gravi le rocher escarpé, chancelle à présent dans le sentier facile. Je fais des vœux du plus profond de mon cœur pour votre assemblée, et je sens qu'un désappointement dans mes espérances de félicité pour nos chers États-Unis, détruirait le bonheur de ma vie.

Je vous remercie pour l'envoi des beaux oiseaux et des excellents jambons; les pauvres canards sont morts à leur arrivée au Havre. Je vous prie de m'en envoyer d'autres, et permettez que j'ajoute encore une demande pour avoir quelques oiseaux moqueurs.

L'esprit de liberté gagne beaucoup dans ce pays, les idées libérales se propagent d'un bout du royaume à l'autre. Notre assemblée de notables était une belle chose, excepté pour ceux qui l'avaient imaginée. — Vous savez la querelle personnelle que

je me suis faite à propos de quelques dons accordés aux favoris, aux dépens du public. Cela m'a attiré un grand nombre de puissants et invétérés ennemis, mais a été très-bien reçu de la nation. J'ai depuis lors présenté quelques-unes de mes idées en termes fort clairs. Je ne puis dire que je sois en faveur à la cour, si par elle vous entendez le roi, la reine et les frères du roi; mais je suis amicalement avec l'administration actuelle. L'archevêque de Toulouse est un homme également distingué par ses talents et ses vues élevées; le conseil est mieux composé qu'il ne l'a jamais été.

Cependant, le parlement, animé par l'exemple des notables, oppose une grande résistance à l'établissement des nouveaux impôts. Il sera forcé d'enregistrer les édits; mais il est bon qu'il ait demandé une assemblée générale de la nation, et quoique cela ne doive pas se réaliser tout de suite, je prévois l'événement lorsque les assemblées qui s'établissent à présent dans chaque province auront acquis l'importance convenable et le sentiment de leur force. J'espère que l'affaire des protestants sera bientôt réglée suivant la motion que j'ai faite aux notables la veille de notre clôture *.

* Par suite des délibérations des notables, trois déclarations du roi sur la liberté du commerce des grains (17 juin), la création des assemblées provinciales (22 *id.*), et la conversion de la corvée en une prestation en argent, furent publiées et enregistrées. Il n'en fut pas de même de deux édits bursaux sur le timbre et la subvention territoriale. Le parlement, après

On ne sait pas encore si l'empereur acceptera les conditions des députés flamands, ou risquera d'envoyer une armée de ses États d'Autriche dans la partie la plus éloignée de son empire. Je suis porté à croire qu'il négociera, mais je ne serais pas étonné du contraire. La Prusse et l'Angleterre soutiennent le stathouder, la France s'intéresse au parti républicain. On fait des préparatifs des deux côtés. Mais je crois que là aussi tout se réduira à de légères escarmouches entre les Hollandais et fondra en négociations, à moins que la partialité du roi de Prusse pour sa sœur ne le porte à des mesures précipitées, qui les entraîneraient tous bien plus loin qu'ils ne le prévoient.

Adieu, mon cher et respecté général, etc.

les avoir repoussés (le 6 juillet), ne les enregistra que dans un lit de justice (le 6 août), et se déclara dans l'impuissance de les autoriser valablement, « la nation seule réunie dans des » états généraux pouvant donner à un impôt perpétuel un » consentement nécessaire. » L'édit sur les protestants ne fut rendu qu'au commencement de l'année suivante.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 octobre 1787.

Mon cher Général,

J'espère approcher du moment où je recevrai la lettre que vous m'avez annoncée et qu'à l'inexprimable satisfaction d'avoir des nouvelles de mon bien-aimé général, je joindrai celle de satisfaire la curiosité de mon cœur, en apprenant les opérations de la convention. Puisse-t-elle avoir adopté des propositions et trouver dans le peuple une disposition capables d'assurer le bonheur et la dignité des États-Unis! J'avoue que mon orgueil, en ce qui touche l'Amérique, ne peut supporter aucune mortification, et cependant je m'aperçois tous les jours qu'elle n'a pas encore obtenu toute la considération qu'elle devrait avoir. J'espère que, grâce à Dieu, les circonstances actuelles seront mises à profit pour donner à l'Union solidité et énergie, sans qu'on s'éloigne pourtant des principes démocratiques; car toute institution du genre monarchique ou aristocratique porterait en elle le germe de bien des maux. Je crains quelquefois que les mauvais effets d'un relâchement démocratique ne fassent trop pencher de l'autre côté. Mais nous devons es-

pérer que tant de sénateurs éclairés, expérimentés, vertueux, auront atteint le point juste; que le peuple restera en possession de ses droits naturels et d'une égalité parfaite entre les citoyens, tandis que le gouvernement, investi de pouvoirs fréquemment renouvelés, saura pourvoir aux besoins de l'État et agir avec vigueur. La conduite de Rhode-Island est étrange. En vérité, l'Angleterre n'a-t-elle pas des vues personnelles de ce côté?

Les affaires de France sont toujours dans une situation indécise. Il faut remplir un énorme déficit par de nouvelles taxes, et la nation est lasse de payer ce qu'elle n'a pas voté. Les idées de liberté se sont propagées rapidement depuis la révolution américaine. L'assemblée des notables a mis le feu aux matières combustibles. Lorsqu'on a été débarrassé de nous, il a fallu combattre les parlements, qui, simples cours de justice, mais chargés d'enregistrer les édits, ne veulent sanctionner aucune taxe non consentie par la nation. Quelques-uns ont été exilés. Le parlement a rendu des arrêts que le conseil du roi a cassés. Une guerre d'écrits s'en est suivie. Le comte d'Artois a été hué par la populace lorsqu'il est allé porter les ordres du roi. On a brûlé quelques ministres en effigie. Enfin, le parlement a très-sottement consenti à un arrangement par lequel on retire les deux taxes proposées, pourvu qu'il enregistre une augmentation des anciennes. Les assemblées provinciales ont eu leurs premières réunions; le rè-

glement qui leur a été donné par le roi les soumettait entièrement à deux intendants de Sa Majesté dans chaque province ; nous nous sommes plaints très-haut, et ce règlement est refait *. Vous voyez que le roi est souvent obligé de reculer, sans que cependant la masse du peuple soit satisfaite. Le mécontentement est même si grand que la reine n'ose plus venir à Paris, de peur d'être mal reçue. D'après ce qui s'est fait dans ces six mois, nous parviendrons au moins à mettre dans la tête de tout le monde que le roi n'a pas le droit de taxer la nation, et que rien dans ce genre ne peut être stipulé que par une assemblée nationale.

Le roi est tout-puissant en France ; il a tous les moyens de contraindre, de punir et de corrompre. Les ministres sont portés par inclination et se croient obligés par devoir à conserver le despotisme. La cour est remplie d'essaims de vils et efféminés courtisans ; les esprits sont énervés par l'influence des femmes et l'amour du plaisir ; les classes inférieures sont plongées dans l'ignorance. D'un autre côté, le génie français est vif,

* Les arrêts du conseil qui cassèrent ceux du parlement sont du 14 août, et le parlement fut exilé à Troyes. L'expédition des frères du roi, l'un à la cour des aides, l'autre à la cour des comptes, pour y forcer l'enregistrement des édits du 6 juillet, est du 18 août. La transaction qui suivit entre le premier ministre et le parlement, est du 10 septembre. Les premières réunions des assemblées provinciales sont du mois d'août.

entreprenant et enclin à mépriser ceux qui gouvernent. Les esprits commencent à s'éclairer par les ouvrages des philosophes et l'exemple d'autres nations. Les Français sont aisément excités par un noble sentiment d'honneur, et s'ils sont esclaves, ils n'aiment pas à en convenir. Les habitants des provinces reculées sont dégoûtés par le despotisme et les dépenses de la cour, de sorte qu'il y a un étrange contraste entre le pouvoir oriental du roi, le soin des ministres pour le conserver intact, les intrigues et la servilité d'une race de courtisans d'une part, et de l'autre la liberté générale de penser, de parler, d'écrire malgré les espions, la Bastille et les règlements sur la librairie. L'esprit d'opposition et de patriotisme répandu dans la première classe de la nation, y compris les serviteurs personnels du roi, mêlé à la crainte de perdre leurs places et leurs pensions; l'insolence moqueuse de la populace des villes, toujours prête, il est vrai, à se disperser devant un détachement des gardes, et les mécontentements plus sérieux du peuple des campagnes; tous ces ingrédients mêlés ensemble nous amèneront peu à peu sans grande convulsion à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution de l'autorité royale. Mais c'est une affaire de temps, et cela marchera d'autant plus lentement que les intérêts des hommes puissants mettront des bâtons dans les roues.

Il s'est opéré de grands changements dans l'administration. L'archevêque de Toulouse est pre-

mier ministre; c'est un homme honnête et éclairé. J'avoue qu'il a commis des fautes depuis qu'il est en place; mais je lui crois encore un talent du premier ordre. Il a été étourdi par le double orage de la politique intérieure et extérieure. Mais si le temps devenait plus calme, je suis sûr qu'il serait propre et disposé à faire de grandes choses. Les maréchaux de Castries et de Ségur ont quitté le ministère. Le premier est encore très-consulté; c'est une grande perte pour le conseil. Vous connaissez ma liaison intime avec lui. Les deux nouveaux ministres sont, pour la guerre le comte de Brienne, frère de l'archevêque, pour la marine le comte de la Luzerne, frère du chevalier. On l'envoie chercher à Hispaniola où il commande; je le crois bien disposé pour les intérêts américains. Vous savez que mon ami M. de Malesherbes a été rappelé au conseil. En tout, cette nouvelle administration est composée d'hommes honnêtes, et quelques-uns ont un mérite distingué. C'est une chose importante d'avoir un premier ministre qui agisse pour le roi. Je voudrais qu'il y eût parmi eux quelques hommes ayant l'expérience de la guerre; car il est à craindre que nous n'en ayons une bientôt.

L'empire ottoman est depuis longtemps menacé; la France le protégeait et détournait les Turcs d'une guerre contre les deux cours impériales; mais des intrigues anglaises ont entraîné le Grand-Seigneur dans des hostilités qui probablement

amèneront la destruction de son empire en Europe. On ne sait encore si la France soutiendra les Turcs insensés et déloyaux comme ils sont, ou si elle occupera dans la Méditerranée quelques points importants sur lesquels les Anglais ont depuis longtemps des vues, tels que Candie, la Morée, peut-être l'Égypte.

Vous apprendrez aussi, mon cher général, les funestes événements de Hollande. On doit en accuser l'indécision de notre ministère, les bévues de son représentant, la friponnerie d'un aventurier poltron, le rhingrave de Salm. Notre ambassadeur n'a rien su de ce qui se passait, rien dit de ce qu'il fallait dire; M. de Salm, dont la cour s'était engouée, promettait des merveilles et n'a su que s'enfuir. Les ministres ont été lents dans leurs préparatifs, temporiseurs pour le rappel de l'ambassadeur, complétement dupes dans leurs négociations. D'un autre côté, on doit le dire, les patriotes hollandais ne s'entendaient pas, se détestaient même entre eux presque autant que le stathouder; l'entrée des troupes prussiennes a été également contraire aux lois de l'honneur, puisqu'on négociait, et à celles de la politique, puisqu'elle nous jette dans l'alliance autrichienne. Nous avons été surpris, le roi de Prusse a été mal dirigé, les Hollandais sont ruinés, et l'Angleterre se trouve la seule puissance qui ait gagné au marché. On ne sait encore si elle se contentera de conserver son très-avantageux traité de commerce

avec nous, et de reprendre son influence en Hollande, ou si elle ne saisira pas l'occasion de se venger de la guerre d'Amérique. Le dernier cas est dans les vœux du roi d'Angleterre et paraît assez vraisemblable. Des alliances seraient alors formées; la France, l'empereur, la Russie et l'Espagne s'uniraient contre l'Angleterre, la Prusse et une armée d'Hanovriens, Hessois, Brunswickois, soutenus par le stathouder en Hollande, à moins que nous n'ayons trouvé moyen d'y entrer avec une armée et de relever le parti républicain, ce qui à présent est passablement difficile. J'ai bien pensé au rôle que devait jouer l'Amérique, et voici mon humble opinion :

Les États-Unis seront, sans aucun doute, alliés de la France ou neutres. Dans le premier cas, ils recouvreront les forts, et joindront probablement le Canada à la confédération. Mais jusqu'à quel point peut-on compter que les États du Sud et une partie de ceux de l'Est voudront d'une guerre qui les priverait d'une portion de leur commerce? D'ailleurs, l'Amérique dans sa situation pourrait-elle s'engager dans les hostilités sans de graves inconvénients? Je suis porté à croire que la neutralité sera plus conforme à ses intérêts. Mais je comprends une neutralité qui lui permettra d'aider ses alliés et d'accroître ses richesses. Vous savez que, par le traité des États-Unis avec la France, les deux puissances se sont garanti mutuellement leurs possessious en Amérique. La France pourra

ne pas insister sur l'exécution littérale de cet engagement, tant qu'elle jouira du bénéfice d'un autre article qui lui permet d'introduire, de faire réparer ses vaisseaux et de vendre leurs prises dans les ports des États-Unis. La France trouvera ainsi un abri, des magasins, un chantier de réparation, et les Américains profiteront des ventes. En même temps des lettres de marque pourront être données à des corsaires américains qui, mêlés avec des Français et sous pavillon français, amèneront dans les ports les produits des Antilles anglaises, tandis que les négociants continueront de commercer avec les deux partis. Les Anglais n'auront aucun reproche à faire à l'Union; car d'un côté, elle se conformera strictement au traité, et de l'autre, ils ne peuvent empêcher d'acheter et d'équiper des bâtiments partout où on le voudra. Je ne crains donc pas de paraître ingrat ou timide, et je ne voudrais pas engager les États-Unis plus loin que cette bienveillante et secourable neutralité qui, bien conduite, peut permettre à la France d'insister à la paix, pour la restitution des forts. Mais je serais effrayé d'une guerre à cause de la dépense.

Vous savez, mon cher général, que la lettre à M. Jefferson avait rencontré quelques difficultés qui ne tenaient pas à un changement dans les dispositions du ministère, mais à d'obscures chicanes de la ferme générale. La crise des affaires intérieures et les fréquents changements de cabinet

avaient retardé cette affaire, terminée dernièrement par M. Jefferson et moi, aussi bien qu'on le pouvait dans ce moment, d'après des obstacles provenant des lois fiscales et des priviléges exclusifs qui affligent encore ce pays. J'espère que vous trouverez que le commerce des États-Unis a obtenu les plus grands avantages que nous pouvons lui assurer jusqu'à ce que l'état actuel soit amélioré.

Je vais à présent vous parler de moi, mon cher général, et je sais que cette portion de mon journal ne sera pas sans intérêt pour vous. Après l'assemblée des notables où j'avais déplu à Leurs Majestés, à la famille royale et à une foule de puissants personnages et de courtisans, mais où ma conduite, critiquée par eux, m'avait rendu très-populaire dans la nation, et était soutenue par les parlements qui répétaient ce que j'avais dit, je tournai mes pensées vers l'assemblée provinciale d'Auvergne. La présidence ne m'était pas donnée, et j'avais déclaré que je ne la désirais pas, parce que le président, étant nommé par le roi, n'est pas aussi indépendant qu'un simple membre. J'ai même souhaité que l'assemblée me désignât pour les commissions locales; quoique je ne puisse y assister à cause des intérêts de l'Amérique qui m'ont rappelé et qui me retiennent ici. La première session de l'assemblée a été exclusivement employée à se compléter; car le système entier ne sera en vigueur que dans trois ans, et la première nomination a

été faite moitié par le roi, moitié par nous-mêmes. Nous nommons aussi la moitié des assemblées inférieures qui se complètent de même par leur choix. J'ai parcouru la province et j'ai été reçu avec les plus touchants témoignages d'affection et de confiance par toutes les classes d'habitants. Pendant ce temps on formait en Hollande un projet bien conforme à mes vœux, et qui a été déjoué par ceux-là mêmes qui devaient le soutenir. Depuis longtemps les Hollandais songeaient à me faire prendre part à leurs affaires, et dernièrement il fut agité parmi eux de me mettre à la tête d'un corps de vingt mille volontaires, s'ils pouvaient les réunir, mesure que l'intérêt de la cause et l'opinion des hommes les plus éclairés parmi eux appuyaient fortement. Si les affaires étaient devenues sérieuses, j'aurais, sans aucun doute, été placé à la tête de toutes les forces militaires des provinces républicaines *. Tandis que ce plan se préparait

* Ces liaisons avec les patriotes qui entreprirent d'arrêter les usurpations de la maison d'Orange sont antérieures aux troubles de 1787. Dès 1785, étant aux revues de Potsdam et de Magdebourg, le duc de Brunswick fut chargé par le roi, son oncle, alors malade, de s'expliquer avec Lafayette sur les affaires de Hollande et de lui dire que la cour de Berlin ne soutiendrait pas le stathouder dans des prétentions exagérées; que tout ce qu'elle demandait, c'était que le ministère français ne travaillât pas à son expulsion. M. de Vergennes n'avait pas porté ses vues si loin. Quant à Lafayette, il avait, en 1786, des rapports intimes avec les plus respectables citoyens de la Hollande qui souhaitaient le mettre à la tête de

à la grande satisfaction de l'archevêque de Toulouse et du maréchal de Castries (car, quoique assez mal avec les têtes couronnées, mon influence auprès des ministres n'est pas diminuée, et je suis amicalement avec plusieurs, particulièrement le premier ministre), et tandis que Ternant, qui a joué un grand et noble rôle au service de la Hollande, croyait recevoir immédiatement la demande qui me concernait, le rhingrave de Salm et son ami, le ministre de France, ont arrêté la transaction en persuadant aux chefs que ce choix déplairait à la cour de Versailles. Les Hollandais disent à présent qu'en cette affaire comme en d'autres, ils

leurs troupes. Le ministère français, sur la recommandation du roi de Prusse et la demande du stathouder, donna d'abord aux patriotes Maillebois, qui leur fut peu agréable; il craignit, en cédant aux vœux exprimés en faveur de Lafayette, d'être entraîné trop loin, et il aima mieux opposer au parti d'Orange un étranger, le rhingrave de Salm, que la suite des événements a fait suffisamment connaître. Malgré ces contrariétés, Lafayette, sous le ministère de Brienne, continua de s'intéresser vivement à la Hollande. Bouillé devait y être envoyé, en cas d'attaque des Prussiens, avec un corps auxiliaire de Français, et les patriotes avaient résolu de demander enfin formellement Lafayette pour commander les troupes bataves. Ces projets s'évanouirent par les intrigues britanniques, la perfidie du cabinet de Berlin, et surtout la faiblesse et la mauvaise foi du gouvernement français. Les patriotes de Hollande se repentirent trop tard de n'avoir pas appelé dès les premiers temps le chef qu'ils désiraient et d'avoir eu trop d'égard à ces répugnances du cabinet de Versailles, que Lafayette ignora pendant quelque temps, comme sa corres-

ont été trompés par la friponnerie du rhingrave. Il y a eu un léger combat, l'autre jour, à Amsterdam, qui depuis a capitulé *. M. de Moustiers me fait dire qu'il va partir. J'aurai du temps et probablement une occasion sûre pour écrire avant qu'il mette à la voile. Mais comme cette lettre très-confidentielle n'est pas faite pour la poste, surtout de ce pays, je crois plus sûr de la remettre entre les mains de M. de Moustiers, et je la continuerai dans peu de jours.

Adieu, mon cher général, c'est avec un respect et une tendresse filiale que j'ai l'honneur, etc.

pondance le prouve ; mais sa maison devint leur rendez-vous et le centre de tous leurs projets ultérieurs ; en un mot, tout ce qui pouvait dépendre d'un homme que les discussions de l'assemblée des notables et les premiers troubles avant-coureurs de la révolution avaient déjà brouillé avec la cour, fut entrepris par Lafayette pour les soutenir. L'année suivante, quelques nouvelles espérances amenèrent de Rotterdam à Paris M. Paulus, son ami personnel, qui est mort depuis président de la convention batave. M. Paulus a souvent répété que Lafayette, quoiqu'il eût cessé de voir les ministres, lui offrit cependant de s'adresser à eux dans l'intérêt de la liberté batave, et ne négligea rien pour assurer le succès de son voyage. Plus tard, les jacobins reprochaient à Lafayette de vouloir toujours embarrasser la politique de l'affaire des patriotes hollandais, et ceux-ci, au commencement de la guerre, voulurent former une légion, demandant avant tout qu'elle fût employée par le constant défenseur de leur cause. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

* Les Prussiens entrèrent à Amsterdam le 10 octobre.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 1er janvier 1788.

Mon cher Général,

Je suis heureux de l'occasion qui se présente de vous souhaiter une bonne année, et de consacrer les premiers moments de ce jour au plaisir, si bien senti par mon cœur, de vous rappeler un fils adoptif, votre ami le plus tendre et le plus dévoué. Je vous prie d'offrir mes vœux à madame Washington. Madame de Lafayette y joint les plus tendres compliments pour vous et pour elle, et j'espère que vous serez assez bon pour parler de moi à la famille de nos amis.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je lis très-attentivement et avec un inexprimable intérêt la constitution nouvellement proposée *. Je l'ai admirée, et je trouve que les différents modes d'élection pour les deux chambres du congrès sont heureusement calculés. Je suis seulement inquiet de deux choses : 1° l'omission d'une déclaration des droits;

* La constitution proposée par la convention à la ratification du peuple est du 17 septembre 1787. (*Voyez la note de la page* 221.)

2° les pouvoirs considérables confiés au président, joints à la rééligibilité, ce qui pourrait un jour ou l'autre en faire un stathouder. Lors même que mes observations seraient fondées, je me tranquilliserais en songeant, d'abord que, si le peuple le désire, un bill des droits peut être rédigé, avant qu'il accepte la constitution. Mon autre motif de sécurité, c'est que vous ne pourrez éviter d'être élu président, et si vous pensez que le vaisseau public peut marcher sans tous ces pouvoirs, vous serez à même de les restreindre et de faire, touchant la réélection, des propositions qui assureront à la constitution une protection plus grande et à vous une nouvelle moisson de gloire. Mais, au nom de l'Amérique, du genre humain, de votre propre renommée, je vous conjure, mon cher général, de ne pas refuser la charge de président, pendant les premières années. Vous seul pouvez faire marcher cette machine politique, et je prévois que cette époque fournira un admirable chapitre à votre histoire.

Je suis revenu de l'assemblée provinciale d'Auvergne où j'ai eu le bonheur de plaire au peuple, et le malheur de déplaire au gouvernement à un très-haut point. Le ministre demandait une augmentation de revenus; notre province est du petit nombre de celles qui n'ont rien donné; elle s'est exprimée d'une manière qui a été fort mal prise. La situation actuelle de la France est bien extraordinaire; le peuple, dont je vous ai peint les dis-

positions, s'agite, la fermentation est grande; mais tout cela mêlé de légèreté et d'amour du repos. Les parlements dépassent chaque jour la limite de leur institution, mais sont sûrs d'être approuvés par la nation, lorsque, parmi bien des choses déraisonnables, ils ont la bonne politique de réclamer une assemblée générale. Le gouvernement voit décliner le pouvoir de la couronne et cherche à le recouvrer, en l'exerçant avec une sévérité dangereuse, car il a ce qu'il faut d'argent pour cette année, du moins il le croit ainsi. Pour moi, je souhaite avec ardeur obtenir un bill des droits et une constitution , et je voudrais que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une manière calme et satisfaisante pour tous *. L'empereur a fait une attaque mal combinée sur Belgrade. Il ne peut manquer de réussir une autre fois, et au commencement du printemps, les deux cours impériales ouvriront avec succès, sans doute, une campagne contre les Turcs. Ceux-ci ont été poussés à la guerre par la Grande-Bretagne, et si la France voulait y prendre part, elle se joindrait probablement à la Russie; mais le gouvernement évitera de se mêler à la querelle, et peut-être ne s'en trouvera pas mieux. Le

* La querelle de la cour avec le parlement s'était aggravée à la suite d'un lit de justice tenu le 19 novembre pour l'enregistrement d'un emprunt; deux conseillers et le duc d'Orléans avaient été exilés; par compensation, une déclaration du roi, du 18 décembre, avait annoncé la convocation des états généraux, mais dans cinq ans seulement.

roi de Prusse courtise maintenant la France, et propose, je crois, de retirer ses troupes de Hollande. C'est, probablement, une insuffisante et inutile réparation.

Je joins ici, mon cher général, un arrêt du conseil et une lettre à M. Jefferson, qu'après de longues négociations nous avons eu la satisfaction d'obtenir. J'avais espéré finir cette affaire avant mon voyage d'Auvergne. De nouvelles difficultés s'étant élevées, nous n'avons pu, M. Jefferson et moi, la terminer plus tôt. Je suis de plus en plus charmé de M. Jefferson; ses talents, ses vertus, son caractère, tout en lui commande le respect et inspire l'affection ; il jouit d'une considération universelle et fait parfaitement les affaires de l'Amérique. C'est le plus heureux choix qui pût être fait.

Adieu, mon cher général, je suis avec respect et une tendresse de fils, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 2 janvier 1788.

Mon cher Général,

Je vous ai écrit par la voie de l'Angleterre et je vous adresse seulement ici un duplicata de l'arrêt

du conseil et de la lettre à M. Jefferson, qui, j'espère, seront utiles au commerce des États-Unis. Je désire d'autant plus un accroissement de relations entre les deux nations, que nous avons, M. Jefferson et moi, assuré le ministère que tel serait le résultat des nouveaux règlements. Il est également nécessaire de conserver les dispositions de la France, et de faire changer celles de la Grande-Bretagne, qui actuellement a tous les profits, sans accorder aucune faveur. Vous verrez, mon cher général, qu'un vaste champ est à présent ouvert aux spéculations des négociants américains.

L'empereur est décidé à faire la guerre aux Turcs. Je ne sais si les négociations de l'hiver pourront accommoder les affaires; mais il est probable que les Ottomans auront à combattre les deux cours impériales, et ils ne peuvent manquer de payer bien cher la partie. La politique européenne a fort changé depuis que le roi de Prusse et le Grand-Seigneur se sont livrés à l'influence britannique. Une alliance avec les cours impériales conviendrait à présent à la France qui ne pourrait y perdre; mais sa prétention est uniquement d'éviter une guerre. La situation intérieure est assez embarrassante pour le gouvernement. Quoiqu'il soit parvenu à assurer l'exactitude du service pour toute l'année, il est assez en peine pour contenir l'esprit de liberté qui anime le peuple, et l'esprit d'opposition, quelquefois déraisonnable,

des parlements. Voilà ce qui occupera la scène jusqu'à ce qu'elle soit remplie par une assemblée nationale qui fixera enfin les droits de tous. En attendant, les assemblées provinciales font beaucoup de bien, et j'espère de grandes améliorations dans l'état de la France. Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 4 février 1788.

MON CHER GÉNÉRAL,

Vos lettres deviennent de plus en plus rares, et je désire impatiemment que vous deveniez vite président afin que vous soyez plus à portée des occasions de m'écrire. Cette lettre ne vous apprendra pas beaucoup de choses sur la politique. Les deux cours impériales se préparent à une vigoureuse campagne contre les Turcs ; la Russie compte envoyer une escadre dans la Méditerranée, et quoique cela ne convienne ni à la France, ni à l'Angleterre, elles ne feront aucune réclamation assez vive pour y mettre obstacle. Les Turcs combattront, ainsi que l'écrivait de moi lord Cornwallis, *s'ils savent comment s'y prendre*. Ils seront sans aucun

doute battus, et auront à regretter de s'être liés avec la Grande-Bretagne. On me dit que le roi de Prusse regrette aussi ce qu'il a fait; mais on ne peut se fier à lui. Il cherche à fortifier la confédération germanique mise sur pied par le feu roi, et l'Angleterre a pris à sa solde un bon nombre de princes allemands. Il semblerait que les choses se disposent de loin pour une alliance entre les cours impériales, la France et l'Espagne. Cela va aussi doucement qu'il est possible à la politique de marcher. La France craint pour son commerce du Levant; elle voudrait rétablir ses finances en désordre. Le gouvernement n'est pas peu embarrassé de l'esprit d'opposition qui s'est dernièrement introduit partout, et il emploiera tous les moyens de pacifier, de concilier, de se tenir à l'écart. Cependant la France est si puissante par ses ressources, sa fertilité, sa position, tous les avantages dont elle est douée, qu'il faut la placer dans les différents calculs bien au delà du rang que lui assignent à présent ses rivales, et du moment où elle possèdera une assemblée nationale, elle laissera loin derrière elle toutes les autres nations de l'Europe.

L'Angleterre a été un peu trop loin pour ses facultés et ses projets. On m'a dit qu'il y avait eu *déficit* dans le dernier quartier. On y est inquiet de l'état de fermentation que l'horrible conduite des Stathoudériens entretient en Hollande, ainsi que du projet d'une quadruple alliance. Cependant, comme notre ministère est connu po

cher la paix avec persévérance, le cabinet anglais croit pouvoir prendre un ton plus élevé que celui qu'il serait sérieusement déterminé à soutenir.

Nous attendons avec anxiété le résultat des conventions des États. La nouvelle constitution a été fort examinée et admirée par les philosophes d'Europe. Les principales critiques portent toujours sur ce qu'on n'y voit pas de déclaration des droits, de garantie pour l'institution du jury, de rotation nécessaire pour la présidence, ainsi que sur l'étendue du pouvoir exécutif. Nous convenons, M. Jefferson et moi, que les remarques sont justes, mais qu'aucune ne doit être faite avant que neuf États soient entrés dans la fédération. C'est alors qu'on pourra, si on le juge à propos, adopter des amendements qui ramèneront peut-être les dissidents. Quant à ce qui touche le pouvoir ou la permanence du président, je suis tranquille, ou plutôt je suis content, car le retranchement de tout ce qui ne serait pas indispensable à l'énergie du gouvernement, la destruction de tout germe nuisible dans son organisation, formeront une glorieuse page dans l'histoire de mon bien-aimé général.

Vous devez avoir reçu un arrêt du conseil et une lettre à M. Jefferson qui, j'espère, seront d'un grand avantage au commerce. L'arrêt a excité une assez grande fermentation parmi quelques commerçants et financiers qui me trouvaient trop partial pour les États-Unis. J'ai prié le ministre de réunir les opposants dans un comité où j'espère

répondre à leurs objections. Il vaut mieux ne pas parler de ce détail qui pourrait causer de l'inquiétude aux négociants américains.

L'édit qui donne aux *sujets non catholiques du roi* un état civil a été enregistré *. Vous vous rappelez, mon cher général, ce que je vous ai écrit, il y a trois ans. Vous jugerez aisément combien, dimanche dernier, j'ai eu de plaisir à présenter à une table ministérielle le premier ecclésiastique protestant qui ait pu paraître à Versailles, depuis la révocation de 1685.

Madame Lafayette, Anastasie, votre filleul George et Virginie veulent être respectueusement rappelés, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 18 mars 1788.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je voudrais pouvoir commencer cette lettre par des remerciments, mais pas une ligne ne m'est parvenue. Je suis si heureux quand je reçois de vos nouvelles, mon bien-aimé général, qu'il me faut espérer que jamais vous ne me refuserez volontai-

* Il est du 20 janvier.

rement une satisfaction qui m'est si chère, quoiqu'encore si différente des douces habitudes que j'avais prises en Amérique.

La politique de l'Europe se développe au moins à l'Orient. Les Russes assiégeront bientôt Oczakow. Tandis qu'une autre armée agit de concert avec un corps de troupes autrichiennes, la grande armée que l'empereur commande est devant Belgrade. Il a tâché de s'en emparer par surprise; mais il a échoué. Les Russes envoient une escadre et cinq mille hommes dans la Méditerranée; les Vénitiens arment aussi une flotte. Les Turcs ont levé de nombreux troupeaux d'hommes armés. Leur cavalerie, qui dans le premier choc n'est pas à mépriser, a, dit-on, fait prisonniers trois mille Autrichiens, auxquels, suivant l'usage du pays, on a coupé la tête. Ils ont eu aussi un léger succès contre les Russes, mais on ne peut douter de l'avantage que les armées des deux empires alliés doivent à la fin avoir sur des bandes d'hommes indisciplinés, étrangers à toutes connaissances militaires. S'ils peuvent quelquefois réussir contre des troupes détachées, ils se disperseront lorsqu'ils auront à combattre des corps considérables. Les seules difficultés de cette guerre consistent dans le manque des provisions, la stérilité du pays et le danger de la peste. Si, malgré ces obstacles, les armées impériales pénétraient jusqu'à Constantinople, la possession de cette capitale pourrait devenir un grave sujet de discordes.

Le roi de Prusse n'a pris quant à présent aucun parti. La Pologne est inquiète et craint de perdre encore quelque chose dans l'arrangement général. La Hollande a fait un traité avec la Prusse, un autre avec l'Angleterre. Rien du côté de la Grande-Bretagne n'annonce la guerre. La France désire la paix à tout prix. L'Espagne arme et s'oppose à l'entrée des Russes dans la Méditerranée, mais cédera probablement aux demandes de la France. Il n'est pas improbable que, pour le moment, les deux cours impériales se contentent, après une campagne, d'obtenir un accroissement considérable de territoire. On pourrait aussi prévoir une guerre qui embraserait toute l'Europe et ne se terminerait que par l'entière destruction de l'empire ottoman. Il n'est pas aisé de décider lequel des deux événements doit avoir lieu.

Les affaires intérieures de la France ne sont pas encore arrangées. Des réformes considérables ont été faites dans la dépense; mais le déficit existe toujours, les parlements s'étant déclarés sans pouvoir pour consentir l'impôt. Comme les assemblées provinciales ne représentent pas encore le peuple, je pense que le roi sera obligé de convoquer la nation plus tôt que les ministres ne le supposent. Le compte rendu imprimé de l'état des finances doit paraître sous peu de jours. Je sais que le gouvernement compte proposer de réunir les états généraux à l'époque la plus reculée que comportent ses engagements, c'est-à-dire en 1792. Mais je

crois qu'un si heureux événement ne tardera pas plus d'une année, à compter de l'été prochain. C'est la seule manière de régler les droits de tous, et d'établir sur des principes fixes l'administration de ce pays. J'ai quelques raisons de croire que le gouvernement prépare une attaque contre les parlements qui, n'étant qu'une simple cour de justice, ne veulent enregistrer aucun édit pour des taxes nouvelles, jusqu'à la réunion des états généraux.

Les troupes ont été divisées en armées et en grandes divisions. Les quatre généraux seront des maréchaux de France. Les grandes divisions seront commandées par des lieutenants généraux. J'ai demandé à être employé dans les provinces méridionales sous mon beau-père, le duc d'Ayen. Je serai son plus ancien major général. Les divisions sont d'environ dix mille hommes. Les commandements des majors généraux s'appellent brigades. On joindra à mes régiments deux corps d'infanterie légère. Nous servirons pendant deux mois.

Adieu, mon bien-aimé général; présentez mes tendres respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 25 mai 1788.

Mon cher Général,

Au milieu de nos troubles intérieurs, c'est une grande consolation pour moi, de jouir des prospérités assurées à ma patrie d'adoption ; car les nouvelles d'Amérique me font espérer que la constitution sera acceptée. Permettez-moi encore une fois, mon cher général, de vous conjurer de ne pas refuser la présidence ; la constitution telle qu'elle est proposée, répond à beaucoup de vœux ; mais je me trompe fort, ou il y a quelques endroits qui ne seraient pas complétement sans danger, si les États-Unis n'avaient pas le bonheur de posséder leur ange gardien qui pèsera les avantages et les inconvénients de chaque article, et saura, avant de rentrer encore dans sa retraite, déterminer avec précision le degré de force qu'il est indispensable de donner au gouvernement, limiter les pouvoirs dont on pourrait abuser, enfin indiquer ce qui reste à faire pour atteindre à cette perfection dont la nouvelle constitution est plus près qu'aucune autre forme de gouvernements passés ou présents.

Les affaires de France touchent à une crise, dont

les bons résultats sont d'autant plus incertains, que le peuple, en général, n'a nulle inclination à en venir aux extrémités. *Mourir pour la liberté*, n'est pas la devise de ce côté de l'Atlantique. Comme toutes les classes sont plus ou moins dépendantes, comme les riches aiment leur repos, en même temps que les pauvres sont énervés par la misère et l'ignorance, nous n'avons qu'une ressource; c'est de raisonner et d'inspirer à la nation une sorte de mécontentement passif ou de non obéissance, qui peut fatiguer la légèreté, et déjouer les plans du gouvernement. Les parlements, malgré leurs inconvénients, ont été des champions nécessaires à mettre en avant. Vous verrez par les publications, car nous vous envoyons tout ce qui paraît, que le roi a élevé des prétentions, et que les cours de justice ont établi des principes si contradictoires, qu'on a peine à croire que ces assertions soient émises dans le même pays et dans le même siècle. Les choses ne pouvaient en rester là; le gouvernement a employé la force des armes contre des magistrats désarmés et les a chassés. — Et le peuple, direz-vous? — Le peuple, mon cher général, a été si engourdi que j'en ai été malade, et les médecins ont été obligés de me rafraîchir le sang. Ce qui a beaucoup augmenté ma colère, c'est un lit de justice où le roi a créé une cour plénière, composée de juges, de pairs et de courtisans, sans un seul représentant réel du pays; et l'impudence des ministres qui ont osé dire que tous les impôts et em-

prunts seraient enregistrés. Grâce à Dieu, nous l'avons emporté, et je commence à espérer une constitution. Les magistrats ont refusé de siéger dans la cour plénière; les trente-huit pairs, dont un petit nombre a du sens et du courage, n'obéiront pas. Quelques-uns, tels que mon ami la Rochefoucauld, se conduisent noblement; les autres suivent à distance. Les parlements ont unanimement protesté, et fait un appel à la nation. La plupart des cours inférieures repoussent le nouveau régime. Des mécontentements éclatent partout, et, dans plusieurs provinces, ne sont pas à mépriser. Le clergé, qui se trouve avoir une assemblée dans ce moment, fait des remontrances; les avocats refusent de plaider; le gouvernement est embarrassé, et commence à recourir aux apologies; les commandants ont été, dans quelques villes, poursuivis avec des pierres et de la boue. Au milieu de ces troubles et de cette anarchie, les amis de la liberté se fortifient journellement, ferment l'oreille à toute négociation, et disent qu'il leur faut une assemblée nationale ou rien. Telle est, mon cher général, l'amélioration de notre situation. Pour ma part, je suis satisfait de penser qu'avant peu, je serai dans une assemblée de représentants de la nation française, ou à Mount-Vernon *.

* Le 4 janvier, le parlement avait protesté contre les lettres de cachet et contre l'exil de deux de ses membres. Son arrêt ayant été cassé par le conseil du roi le 17, il le renouvela

Je suis si absorbé par ces affaires, que je vous dirai peu de choses sur la politique européenne. Ma désapprobation des projets du ministère et les petites tentatives que j'ai faites contre lui, m'ont conduit à cesser de voir l'archevêque ; plus j'avais été lié avec lui et le garde des sceaux, plus j'ai fait éclater mon indignation contre leur infernal plan. Je suis bien heureux que l'arrêt du conseil pour l'Amérique ait passé avant le fort de ces troubles, et je m'occupe, par l'entremise d'autres ministres, de faire supprimer totalement les droits sur l'huile de baleine, ce qui placerait sur un pied d'égalité, même sous le rapport des primes, les négociants français et américains, et cela sans que les pêcheurs fussent obligés de quitter les côtes de leur pays. Si nous réussissons, il faudra songer immédiatement au commerce des Antilles. Je suis heureux

le 18. Enfin le 3 mai, il rendit un arrêt célèbre dans lequel il proclamait quelques-uns des principes de liberté publique, et la nécessité d'une convocation des états généraux. C'est à cette occasion que, le 5, un officier des gardes du corps escorté des gardes suisses, pénétra dans la grande chambre pour y opérer l'arrestation de deux conseillers. Le 8, le roi tint un lit de justice, pour ordonner l'enregistrement de plusieurs édits qui prescrivaient différentes réformes dans l'organisation judiciaire, enlevaient aux parlements le droit d'enregistrement, et le conféraient à une cour unique et suprême, formée par le roi, sous le nom de *cour plénière,* de princes, de pairs, de magistrats, de prélats et de militaires. Dès le 16, le châtelet rendit un arrêt contre ces édits, et les parlements protestèrent les uns après les autres.

que nous ayons ici M. Jefferson pour ambassadeur; ses talents, ses vertus, son excellent caractère, tout en lui constitue le grand homme d'État, le zélé citoyen, l'ami précieux. Il a avec lui un jeune Virginien, M. Short, qui paraît fort capable, honnête, et très-aimable. Cette lettre vous sera remise par M. de Warville *, homme de lettres, qui vient de publier une brochure contre le journal de Chastellux, mais qui est toutefois fort spirituel, et désire beaucoup vous être présenté; il compte s'occuper d'une histoire de l'Amérique, et vous le rendriez bien heureux par conséquent, si vous lui permettiez de jeter un coup d'œil sur vos papiers, faveur qu'il me paraît mériter, car il aime beaucoup l'Amérique, écrit bien, et représentera les choses sous leur véritable jour. Il a avec lui un officier que je prends aussi la liberté de recommander, M. de la Tenière.

Pour en venir à la politique, je vous dirai que la guerre entre les puissances impériales et les Turcs va son train. L'empereur a fait quelques attaques; mais il y a une fatalité attachée à cet homme qui fait qu'il commence toujours et ne finit jamais rien. Les escarmouches ont été généralement d'un succès indécis. Il a pris une ville, mais il a été rudement frotté dans un autre assaut, et le même jour il a essuyé une seconde défaite. Ces af-

* M. Brissot de Warville, depuis député à la Convention nationale.

faires, quoique légères, montrent que les Turcs sont, ou très-mal attaqués, ou plus heureux que nous ne pouvions nous y attendre. Le siége de Belgrade qui sera la grande expédition, n'est pas commencé. Il s'est fait une jonction entre les Autrichiens et les Russes sur un autre point; mais ils n'ont guère de moyens d'agir. La grande armée des Russes se porte vers Oczakow que le prince Potemkin, ancien amant et l'ami du cœur de l'impératrice, va assiéger. Paul Jones est entré au service russe, et commandera une escadre sur la Mer-Noire ; toutes les puissances négocient, et cependant on arme en même temps en Espagne, en Danemarck et en Suède; il y-aura des flottes d'observation, mais l'on croit que la paix se fera cet hiver. Nous devons naturellement désirer des actions décisives. Si elles étaient défavorables aux Russes, cela pourrait les dégoûter; quant aux Turcs, jamais vous n'obtiendrez d'eux une concession, à moins que le prophète ne leur ait montré son mécontentement en les laissant battre. En cas que les deux parties gardent leur terrain, on craint une guerre générale pour l'année prochaine.

Je vous prie, mon cher général, d'offrir mes tendres hommages, etc.

J'ai reçu une lettre de M. de Moustiers qui, entre nous, ne me paraît pas très-satisfait. Nous devons le contenter un peu, afin qu'il nous représente favorablement. On dit que la flotte russe destinée

pour la Méditerranée est contremandée, quoique l'Espagne ait donné son consentement; je ne sais si cela est certain. Je viens de recevoir communication officielle d'une résolution signée par plus de trois cents gentilshommes de l'ordre de la noblesse de Bretagne, déclarant infâme d'accepter une place dans la nouvelle administration, ce à quoi j'ai complétement donné mon adhésion. Adieu, mon cher général.

Mardi soir... *.

On dit que les princes et pairs seront convoqués cette semaine, pour entendre les intentions du roi sur les états-généraux. D'autres croient qu'on se

* Cette lettre fait partie de ces lettres de famille et d'intimité dont M. de Lafayette, bien des années après les avoir écrites, avait fait extraire les passages qui se liaient pour lui à des souvenirs historiques. Ces extraits détachés et souvent sans date, vont se représenter fréquemment dans cette collection. La date de cette lettre-ci ne peut être donnée avec précision ; mais elle a été écrite au milieu des troubles que fit naître la création de la cour plénière. Ils furent très-graves en Dauphiné, en Béarn et à Rennes. Les états de Bretagne firent partir pour Versailles douze députés de la noblesse, pour apaiser les esprits. Le gouvernement ordonna, par un arrêt du conseil du 5 juillet, des recherches sur les élections et les réunions des états généraux. C'est dans le courant de juin que cette lettre doit être placée.

contentera d'un arrêt du conseil qui posera différentes questions relatives à la convocation et les soumettra aux assemblées provinciales. Peut-être indiquera-t-on une espèce d'assemblée de notables de chaque province pour régler ces formes. Quoi qu'il en soit, il paraît que les ministres veulent user de finesse, gagner du temps, éviter une explication précise sur l'époque. Ce parti est mauvais pour la chose publique, pour le roi, pour eux-mêmes; ils ne feront qu'augmenter la défiance. On sera enhardi parce qu'ils céderont, et ils n'en feront pas assez pour que les bons citoyens puissent se rapprocher d'eux. Le duc de Guiche est parti pour le Béarn; il va porter des paroles de paix. Je sais que les ministres ont voulu satisfaire la Provence en détachant ses intérêts du reste du royaume et qu'elle s'y est refusée. Les gentilshommes bretons doivent remettre leur mémoire au roi partout où ils le trouveront. Cette ambassade embarrassera un peu le gouvernement. Le parlement de Rouen s'est assemblé pour noter d'infamie le principal ministre et surtout le garde des sceaux, et pour déclarer nuls les arrêts de grands bailliages*. Liancourt mande qu'on n'a pu encore ramasser que sept per-

* Un des édits du 8 mai étendait, pour affaiblir les parlements, la juridiction de bailliages, et dans les villes considérables érigeait les tribunaux de second ordre, sous le nom de *grands bailliages*, en tribunaux sans appel en matière criminelle, et en matière civile pour toutes les affaires où la valeur de l'objet contesté n'excédait pas 20,000 livres.

sonnes pour celui de Soissons. Cette situation des affaires me confirme encore plus dans l'idée qu'on va faire quelque chose ; il paraît sûr que ce sera sous peu de jours.

Je vous écris en revenant de chez M. Necker où j'ai mené M. Paulus, patriote hollandais ; je n'y avais plus été depuis son départ de Paris. Si l'archevêque de Sens est mécontent de moi, il doit voir du moins que ce n'est pas l'esprit de parti qui m'entraîne.

Paris, ce mercredi, 1788.

Je vous remercie de tout mon cœur de votre lettre du B..... Je hais le rôle de mauvais augure et de courrier de malheur. C'est dans l'amertume de mon cœur que je prévois que C....., apprendra par moi la demi-banqueroute qui a suivi l'arrêt des états généraux *. Il y a un an que les cours

* Le 8 août, un arrêt du grand conseil fixa au 1er mai 1789 la tenue des états généraux, et suspendit jusque-là l'établissement de la cour plénière, sans revenir d'ailleurs sur les réformes dans l'ordre judiciaire, ni rouvrir le parlement en vacances forcées depuis quelques mois. En même temps, l'embarras des finances étant extrême, un arrêt du conseil du 16 août, légalisa les atermoiements et suspensions de payements; et un autre du 18, donna un cours forcé aux billets de la caisse d'escompte. Cette lettre a été nécessairement écrite entre le 18, date de cet arrêt, et le 25, date de la chute de M. de Brienne.

souveraines ont reconnu leur incompétence; je voulais alors qu'on indiquât les états généraux; je voulais qu'on y détruisît les abus parlementaires, et que le roi parût comme Charlemagne, au milieu de sa nation volontairement convoquée. Les ministres ont dit que j'étais républicain, et les gens soi-disant sages que j'étais trop vif. On a commencé par sacrifier l'honneur français en Hollande; on a perdu le temps à tâcher de gagner ou de violenter les parlements; on a voulu ensuite faire une cour despotique pour se passer de tout le monde; on a dit que l'opposition ne venait que des ministres et de quelques mauvaises têtes. Enfin il a fallu reconnaître que la résistance était nationale, que la cour plénière était impossible, que les états généraux étaient nécessaires; mais il y a eu cette différence entre mon opinion traitée si légèrement et la conduite du gouvernement, que l'annonce des états généraux qui, il y a huit mois, aurait tourné la tête, a paru forcée; que les parlements, dont on était en général mécontent, ont hérité de la considération de la cour, et qu'à force d'attendre pour les états généraux, l'arrêt du conseil est cousu à celui de la banqueroute partielle. Je vous envoie ce *nouveau règlement pour la forme des payements*; vous verrez si la gloire et l'autorité du roi se seraient mal trouvées de suivre mon avis, et vous réfléchirez sur le danger qu'il y a dans ce pays-ci à être un peu plus précoce dans ses idées que les gens dont on est entouré. J'en parle, je l'avoue,

avec colère et avec douleur. Je m'étais flatté que le calme allait renaître, que les ministres allaient recouvrer la confiance, que tout le monde s'unirait pour travailler avec eux au bien public; et moi, simple particulier, j'écrivais et parlais à mes amis et mes connaissances pour leur dire qu'à présent que les états-généraux étaient indiqués, et la cour plénière détruite, il fallait bien vite se détacher de toute espèce d'opposition qui sentirait l'esprit de corps. J'ai dit et mandé des choses pour lesquelles on va se moquer de moi, pour lesquelles on me soupçonnerait, si je n'étais pas moi; et voilà que cette maudite suspension déjoue tout le mérite de l'arrêt des états généraux, qu'elle aigrit tous ceux qui vont en souffrir. On va plus loin, on croit que les ministres veulent éviter les états généraux; cette opinion est absurde, je suis bien persuadé qu'on ne le veut pas; qu'on n'oserait même pas le proposer à un roi aussi honnête homme que le nôtre; qu'on ne le pourrait pas; que le premier effet de cette crainte serait une cessation d'impôts dans tout le royaume. Mais enfin on va le dire, on va rallumer le mécontentement et doubler la défiance. J'étais avant-hier depuis une heure avec un conseiller de ma connaissance; je lui avais dit combien il serait ridicule au parlement de s'occuper dans ce moment de ses intérêts particuliers; je l'avais fait convenir de l'utilité de plusieurs bailliages, de la nécessité de donner au gouvernement les moyens d'aller jusqu'au mois de mai; je

lui avais répété dix fois que je faisais trop de cas de lui pour le croire ce qu'on appelle parlementaire; je lui avais représenté qu'on devait savoir gré aux ministres de l'annonce des états généraux et de la suspension de la cour plénière qui étaient les deux points importants. Jugez de mon embarras lorsqu'en entrant dans mon cabinet, M. le Coulteux m'a apporté ce maudit arrêt du conseil; j'en ai presque été aussi honteux que si je l'avais fait. Je crois que le gouvernement devrait se presser de donner une nouvelle certitude aux états généraux par l'annonce de la forme, l'envoi des lettres, etc. Cette démarche ramènerait un peu la confiance, qui sans cela perdra tous les jours davantage. Voilà bien de la politique; mais vous partagez d'une manière si aimable tout ce qui m'intéresse, et ceci m'intéresse tant, que j'aime à vous ouvrir mon cœur. Ceux qui le croient turbulent le connaissent mal; mais ceux qui le croient ferme lui rendent justice. Je voudrais vous revoir encore une fois, avant d'entrer dans ma trente-deuxième année, car, tout jeune qu'on me croit, j'aurai, le 6 septembre, vécu trois cent soixante-douze mois.

Paris est consterné; on a doublé les troupes et fait des dispositions. Mais quoique le pain soit renchéri, il n'y a pas eu d'émeute ni même d'attroupement, et la foule de la caisse d'escompte a fort diminué.

Paris, jeudi soir.

J'aime à penser que vous allez faire un peu de chemin au-devant de ma lettre, et si elle vous trouve encore dans les honneurs de la féodalité, vous serez au moins rapprochée de nos frontières. Il faut que mes adieux à monsieur votre père soient une gazette. Dites que M. l'archevêque est parti pour Sens et Brienne, après avoir passé deux heures à Trianon; que le départ du garde des sceaux est encore très-problématique *. On parle pour le remplacer de M. de Montholon ou de M. l'évêque d'Arras; mais je crois être sûr qu'aujourd'hui même, on a proposé au parlement de rentrer provisoirement avec le garde des sceaux; je ne sais pourquoi ils s'y refusent; car si les lois sont retirées, ils ne peuvent pas demander le sacrifice des personnes; mais je ne conçois pas que le garde des sceaux veuille rester.

Il y a dans cette discussion beaucoup de haines personnelles de part et d'autre. Je suis peu parlementaire, comme vous savez, et quel que soit l'arrangement, il faut que la magistrature passe par

* M. de Lamoignon ne remit les sceaux que le 27 août, et le parlement rentra. M. Necker avait repris place au conseil, avec le titre de *Directeur des finances*, le 26. C'est ce jour ou le suivant que cette lettre fut écrite.

le creuset des états généraux qui seront au mois de janvier. On croit que M. Necker se soutiendra jusque-là, sans emprunt nouveau, en faisant remplir les anciens et en faisant des tours de forces de talent et de confiance publique. Il faut voir quelles formes il va proposer pour la convocation des états généraux qui n'est pas impossible comme on le disait autrefois, mais qui n'est pas facile si l'on veut allier l'usage avec la raison. Avez-vous vu l'arrêté de la noblesse bourguignonne? Je ne sais si les auteurs ont cru pouvoir coucher chez eux en sûreté; mais s'ils ont eu tort de s'assembler, ils n'ont certes pas joint d'autre péché à celui-là. Je suis bien ennuyé de votre absence; mon cœur compte les jours passés et les jours qui restent; ils grandissent à la fin des absences, comme les ombres à la fin des journées.

Vous êtes inquiète de ma situation à la cour; la voici : M. de Calonne m'a brouillé avec sa société, et M. l'archevêque de Sens est mécontent de moi; ces deux crédits se sont attaqués mutuellement, mais tous deux conviennent, tant qu'on veut, que j'ai tort. Il est impossible que ma justification sorte de ce cercle et impossible que ma conscience y entre.

Paris, ce lundi, 1788.

J'espère être à ... dans les premiers jours de la semaine prochaine, mais ce sera vraisemblablement pour revenir à Paris. On a décidé que les anciens notables seraient appelés et qu'on les chargerait de la convocation des états généraux *. Ce plan est de M. Necker ; je crains qu'il ne retarde trop l'assemblée vraiment curative, qu'il ne rejette les élections au milieu de l'hiver, ce qui rend impossible, pour quelques provinces, de bien former les assemblées élisantes que les neiges empêcheront de se réunir. Enfin j'aimerais mieux le projet qu'on avait eu d'abord, de former une commission bien composée. Je ne crois pas, entre nous, que les notables soient fort habiles sur les objets constitutionnels. C'est le 3 novembre qu'on s'assemble ; il faudra avoir pris un parti à la fin du mois. La convocation se fera en décembre. Il y aura, dans cette assemblée des notables, des entrevues bien singulières.

* Le 23 septembre, une déclaration du roi ordonna la réunion des états généraux, et le 5 octobre, un arrêt du conseil convoqua de nouveau les notables pour délibérer sur la manière de procéder à la formation des états généraux de 1789. C'est la date de cette lettre.

19 novembre, 1788.

A présent je me porte bien et je reparaîtrai en très-bon état à l'assemblée des notables. C'est aujourd'hui l'anniversaire de la prise de lord Cornwallis; ce jour finissait une campagne que je me rappelle avec plaisir. Vous avez raison de penser qu'on a si mauvaise idée de moi à la cour, qu'on peut y empoisonner mes liaisons avec des conseillers au parlement; mais on ne peut pas changer de société aussi souvent que le roi change de ministres. Mes connaissances dans ce corps, et surtout M. Duport * que j'aime tendrement, sont des gens honnêtes, instruits et patriotes; ils sont moins parlementaires que beaucoup de ministres, et personne ne l'est moins que moi. Au reste, mon cœur est pur, mon esprit libre, mon caractère désintéressé; ma conscience et la confiance publique sont mes deux appuis; je perdrais la seconde que l'autre me suffirait.

* Adrien Duport, membre de l'Assemblée constituante.

Chavaniac, 8 mars 1789 *.

Je me porte vraiment mieux qu'à Paris, et me prépare doucement aux dures obligations qui m'attendent. La division et la jalousie existent ici entre les ordres, les cantons et les individus. J'ai le désavantage d'une audience intéressée, prévenue et préparée contre mes opinions. Déjà des nobles de mes amis m'ont signifié qu'avec certaines complaisances je serai élu unanimement; sans elles, point. J'ai répondu que je voulais convaincre et non flatter. Le tiers voulait aller loin, c'était pour moi une chance de célébrité. J'ai prêché la modération au risque de déplaire. Il serait possible qu'au lieu d'une nomination, je n'emportasse que beaucoup de querelles et beaucoup d'estimes; mais je ferai mon devoir et serai modéré, quoique, entre nous, leur oppression me révolte et leur personnalité m'indigne. Je vais mercredi à Riom ; j'y serai jusqu'à mon départ pour Saint-Flour, le 21. Les trois ordres de la ville m'ont prié de m'y rendre; mais on m'a fait autant de méchancetés dans la Haute que dans la Basse-Auvergne, et on les a

* Cette lettre est écrite pendant les élections. M. de Lafayette fut élu député de l'ordre de la noblesse pour la sénéchaussée de Riom.

étendues sur tous ceux qui s'étaient déclarés mes partisans. J'ai eu du moins le plaisir de mettre la paix dans une petite ville qui m'avoisine, et où tout le monde se mangeait le cœur. On m'écrit du Puy qu'il y a un grand parti contre mon ami Maubourg *. L'évêque et la maison de Polignac travaillent contre lui ; mais nous l'emporterons.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

A M. DE LAFAYETTE.

1788... **.

Je n'ai que peu de choses, rien de nouveau du moins à répondre sur l'opinion que vous exprimez encore. Vous jugez qu'il serait convenable d'accepter les fonctions dont vous parlez ; vos sentiments se rapprochent plus de ceux de mes autres amis que des miens. En vérité les difficultés me paraissent se multiplier et grandir en approchant de l'époque où, suivant la croyance générale, il faudra donner une réponse définitive. Dans le cas

* M. de Latour-Maubourg, député de la noblesse de la sénéchaussée du Puy-en-Vélay, prisonnier à Olmütz avec M. de Lafayette. Il est mort pair de France en 1831.

** On verra que cette lettre a précédé de très-peu de temps l'avénement de Washington à la présidence des États-Unis. Il fut élu au mois de mars 1789.

où les circonstances exigeraient en quelque sorte mon acceptation, soyez assuré, mon cher Monsieur, que j'accepterais le fardeau avec la répugnance la plus sincère et une réelle défiance de moi-même; ce qui probablement sera peu cru dans le monde. Si je connais bien le fond de mon cœur, la conviction que j'accomplis un devoir pourra seule me déterminer à reprendre une part active dans les affaires publiques; alors, j'essaierais de me former un plan de conduite, et au risque de perdre ma réputation passée ou ma popularité présente, je travaillerais sans relâche à retirer mes concitoyens de la situation difficile où ils se trouvent faute de crédit, et à établir un système de politique qui, s'il était suivi, pourrait assurer leur puissance et leur bonheur futur. Je crois apercevoir un rayon de lumière éclairant la route qui conduit à ce but. L'état présent des affaires et la disposition des esprits me font espérer qu'on y parviendrait par l'union, la probité, l'industrie, la frugalité, ces quatre colonnes de la félicité publique *.

* Nous n'avons aucune des lettres de M. de Lafayette à Washington entre le 25 mai 1788 et le 12 janvier 1790. Il faut qu'elles aient été perdues; car on verra que, même après la révolution française commencée, il trouvait le temps d'écrire souvent à son ancien général. Dans notre recueil manuscrit des lettres de celui-ci, nous remarquons une lacune également très-longue. Il est vrai que la correspondance de cette époque n'a pas encore été publiée par M. Sparks. Le fragment de lettre que nous publions ici, est extrait de la *Vie de Washington,* par M. Marshall.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME TROISIÈME.

FIN DU TOME TROISIÈME.

